



PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE



DU GARD.

ANNÉE 1864-65

NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET C<sup>o</sup>

1865

# PROCÈS-VERBAUX

DE

# L'ACADÉMIE

DU GARD.

---

*Séance du 5 novembre 1864.*

Les travaux sont repris sous la présidence de M. J.-C. Bousquet, président.

Le secrétaire donne lecture : — 1° du procès-verbal de la dernière séance ordinaire de l'année académique 1863-1864 (13 août); — 2° de celui de la séance publique qui a clos cette même année. Ces deux procès-verbaux sont approuvés.

Communication est faite de la correspondance reçue pendant les deux mois de vacances. Elle se compose : — 1° d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 12 août 1864, informant l'Académie

que, par arrêté du 5 du même mois, il lui a attribué une allocation de 350 fr., comme encouragement à ses travaux; — 2° d'une circulaire du même ministre, en date du 7 octobre, demandant à l'Académie du Gard son concours pour la propagation des lectures publiques du soir; — 3° de deux dépêches de M. le préfet du Gard (18 août et 5 septembre) annonçant l'envoi des numéros 2 et 3 de l'année 1864 du *Catalogue des Brevets*; — 4° de la lettre de la Chambre de commerce de Lyon, informant l'Académie qu'elle offre d'ajouter 300 fr. au prix proposé sur le canal Saint-Louis; — 5° d'une lettre de M. le baron de Rivière, qui adresse à l'Académie huit exemplaires d'une brochure intitulée : *L'Etang de Berre et le Bas-Rhône*; — 6° d'une lettre de M. Moriau, membre titulaire résidant, qui, « ne pouvant, à cause du mauvais état de sa santé, remplir aucune des obligations qu'impose le titre d'académicien », demande la vétérance; — 7° d'une lettre de M. Hugues, pasteur, signalant deux assertions erronées qui seraient gravées sur le piédestal du cosmographe érigé sur l'Esplanade.

Une commission, composée de MM. Fontaine, Maurin, Azais et Viguié, du président et du secrétaire, est nommée pour étudier la question soulevée par la circulaire de M. le ministre relative aux lectures publiques du soir.

Une autre commission, composée de MM. Plagniol, Deloche, Aurès et Courcière, est chargée de vérifier si les erreurs signalées par M. Hugues sur le cosmographe de l'Esplanade ont été réellement commises, afin que,



s'il y a lieu, l'Académie en informe l'autorité municipale.

Le président engage les membres de la commission de publication de l'année dernière, chargés de dresser les Tables analytiques des *Mémoires*, à se réunir le plus tôt possible et à faire un rapport à la prochaine séance.

Appelée à délibérer sur la demande faite par M. Moriau du titre de vétérân, l'Académie prie son président de faire auprès de M. Moriau une démarche pour l'engager à retirer sa demande, espérant que l'amélioration de sa santé lui permettra de venir encore prendre part à ses travaux.

Le président dépose les ouvrages dont suit la liste :

1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VIII, 1863; — 2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n<sup>o</sup> 45, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trim. 1864; — 3<sup>o</sup> *Revue agricole, scientifique, industrielle et littéraire de Valenciennes*, t. XVII, n<sup>o</sup> 6, juin 1864; t. XVIII, n<sup>o</sup> 1, juillet 1864; — 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, n<sup>os</sup> 85, 86, 87 et 88, mars-juin 1864; — 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, juin 1864; — 6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. X, n<sup>os</sup> 7, 8 et 9, juillet, août, septembre 1864; — 7<sup>o</sup> *L'étang de Berre et le Bas-Rhône, immenses ports de refuge*, par M. le baron de Rivière, broch. in-8<sup>o</sup>, Nîmes, Soustelle, 1864; — 8<sup>o</sup> *Cinq Discours prononcés à l'audience solennelle de rentrée de la cour royale ou impériale de Nîmes* (années 1846, 1851, 1853,



1857, 1860), par M. Liquier, avocat-général, 5 broch. in-8°; — 9° *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire*, t. VII, 4° livraison, octobre, novembre, décembre 1863; t. VIII, 1<sup>re</sup> et 2° livr., janv. — juin 1864; — 10° *Actes de l'Académie impériale de Bordeaux*, 25° année, 3<sup>e</sup> série, 1863, 3 et 4<sup>e</sup> trim.; 1864, 1<sup>er</sup> trim.; — 11° *Catalogue des Brevets d'invention*, 1854, nos 2 et 3; — 12° *Question du chemin de fer de Rodez à la Méditerranée*, par M. Tr.-Brun (du Vigan), broch. in-8°, 1863; — 13° *Canal et port Saint-Louis* (par M. Hippolyte Peut), 1 vol. in-8°, Paris, 1864; — 14° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXVI, 1864; — 15° *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 8, 9 et 10 avril 1863*, Histoire, Philologie et Sciences morales, 1 vol. in-8°; Archéologie, 1 vol. in-8°; — 16° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1863, t. V, avec cartes et plans; — 17° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2<sup>e</sup> série, t. IX, 1863; — 18° *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, mai, septembre 1864; — 19° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXIV, 1864, 1<sup>re</sup> partie; — 20° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XVIII, 1<sup>er</sup> trim. 1864; — 21° *Revue des Sociétés savantes des départements*, avril, mai et juin 1864.

M. Auguste PELET lit une notice où il propose une interprétation aussi ingénieuse que plausible de l'inscription d'un milliaire d'Au-

guste déposé au Musée de Narbonne, et dont (à notre connaissance) aucune explication n'avait été jusqu'à présent essayée.

Voici l'inscription de ce milliaire :

IMP. CAESAR  
DIVI. F. AVGVSTVS. PP  
PONTIF. MAXVM  
COS. XIII. TRIBVNICIA  
POTESTATE. XXXVII  
IMP. XIII  
XX  
IVLI. DCCCCXXI  
CCII  
IB

« Les trois dernières lignes, dit M. Pelet, placées d'une manière insolite ; l'exemple, traditionnel peut-être, que fournissent nos modernes *curatores viarum*, me font supposer que le premier de ces nombres pourrait bien s'appliquer au point de départ de la voie Domitienne, et l'autre à son extrémité opposée. Or, si, comme le disent Varron, Pline et Tacite, les grands chemins de l'empire avaient eu, en effet, pour point de départ le *milliarium aureum* placé au centre du *Forum Julii*, le nombre DCCCCXXI devrait être alors l'expression de cette distance au milliaire que fit dorer l'empereur Auguste ; et le nombre CCII indiquerait, à son tour, sur la route de Toulouse, une station quelconque où serait le terme de la voie romaine.

« Cependant, les objections partent de haut, et les faits semblent les confirmer ; Bergier dit : « Ce point de départ ne pouvait être unique ; il se rapportait à quelque bonne ville métropolitaine d'où l'on commençait à compter les milles par une nouvelle suite de

» nombres et un nouveau rang de colonnes (1) ».

» Mongès dit à son tour : « Il n'est pas possible qu'il en soit autrement ; plusieurs villes célèbres interrompaient cette suite de nombres et comptaient leurs distances des unes aux autres par leurs milliaires particuliers ; encore moins cette suite de milles se montrait-elle depuis Rome jusqu'aux parties éloignées de l'empire, comme, par exemple, dans les Gaules, puisque l'on trouve plusieurs colonnes où le nombre n'est exprimé que par une petite quantité de milles, quoiqu'elles soient éloignées de plus de cent lieues (2) ».

» Cette vérité est confirmée tous les jours par des faits qu'on ne saurait contester ; les milles se suivent de Narbonne à Nîmes ; il y avait une nouvelle série de Nîmes à Beaucaire, etc., etc. ; une course que je viens de faire chez nos anciens voisins les *Helvii* (habitants du Vivarais) m'a démontré que leur capitale *Alba Augusta* (Alps) avait été le point de départ de tous les milles, sur leur territoire ; quatorze colonnes le prouvent encore, et, dans un espace de moins de quatre-vingts kilomètres sur la partie de la *voie Domitienne* qui traversait le territoire des *Arecomici*, j'ai décrit soixante-quatre de ces jalons qui témoignent en faveur de l'opinion émise par ces savants antiquaires.

» Mais, de même que les intéressantes et consciencieuses recherches de notre ingénieur

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire*, p. 733.

(2) *Encyclopédie méthodique*, verbo *Milliaire doré*.



en chef, M. Aurès, démontrent que Vitruve a été mal compris des modernes, ne se pourrait-il pas aussi que Varron, Pline et Tacite eussent été, à leur tour, mal interprétés, lorsqu'ils ont dit que « le milliaire doré était une colonne » dressée au centre du *forum romanum*, sur laquelle étaient marqués les grands chemins de l'Italie et leurs distances à Rome par milles? »

« Cette colonne, qu'Auguste fit dorer, me semble avoir servi de modèle aux vases Apollinaires, et n'avoir indiqué que les distances des voies militaires seulement — de nos jours, routes impériales de première classe —, distances qu'on avait soin de rappeler, à certains intervalles, sur les milliaires mêmes.

« Ce nouveau point de vue, auquel m'a conduit, de proche en proche, le désir de répondre avec vérité aux renseignements demandés par la Commission de la carte des Gaules, m'ayant fait connaître le monument que je viens d'indiquer, je crois trouver, sur sa légende, le problème résolu par Auguste lui même. N'en serait-il pas ainsi, si, en effet, le nombre DCCCCXXI, gravé sur sa colonne, était l'expression de la distance où se trouve le milliaire doré au point où a été placé, dans le principe, le milliaire portant le nombre XX, sur la voie de Narbonne à Toulouse? »

« On sait, par Strabon, que la voie militaire était une d'*Empurias* à *Tarascon*; que là elle se divisait en trois embranchements pour franchir les montagnes: l'un, par les Alpes grecques; l'autre, par les Alpes cottiennes; et le troisième, par les Alpes maritimes.

« En comparant, sur les itinéraires connus, ces trois directions de longueurs différentes, j'ai pu facilement me convaincre que la voie

militaire d'Italie en Espagne suivait les Alpes cottiennes, et que cette route était précisément celle qu'avaient suivie, jusqu'à Narbonne, les malades partis de Cadix pour venir demander la santé aux nymphes Apollinaires, auxquelles ils avaient offert, en *ex-voto*, ces vases itinéraires en argent, devenus aujourd'hui les documents les plus vrais de la géographie ancienne.

» D'après l'addition gravée sur ces vases, le nombre de milles qui sépare Rome de Cadix s'élève, sur deux d'entre eux, à 1840 milles.

» Si, de cette somme, l'on déduit le nombre de milles indiqués par ces vases, de Cadix à Narbonne, qui est de..... 939

---

» Il restera, pour la distance de Narbonne à Rome..... 901 milles.

» Or, notre milliaire se trouvant placé à xx milles de la ville..... 20

---

» Il en résulte le nombre DCCCCXXI, que porte le milliaire..... 921 milles.

---

» Le hasard peut-il produire un résultat pareil ?

» Le P. Marchi, antiquaire romain, qui a donné une description détaillée des vases Apollinaires, a motivé les petites différences de détail qu'on remarque sur quelques stations de ces vases; nous les ferons connaître plus tard.

» Quant au nombre CCCII qui, selon nous, indiquerait le terme opposé de cette voie romaine, il ne pourra être déterminé qu'après

une étude particulière, attendu que la route, après la ville de Toulouse, se divisait en trois branches, dont je ne connais pas encore, d'une manière exacte, les distances partielles. Ce sera l'objet d'une recherche ultérieure.

» Si nos conjectures sont fondées, on peut établir, d'ores et déjà :

» 1<sup>o</sup> Que la route militaire d'Italie à Narbonne passait par les Alpes cottiennes ;

» 2<sup>o</sup> Que les itinéraires indiqués sur les vases Apollinaires sont d'une exactitude rigoureuse ;

» 3<sup>o</sup> Que les auteurs anciens ont pu, sans se tromper, considérer le *milliarium aureum* comme le point de départ de tous les milliaires sur les voies militaires de l'Empire ;

» 4<sup>o</sup> Enfin, que ce n'est que sur le parcours de cette antique voie que l'on pourra retrouver les véritables identifications réclamées par la Commission de la carte des Gaules.

» Le problème, réduit ainsi à une seule inconnue, je n'ai eu, pour le résoudre, qu'à m'en rapporter rigoureusement à l'itinéraire tracé par la Commission de la carte des Gaules, sur la distance de Lyon à Dax, page 30.

» Celle de Narbonne à Saint-Bertrand-de-Comminges y est de . . . . . 164 milles.

» Celle de Saint-Bertrand à Dax, exprimée en lieues, y est indiquée par LXXI, qui font, en milles romains . . . . . 106

» De Dax à Roncevaux, sur les Pyrénées, xxxvi lieues gauloises, soit en milles romains . . . . . 54

---

» En tout, de Narbonne aux Pyrénées (*Iberia*) . . . . . 324 milles.



<i>Report</i> .....	324 milles.
» A déduire pour l'indication numérale du milliaire.....	20
<hr/>	
» Il resterait.....	304 milles.
<hr/>	

» Différence de deux milles sur le nombre indiqué sur le milliaire, en supposant que les frontières de l'Ibérie ne fussent pas elles-mêmes à deux milles de Roncevaux ».

M. GERMER-DURAND entretient ensuite l'Académie d'une *Inscription relative aux constructeurs de la Basilique de Nîmes*, trouvée en 1739 dans le bassin de la Fontaine, et déposée aujourd'hui dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, sous le n° 40.

« Ménard, interprétant d'après son *texte*, pense qu' « un particulier, du nom de T. Bivius Hermès, préposé à l'inspection des ouvrages *publics*, et qui était, de sa profession, *ouvrier en marbre et tailleur de pierres*, a fait le *vœu* aux deux divinités, Jupiter et Némausus.

« Je donne aujourd'hui le *texte véritable*, d'après un estampage qui m'a été communiqué par M. Pelet, et qui, malgré le mauvais état de la pierre, ne laisse, après une étude suffisante, aucune lettre douteuse :

IOVI ET NEMAUS  
T FLAVIVS HERM  
EXACTOR OPER  
BASILICAE MAR  
MORARI ET LAPI  
DARI V S

*Iovi et Nemaus[o] T[itus] Flavivus Hermes,*

*exactor oper[um] basilicae, marmorarii et lapidarii, v[otum] s[olvunt].*

» C'est-à-dire : « Titus Flavius Hermès ,  
» surveillant des travaux de la Basilique , les  
» sculpteurs sur marbre et les tailleurs de  
» pierre , accomplissent le vœu qu'ils avaient  
» fait à Jupiter et à Némausus » .

» Ménard nous apprend que cette pierre se  
trouvait , au moment de l'impression de son  
vii<sup>e</sup> volume , c'est-à-dire vers 1756 , « à l'hô-  
tel de ville » , et qu'elle avait « été trouvée ,  
» en 1739 , dans le bassin même de la Fon-  
» taine , près des gradins demi-circulaires  
» bâtis sur ses bords » . Il ajoute que « les ca-  
» ractères en sont assez bons ; mais qu'ils sont  
» rongés par le sable et par les eaux , et à  
» demi effacés » ; ce que l'estampage ne  
prouve que trop .

» Nous apprenons donc , par cette inscrip-  
tion , qu'un vœu avait été fait : 1<sup>o</sup> par T. Fla-  
vius (et non *Bivius*) Hermès , surveillant des  
travaux de la Basilique (et non des *ouvrages*  
*publics*) , et 2<sup>o</sup> par les *Marmorarii* et les *Lapi-*  
*darii* , employés sous ses ordres à cette cons-  
truction .

» Quel pouvait avoir été l'objet de ce vœu ,  
sinon de demander aux deux divinités aux-  
quelles il était adressé en commun — à la di-  
vinité suprême et universelle du monde païen,  
*Jupiter* , et à la divinité spéciale et topique ,  
*Némausus* , — de préserver de tout accident ,  
pendant la durée des travaux , les ouvriers qui  
se mettaient avec tant de confiance sous leur  
protection ?

» Ce vœu fut exaucé , et la construction de la  
basilique de Nîmes , qui dura sans doute plu-  
sieurs années , eut lieu sans grave accident ,  
ou tout au moins sans qu'il y eût mort d'hom-

me. Nous n'en saurions douter, puisque les auteurs de ce vœu vinrent un jour élever, sur les bords même de la source de Némausus, dans l'enceinte sacrée où on lui rendait un culte, le modeste monument de reconnaissance, dont la partie la plus résistante et la plus considérable par sa masse, la pierre portant notre inscription, a échappé aux ravages du temps et des hommes.

» L'autre partie, nous voulons dire l'objet offert et dédié par ces dévots adorateurs de Némausus, a disparu. La partie supérieure de la pierre est trop mutilée pour qu'on puisse y rien retrouver; mais nous ne doutons pas qu'on n'y vît autrefois une entaille ayant reçu, ou gardant encore scellée, une tige en métal, destinée à supporter l'ex-voto offert à Jupiter et à Némausus par T. Flavius Hermès et par les ouvriers qui s'étaient unis à son vœu.

« Quel était cet ex-voto? Ce serait sans doute s'engager trop avant dans le domaine de l'hypothèse que de vouloir répondre catégoriquement à cette question. Toutefois, l'analogie ne nous permet-elle pas de supposer que ce devait être un modèle ou, comme on dit, une *réduction*, en métal, et plus probablement en argent, de la basilique elle-même?

» Ce qui serait plus intéressant à déterminer, si la chose était possible, ce serait l'époque à laquelle a été construite la basilique dont l'heureux achèvement a donné lieu à l'érection du petit monument votif qui nous occupe.

» L'inscription de T. Flavius Hermès et les circonstances dans lesquelles elle a été trouvée nous fournissent-elles quelques données à cet égard, ou du moins quelques éléments de conjecture?

« Les caractères en sont assez bons », dit



Ménard. Ils sont tracés, en effet, d'un ciseau assez correct, sobre, légèrement archaïque, et qui n'a pas encore cette élégance souveraine, mais un peu molle, des lapicides de la belle époque, du temps des Antonins. Les nombreuses ligatures qu'on y remarque, commandées d'ailleurs par le peu d'espace dont le graveur disposait, sont elles-mêmes une marque d'antiquité. Rien donc, au point de vue des caractères, n'empêcherait, selon nous, de rapporter cette inscription au siècle d'Auguste.

» La place où cette pierre fut trouvée, en 1739, dans l'enceinte consacrée au culte de Némausus ( « près des gradins demi-circulaires bâtis sur ses bords », nous dit Ménard), est évidemment la place même où cet ex-voto fut dressé dès l'origine. Or, par la double inscription à texte identique découverte, en 1742, dans cette même enceinte sacrée de Némausus, à quelques pas de l'endroit où, trois ans auparavant, s'était rencontrée celle de T. Flavius Hermès, on sait que cette partie de nos bains romains fut achevée pendant le neuvième consulat d'Auguste, c'est-à-dire l'an 729 de Rome, ou 25 ans avant l'ère chrétienne. Si, comme nous le pensons, l'érection de notre monument votif eut lieu dans les premières années qui suivirent la dédicace de cette enceinte sacrée, on pourrait en conclure que la Basilique, mentionnée dans notre inscription votive, fut achevée aussi vers cette époque. C'est sans doute à cette Basilique, dans la construction de laquelle le marbre fut employé, qu'il faut rapporter les magnifiques morceaux de sculpture en marbre classés au Musée sous les numéros 201, 202, 206, 207, 223, 231, et peut-être aussi le fragment d'inscription

...VIII. TRIB. PO..., trouvé en 1810 dans les Arènes. Ces belles frises, ces pilastres cannelés, ces chapiteaux, ces aigles d'un effet si grandiose, malgré les mutilations qu'ils ont subies, seraient dûs au ciseau magistral des *Marmorarii* dont notre inscription atteste la piété envers Jupiter et Némausus, mais dont elle ne nous a pas transmis les noms ».

---

Séance du 19 novembre 1864.

Le secrétaire communique la correspondance : 1° Une dépêche de M. le préfet du Gard, en date du 19 novembre 1864, accompagnant l'envoi du n° 7 du *Catalogue des Brevets*; — 2° Une circulaire de M. de Caumont, président de l'Institut des Provinces, invitant l'Académie à se faire représenter par un ou plusieurs de ses membres à la séance générale qui doit s'ouvrir à Paris, le 30 novembre prochain; — 3° Une lettre de M. A. Massé, homme de lettres, qui, s'occupant d'un travail sur « la Province littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle », demande que l'Académie « mette à sa disposition le dernier volume de ses *Mémoires* »; — 4° Une lettre de M. Hipp. Roch, ferblantier et poète languedocien, à Montpellier, qui sollicite la faveur d'être admis à présenter et à lire lui-même, au sein de l'Académie, un poème en dialecte languedocien, sur la mort de notre illustre confrère Jean REBOUL.

L'Académie, consultée sur la réponse à faire à cette dernière lettre, décide que M. Roch sera admis exceptionnellement à lire, à la prochaine séance, son poème sur la mort de Jean Reboul.

Le président dépose les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, 2<sup>e</sup> série, t. XIV, nos 67 et 68, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> liv. de 1863; — 2<sup>o</sup> *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, année 1864; — 3<sup>o</sup> *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen*, pendant l'année 1862-63; — 4<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, année 1863; — 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. VIII, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livr. de 1863; — 6<sup>o</sup> *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX, nos 6, 7, 8, 9, 10, avril-juillet 1864; — 7<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe*, 2<sup>e</sup> série, t. IX, 1<sup>er</sup> trim. 1864; — 8<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2<sup>e</sup> série, t. II, 2<sup>e</sup> liv.; — 9<sup>o</sup> *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1864, 1<sup>er</sup> semestre; — 10<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1864, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim.; — 11<sup>o</sup> *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> liv., janv.-juin 1864; — 12<sup>o</sup> *Séance publique de l'Académie d'Aix*, 1864; — 13<sup>o</sup> *Le Forum Voconii au Luc en Provence*, par M. Frédéric Aube, broch. in-8<sup>o</sup>, Aix, 1864; — 14<sup>o</sup> *Etude sur la signification des noms de lieux en France*, par A. Houzé, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1864; — 15<sup>o</sup> *Catalogue*



*des brevets d'invention*, nos 4 et 5 de 1864; — 16° *Description des Brevets d'invention pris sous le régime de la loi de 1844*, t. XLVIII, 1 vol. in-4°, impr. imp., 1864; — 17° *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. III, 1<sup>re</sup> partie, 1862-63; — 18° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1864, n° 2; — 19° *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, n° 1, janv.-mars 1864; — 20° *Institution des sourds-muets de Nancy*, 36<sup>e</sup> année, broch. in-8°, 1864; — 21° *L'agriculture régularisée, pétition au Sénat*, par M. Emm. Pendarès, 1 vol. in-12, Toulouse, 1864; — 22° *Les dessins de J. Natalis*, par M. l'abbé J. Corblet (extr. de *l'Art chrétien*), broch. in-8°; — 23° *Discours de M. Vuitry dans la séance du Corps législatif du 9 mai 1864* (extr. du *Moniteur*), broch. in-12; — 24° *Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord)*, feuille 16, compr. les pages 183-198; — 25° *Tribune artistique du Midi (Marseille)*, nos 2, 3 et 4, août, sept. et octobre 1864.

Le président, après avoir distribué à chacun des membres titulaires présents un exemplaire du volume des *Mémoires* pour l'année 1863, qui vient de paraître, rend compte de la démarche qu'il a été chargé de faire auprès de M. Moriau. — M. Moriau persistant à demander la vétérance, l'Académie, obligée de renoncer à l'espoir de le conserver dans ses rangs comme membre titulaire, décide que M. Moriau sera désormais inscrit sur la liste des vétérans.

L'Académie procède à l'élection indiquée par le bulletin de convocation. M. LIQUIER,

président de chambre, est nommé membre titulaire. — Il sera pourvu, dans la première séance de janvier 1865, à la nomination de deux membres titulaires, en remplacement de MM. Nicot et Moriau.

M. VIGUIÉ, rapporteur de la commission chargée de dresser les Tables analytiques de la collection de nos *Mémoires*, expose le plan proposé par la commission à l'adoption de la Compagnie. Ce plan n'est autre que celui d'après lequel l'un des membres de la commission, l'honorable colonel Pagézy, a déjà fait la table analytique des matières contenues dans le volume de 1806; seulement l'ordre alphabétique serait substitué à l'ordre chronologique. L'Académie adopte le plan ainsi modifié, et charge le président de la commission de remercier M. le colonel Pagézy des soins qu'il a apportés à ce travail et de le prier de vouloir bien le continuer.

M. le colonel PAGÉZY, empêché par l'état de sa santé de se rendre à la séance, a adressé au président la lettre suivante, dans laquelle il appelle l'attention de l'Académie sur le projet développé dans la brochure de M. le baron de Rivière intitulée : *L'Étang de Berre et le Bas-Rhône, immenses ports de refuge*. Le secrétaire donne lecture de cette lettre :

« Nîmes, le 19 novembre 1864.

» Messieurs, comme, d'après l'article 51 de notre règlement, « les travaux de l'Académie doivent avoir *essentiellement* pour objet *l'utilité publique* », je crois me conformer à cette décision, à cette déclaration si digne d'éloges, en signalant à votre attention un projet qui est bien certainement en harmonie avec vos prin-

cipes dans l'intérêt général de la France ; car, il s'agit d'établir « d'immenses ports de refuge, ouverts à la grande navigation, dans le golfe de Fos, par l'approfondissement du canal naturel de Bouc aux Martigues et la création du canal Saint-Louis ».

» M. le baron de Rivière, à qui appartient cette haute et salutaire pensée, a bien voulu m'adresser le mémoire qui en contient le développement. Je l'ai lu avec d'autant plus d'intérêt qu'un noble et patriotique sentiment y domine, c'est-à-dire la volonté de multiplier les avantages matériels et sociaux de notre beau pays et d'agrandir, au point de vue maritime, les moyens de sa défense ; ce que je considère comme indispensable pour l'avenir, en pensant à la transformation que va subir, pour les affaires de toutes sortes, la Méditerranée, par l'ouverture du canal de Suez

» Comme je suis très peu compétent en ces diverses matières, je ne saurais continuer mes réflexions, je leur impose silence pour ne pas trop vous fatiguer ; mais fort heureusement j'y supplée, comme complément au mémoire qui vous est soumis, en vous lisant la copie d'une lettre du noble auteur, qui a bien voulu me remercier de n'être pas hostile. Il me dit donc :

Monsieur, — je suis heureux d'avoir obtenu votre suffrage pour des idées qui, aux yeux de bien des gens, sont un peu hasardées, dans la brochure dont vous voulez bien agréer l'hommage.

Peu de gens sont familiarisés avec l'idée de dessécher les marais, en y jetant les eaux d'un fleuve. Cependant ce procédé n'est pas nouveau ; il a été pratiqué, dès la plus haute antiquité, en Egypte ; il l'est, depuis bien longtemps, en Italie, et vous verrez, par le manuscrit qu'on vous remettra, qu'il a été proposé, il y a plus de cent



ans, par un des hommes qui ont le plus honoré le corps savant dont vous êtes membre.

Quant à l'idée de barrer le Rhône pour en maintenir les eaux au niveau nécessaire pour l'irrigation, c'est une opération qu'on vient de faire sur le Nil.

Les ports de refuge sont une idée à moi (au moins tels que je les conçois), mais que j'ai publiée dans les journaux, il y a plus de vingt ans. On commence à en comprendre l'utilité depuis quelques années, et je ne désespère pas de voir mon pays donner au monde l'exemple de cette mesure de prévoyance et d'humanité.

Je me suis permis d'en faire la proposition à M. le ministre des affaires étrangères, en commençant par le Bas-Rhône.

Je lui demande de déclarer cette vaste rade ouverte aux navires de toutes les nations, amies ou ennemies, comme refuge contre les tempêtes et contre les bâtiments hostiles; pour cela, de déclarer le golfe de Fos neutre, en faisant respecter par tous cette neutralité; ce qui serait facile, le port de Bouc et Berre devant incessamment être converti en arsenal et port militaire.

Je demande, de plus, que, sur tous les points du Rhône canalisé, qui seront aptes pour cela, le gouvernement fasse, aux puissances du nord-ouest de l'Europe, des concessions de terrain, dans le genre de celle que Victor-Emmanuel a faite à la Russie (à Villafranca), afin que toutes puissent y avoir des stations, des comptoirs, où elles seraient sûres d'aboutir, même en temps de guerre.

Par ce moyen, nullement compromettant pour le pays (puisque les navires ne pourront entrer dans cette rade, qu'en passant par le canal Saint-Louis qui sera convenablement fortifié), la France s'assurerait le transit de presque tout le commerce du Levant avec l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Prusse, les villes anséatiques, le Danemark, la Suède et toute la partie nord-ouest de la Russie; car nulle part il ne pourrait se faire aussi sûrement, aussi promptement, aussi

économiquement, le Bas-Rhône communiquant avec toutes ces nations par voies ferrées et navigables.

C'est hier, seulement, qu'est partie ma lettre pour le ministre. Je ne sais s'il y donnera suite ; mais, à son défaut, d'autres après lui le feront, je crois.

Je n'ai pas besoin de vous dire les avantages qu'en retirerait la localité, Nîmes surtout : avoir, à 30 ou 35 kilomètres, un port où arriveraient les navires du plus fort tonnage de toutes les nations, qui y viendraient d'autant plus volontiers qu'elles y auraient des comptoirs sûrs et commodes, ce serait, pour cette ville, un immense progrès. Si son Académie, si son administration me secondaient, nous le réaliserions bien certainement ; mais que peut une voix isolée ?

Signé : Baron DE RIVIÈRE.

« Ce que vous venez d'entendre, messieurs me paraît renfermer des faits et des considérations très dignes de votre attention ; et cela d'autant plus que notre belle cité pourrait trouver de nombreux avantages dans la mise en pratique du projet. Ce qui me fait aussi très grand plaisir, c'est que notre Académie y trouverait également une place honorable, s'il est démontré que c'est un de vos illustres prédécesseurs, J.-Fr. Séguier, qui en a eu la première idée. Ce serait, ce me semble, chose fort utile, dans l'intérêt de la vérité, que l'Académie fît connaître ce fait ignoré au ministre compétent, attendu qu'à Paris, trop souvent, par un habile coloris, on proclame comme des idées nouvelles ce qui appartient aux temps passés et surtout à la province.

» Quoi qu'il en soit, messieurs, de vos convictions relativement au projet dont je viens de vous entretenir, veuillez croire que je les respecte, attendu que, en cette matière (j'aime

à vous le répéter), je suis très peu compétent. Aussi, voilà pourquoi, afin de suppléer à l'insuffisance de mes connaissances, et par conséquent de mon jugement, j'ose supplier l'Académie de nommer une commission qui nous ferait connaître ce que la Compagnie devrait faire en faveur d'une idée dont l'application me paraîtrait devoir agrandir les ressources de notre pays ».

A la suite de cette lecture, et conformément au vœu exprimé par M. Pagézy, l'Académie nomme une commission composée de MM. de La Farelle, Maurin, Abrie et Aurès.

M. L. MAURIN donne lecture de l'éloge académique de *Jean Reboul*, composé par M. Nicot, quelques jours avant sa mort, et qu'il comptait lire à la séance publique du mois d'août dernier. Cet éloge, où l'Académie reconnaît avec bonheur les brillantes qualités de cœur et d'esprit de son regrettable secrétaire-perpétuel, est réservé pour la prochaine séance publique.

M. GERMER-DURAND lit la notice suivante, intitulée : *Une nécropole gallo-romaine*.

Une église rurale, dont les ruines elles-mêmes ont aujourd'hui disparu, mais dont la place est encore marquée par une grande quantité de pierres romaines qui forment les limites du terrain où elle s'élevait autrefois, *l'église Sainte-Perpétue*, avait été bâtie presque tout entière avec les débris d'une nécropole gallo-romaine, qui occupait encore, au x<sup>e</sup> siècle, l'emplacement où cette église fut construite. Aussi les *Masures de Sainte-Perpétue* (c'est



le nom qu'on donnait aux ruines de cette église rurale) furent-elles, pendant plus de deux siècles (de 1567 à 1790), une véritable carrière, où les propriétaires des nombreuses métairies répandues dans le quartier de *La Magaille* (*Haute et Basse*), et les meuniers des divers moulins établis non loin de là sur le ruisseau de la Fontaine, venaient chercher les longues dalles, les grosses pierres de taille, les auges, les piles dont ils avaient besoin. C'est aussi des *Masures de Sainte-Perpétue* que provient la plus grande partie des *tituli* ou inscriptions funéraires que comptent, en si grand nombre, nos diverses collections épigraphiques. Mais les constructeurs du Moyen-Age n'avaient employé comme matériaux que les tombeaux et monuments qui se trouvaient encore à la surface du sol ou enfouis dans la portion de terrain qu'ils creusèrent pour jeter les fondements de leur église. D'autres, non loin de là, avaient déjà disparu sous une couche de terre végétale. Ce sont ceux-là qu'on retrouve aujourd'hui, chaque fois qu'on creuse pour bâtir le long de ce chemin dit *des Amoureux*, qui commence à se border de maisons.

L'été dernier, M. Jacques Bigonet, propriétaire d'un champ situé derrière l'enclos des Dames de l'Assomption, et séparé de l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Perpétue par un sentier qui, se détachant du *Chemin des Amoureux*, se dirige vers la route d'Arles à travers le Champ-de-Mars actuel, trouva, à une profondeur de 50 à 60 centimètres, plusieurs tombes gallo-romaines composées de dalles taillées et assemblées avec soin, mais sans ornements, ainsi que deux sarcophages, formés d'une cuve monolithe et d'un couvercle également d'une seule pièce; et une

grande auge en pierre renfermant des ossements, un petit vase en terre et un moyen bronze du bas-empire, trop fruste à l'avers pour laisser distinguer la tête de l'empereur, mais dont le revers, moins oxidé, permet de le rapporter aux dernières années du III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Cette découverte m'a rappelé que, il y a une quinzaine d'années, en construisant une maison voisine de celle de M. Bigonet, on trouva deux tombes gallo-romaines, dont les côtés étaient bâtis en maçonnerie de petit appareil et dont le toit était formé par plusieurs tuiles à rebord rapprochées par le haut en dos d'âne. Ces fouilles mirent au jour, avec les ossements d'un homme d'assez haute taille, des bracelets en bronze, un anneau et une fibule en fer.

Tout dernièrement, M. Bigonet m'avertit que, en creusant pour planter une avenue d'arbres devant la maison qu'il a construite cet été, il venait de rencontrer, toujours à la même profondeur de 50 à 60 centimètres, d'autres sépultures plus intéressantes et deux inscriptions. Deux de ces tombes sont des sarcophages complets avec leurs couvercles. Une autre paraît être la tombe d'un enfant, peut-être de deux. Deux compartiments égaux sont creusés dans la même pierre; l'un était exactement fermé par un couvercle en pierre entrant dans une feuillure, et l'autre par une simple dalle superposée. Dans tous les deux, se trouvaient des débris d'ossements incinérés; mais, dans le premier, il y avait, en outre, une belle urne en verre de 20 cent. de haut sur 12 de large; une de ces petites fioles appelées *lacrymatoires*; deux jolis vases en verre, de 20 cent. de hauteur sur 8 de diamètre à la base, d'une forme assez rare et d'un galbe as-

sex élégant ; une toute petite lampe en bronze, supportée par un trépied de même métal, de 15 cent. de haut ; enfin une patère en bronze avec manche. Tous ces objets sont dans un état parfait de conservation.

Les deux inscriptions sont inédites. Voici le texte de la première. Les quelques lettres qu'une fracture (antérieure à l'enfouissement de la pierre) a fait disparaître, sont faciles à suppléer.

D. M.  
L'IVL'HER  
MES  
LYCYDA|e  
FRA' TR[i. piis  
SI|mo].

*D[is] M[anibus]. L[ucius] Iul[ius] Her-  
mes Lycydæ, fratri piissimo.*

« Aux Dieux Mânes. L. Julius Hermès à Lycidas, son frère bien-aimé ».

On remarquera, dans cette inscription, deux *lapsus* du graveur : à la deuxième syllabe du mot LYCYDAE, c'est un i qu'il fallait, et non un y ; le point entre les deux syllabes du mot FRA'TRI est également une distraction, ou plus probablement une faute d'ignorance de l'ouvrier.

Le nom de *L. Julius Hermes* se rencontre déjà sur une pierre tumulaire extraite, en 1764, des Masures de Sainte-Perpétue, et dont le texte a passé des notes de J.-Fr. Séguier dans la *Topographie* de J.-C. Vincens et Baumes (p. 580, n° 91) :

D. M.  
L'IVLI'HERMETIS  
T.F.I.



*D[is] M[anibus] L[ucii] Iuli[i] Herm[is].*  
*T[estamento] f[ieri] i[ussit].*

« Aux Dieux Mânes de Lucius Julius Hermès. En vertu d'une clause de son testament ».

Comme on le voit, L. Julius Hermès, après avoir fait élever à son frère Lycidas le tombeau dont l'inscription vient d'être retrouvée, mourut lui-même sans laisser un parent qui pût s'acquitter envers lui de ce devoir pieux. Aussi avait-il pris la précaution de pourvoir, par son testament, aux soins et aux frais de sa sépulture.

La seconde inscription est gravée sur une stèle assez grossièrement taillée de 60 cent. de hauteur sur 25 de largeur, arrondie par le haut. On lit, à la partie supérieure, en caractères gravés avec soin, quoique d'une main hésitante et inhabile :

QVINTVLO  
Q F. ET ALLIAE  
CONIVGI DVLCISV  
ET NEPOTI QVINTINO

*Quintulo, Q[uinti] F[ilio], et Alliae, conjugii dulcis[s]u[mae], et nepoti Quintino.*

« A Quintulus, fils de Quintus, et à Allia, son épouse bien-aimée, et à son petit-fils Quintinus ».

La formule *Dis Manibus* est absente. — Le nom de celui qui fit élever cette tombe ne se trouve pas dans l'inscription, qui cependant est complète. C'était vraisemblablement *Quintus* lui-même; mais *Quintus* n'est qu'un prénom, cet n'est pas un nom de famille. Ce soin de cacher son nom n'indiquerait-il pas

une tombe élevée par les mains d'un chrétien qui aurait survécu à son fils, à sa femme et à son petit-fils, qu'il ne désigne également que par leurs prénoms ? C'est la nécropole de Sainte-Perpétue qui a fourni déjà la seule inscription de martyre chrétienne que nous possédions à Nîmes, celle d'*Attia Exoché* (1).

---

*Séance du 3 décembre 1864.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire donne lecture : 1<sup>o</sup> d'une lettre de M. *Arm. de Pontmartin*, membre non résidant, qui, appelé *dans nos murs* par ses fonctions de juré, regrette de n'avoir pu assister à la séance du 19 novembre, comme il se l'était promis ; — 2<sup>o</sup> d'une lettre de M. C. Souplet, membre de la Société académique de Saint-Quentin, demandant des renseignements sur l'ouvrage publié en 1842 par notre honorable confrère, M. de La Farelle : *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes*

(1) Voir, sur cette précieuse inscription, dont j'avais fait parvenir, en novembre 1855, un estampage au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, l'intéressant rapport de M. Léon Renier, *Bulletin du Comité*, t. III, 1855-56, p. 147-149.

*industrielles en France*, cette question étant sur le point d'être mise au concours par la Société académique de Saint-Quentin.

Le Secrétaire informe la Compagnie qu'il a remarqué, dans le catalogue d'une collection d'autographes, dont la vente aux enchères doit commencer à Paris le 6 décembre prochain, trois dossiers renfermant quelques lettres intéressantes d'anciens membres de l'Académie : *Alex. Vincens-Devillas, Jacques Vincens-Saint-Laurent*, etc.; et demande l'autorisation de donner commission, pour une somme déterminée, au libraire F. Vailète, par les soins duquel la vente doit avoir lieu. — 30 fr. sont votés pour cet objet.

Le Président dépose les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *Lettres d'un Bénédictin*, 4<sup>e</sup> partie, 14<sup>e</sup> lettre; — 2<sup>o</sup> *l'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n<sup>o</sup> 172, 22 janvier 1864, n<sup>o</sup> 193; 1<sup>er</sup> juillet 1864, n<sup>os</sup> 197 à 209, 1<sup>er</sup> août — 1<sup>er</sup> novembre 1864; — 3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 4<sup>e</sup> année, 1863; — 4<sup>o</sup> *Académie de la Rochelle. Section des Sciences naturelles. Annales*, n<sup>o</sup> vi, 1862-63; — 5<sup>o</sup> *Jarnac en ferré par lui-même. Réponse à M. E. Levasseur*, par A. Humbert, broch. in-8<sup>o</sup>, 1864; — 6<sup>o</sup> *Annual report of the Smithsonian Institution for 1862*, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, cartonné; — 7<sup>o</sup> *Smithsonian Contribution to Knowledge*, t. xiii, in-4<sup>o</sup> broché; — 8<sup>o</sup> *Smithsonian Miscellaneous Collections*, t. v, in-8<sup>o</sup> cartonné; — 9<sup>o</sup> *Cambridge, Massachusetts. Museum of Comparative Zoology*, in-8<sup>o</sup>; — 10<sup>o</sup> *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), 8<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 5, nov. 1864; — 11<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes des*



départements, 3<sup>e</sup> série, t. III, mai-juin 1864 ; — 12<sup>o</sup> *Nouvelle locale. Henri de Lamure, ou Mémoires d'un moine du couvent de Franquevaux, manuscrit de 1811, par Emile Causse, in-8<sup>o</sup>, Nîmes, Roger et Laporte ; — 13<sup>o</sup> *Annales de la Société éduenne, 1862-64, 1 vol. in-8<sup>o</sup> ; — 14<sup>o</sup> Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 1863 et 1864, 2 vol. in-8<sup>o</sup> ; — 15<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, t. xv, juillet-août 1864 ; — 16<sup>o</sup> Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, t. x, n<sup>o</sup> 10, octobre 1864 ; — 17<sup>o</sup> *Catologue des Brevets, 1864, n<sup>o</sup> 7 ; — 18<sup>o</sup> *Culte et iconographie de S. Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet, broch. in-8<sup>o</sup> ; — 19<sup>o</sup> *Bulletin de la Société de médecine de Poitiers, 4<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 30, 1864 ; — 20<sup>o</sup> *Revue de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, juillet-août 1862.*******

La Commission de publication pour les *Mémoires* de l'année académique 1863-64 est nommée par scrutin de liste. Elle se composera de MM. L. Maurin, Aurès, Plagniol, Viguié, de Daunant, du Président et du Secrétaire.

M. LIQUIER, introduit dans la salle par M. L. Maurin, demande la parole pour offrir à l'Académie l'expression de la reconnaissance qu'il éprouve d'être admis dans son sein. Cet honneur le flatte d'autant plus, dit-il, qu'il associe son nom à celui des hommes distingués qui, dans notre cité, représentent le culte désintéressé des sciences et des lettres. Il ne se dissimule pas l'insuffisance de ses titres litté-

raires ; c'est pour lui un motif de remercier d'autant plus vivement ceux d'entre nous qui lui ont donné l'appui indulgent de leurs suffrages. — Il est heureux de rencontrer parmi nous d'anciens collègues auxquels l'unissent déjà des liens d'estime et d'affection formés ailleurs ; mais il regrette de ne plus trouver, dans les rangs de la Compagnie, cet illustre et modeste poète, grand esprit, cœur d'élite, ce Jean Reboul, dont la gloire n'a pas jeté moins d'éclat sur l'Académie, qui l'avait de bonne heure adopté, que sur la ville de Nîmes et la France tout entière. M. Liquier regrette encore de n'avoir pu, en entrant dans cette salle où a retenti si souvent la parole vive et brillante de M. Nicot, serrer la main à cet éminent collègue, à cet académicien modèle, dont le sens exquis et l'atticisme aimable lui gagnaient l'estime et l'amitié de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher, à cet homme excellent dont la mémoire vivra dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

M. BOUSQUET, président, remercie notre nouveau confrère des nobles sentiments qu'il vient d'exprimer si bien à l'Académie. Vous succédez, lui dit-il, à un homme qui était bien cher à la Compagnie et qui lui a fait le plus grand honneur. Mais ce n'est pas seulement le talent du poète qu'elle aimait en lui : c'était aussi la modestie, la loyauté, l'élévation des sentiments et des idées, la dignité de la vie. Ces précieuses qualités, vous les possédez, Monsieur, sans parler de vos talents oratoires, qui sont ici connus et appréciés. Aussi l'Académie tout entière est-elle heureuse et fière de vous dire avec moi : Soyez le bienvenu !

M. L. MAURIN donne lecture de sa *Notice*

*nécrologique sur J.-B.-P. Nicot*, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard. — L'Académie décide que cette notice sera réservée pour être lue, en séance publique, devant les membres du Conseil général du département, au mois d'août 1865.

M. Aug. PELET lit la note suivante sur une élégante mosaïque trouvée, au mois d'août dernier, rue des Chassaintes, et met en même temps sous les yeux de l'Académie un fac-simile, grandeur d'exécution, de la bordure de cette mosaïque.

« Messieurs, dit M. Pelet, dans l'espérance de pouvoir bientôt vous donner quelques détails sur plus de quarante mosaïques, découvertes à Nîmes à diverses époques, nous nous bornerons aujourd'hui à vous faire connaître celle qui vient d'être trouvée, au mois de septembre dernier, à 50 centimètres au dessous du sol, dans le joli théâtre des Variétés, que M. Casimir Pujol a eu le talent de faire exécuter, dans l'espace de trois mois, dans la rue des Chassaintes, à Nîmes.

» La longueur de ce pavé est de 8<sup>m</sup>09 du nord au midi, et sa largeur de 5<sup>m</sup>53 de l'est à l'ouest; le devant de la scène est rigoureusement établi sur son grand axe.

» Les cubes ont sept millimètres en tout sens; le fond de la mosaïque est entièrement blanc et forme néanmoins des losanges de 20 centimètres de côté, qui ne sont distingués que par la disposition différente des cubes dans chaque losange, disposition qui donne à la surface entière l'aspect d'un échiquier dont les carrés sont cependant tous de la même couleur; il n'y a point de cartouche dans le



milieu , mais , par contre , toute la mosaïque est circonscrite dans une élégante frise , admirable par sa simplicité ; et , comme il aurait été difficile d'en faire une description assez exacte pour en donner une idée juste , j'ai mis à contribution le bon vouloir de notre habile mosaïste , M. Mora , pour en obtenir le calque que voici.

» Nos neveux retrouveront un jour cette mosaïque parfaitement conservée , à la place que je viens d'indiquer dans ce but ».

M. GERMER-DURAND lit la note suivante sur la date de l'inscription fragmentaire... VIII TRIB'PO... , trouvée en 1810 , en déblayant l'Amphithéâtre.

« Conformément à la restitution de cette inscription , proposée , « toutefois avec beaucoup de réserve » , par M. Pelet (*Mém. de l'Acad. du Gard* , 1862 , p. 200) , j'avais adopté , pour date de l'édifice auquel elle appartenait , l'an 727 de Rome ( *Mém. de l'Acad. du Gard* , 1863 , p. 58) . Mais une étude plus attentive de la concordance chronologique des consulats , des impérioriats et des puissances tribunitiennes d'Auguste m'a démontré que ce prince prit la puissance tribunitienne , pour la première fois , l'an 731 de Rome (23 avant notre ère) , c'est à dire pendant son onzième consulat et son huitième impérioriat.

» Dans notre inscription , le chiffre VIII , étant suivi de l'indication TRIB'PO... ne peut donc se rapporter au consulat , comme M. Pelet l'a pensé dans son essai de restitution. C'est celui de l'impérioriat. Or , la chronologie des impérioriats d'Auguste , telle qu'elle ré-

sulte des textes des historiens, des inscriptions et des médailles, est celle-ci :

I. Auguste reçut le titre d'*imperator*, pour la première fois, en 711, après la victoire de Modène (Dion, XLVI, 38).

II. Il fut salué de ce titre, pour la deuxième fois, à l'occasion de la victoire de Philippes, en 712, comme nous l'apprend Suétone (*Orans ingressus est Urbem, post Philippense bellum. Aug., 22*).

III. Pour la troisième fois, après la guerre de Sicile, en 716, au témoignage du même Suétone (*Post Siculum bellum. Ibid.*).

IV. La quatrième fois, à l'occasion de son triomphe sur les Suèves, en 719 (Dion, LI, 21).

V. La cinquième fois, pour son triomphe sur les Dalmates, en 721 (Dion, *ibid.*).

VI. La sixième fois, pour la victoire d'Actium et d'Alexandrie, dont le triomphe dura trois jours, 13, 14 et 15 août 725.

VII. La septième fois, bientôt après, dans l'automne de la même année, pour les victoires de M. Crassus en Mésie (Eckhel, D. N. V.).

VIII. La huitième fois, en 729, à propos de la victoire remportée par M. Vinicius sur les Germains (Dion, LIII, 26).

IX. La neuvième fois, en 735, à l'occasion de la restitution des enseignes prises par les Parthes sur Antoine.

» Le huitième *impérioriat* d'Auguste, le seul élément chronologique que nous offre l'inscription fragmentaire... VIII TRIB. PO... , a donc pour limites les années 729-735 (25-19 av. J.-C.) Le chiffre de la puissance tribunitienne, si nous l'avions, nous permettrait seul de préciser davantage, et de dire dans laquelle

de ces six années fut achevé le monument auquel appartenait l'inscription dont nous ne connaissons que ce trop court fragment ».

M. PÉRÈS, d'Alais, membre non-résidant, donne lecture de la conclusion de la seconde division (grammaire générale) de la partie pratique de sa *Noologie*, dont il achève actuellement la rédaction.

Il résout, par voie de conséquence, la question si souvent agitée, et récemment mise à l'ordre du jour par M. Renan, de l'origine du langage, en employant à cette solution les principes établis dans sa théorie noologique et la considération de la nature de l'élocution, qui fait l'objet des deux premières divisions de la partie pratique. Par cette considération de la nature de l'élocution, l'auteur de la *Noologie* explique l'origine du langage. Elle serait psychologique.

« Si le langage devient pour les hommes un moyen de se communiquer leurs pensées, c'est parce qu'il leur est indispensable pour les former. Rien n'entre dans l'intelligence que par le canal de la conscience, s'exerçant à convertir en sensations les excitations organiques. L'intelligence se compose uniquement de notions acquises, en la présence des qualités objectives, par la conceptualisation des sensations qui en sont émanées. Mais si les sensations, malgré leur fluidité, se convertissent en notions stables, en se solidarissant pour représenter les qualités sous les formes par celles-ci revêtues dans la nature, c'est grâce aux sons vocaux dont s'accompagne la formation des notions. Les sourds-muets, à défaut des éléments subjectifs, mêlent aux notions des éléments de même nature, provenus aussi



de l'exercice de la motilité, représentant les formes des qualités.

» Les oyants usent, comme les sourds, de ces moyens de soumettre leurs sensations au régime de la volonté, de les rendre pérennes en les rendant indéfiniment ressuscitables. On voit ces traits de la physionomie des qualités sortir de la conscience sous forme de gestes, se déposer, en forme d'écriture hiéroglyphique, sur les monuments primitifs des peuples, au temps où ils ne pratiquaient pas encore l'écriture de la parole. Les enfants les crayonnent sur les murs. Par leur moyen, l'instituteur du sourd-muet se met en relation avec son élève et lui enseigne le langage écrit des oyants.

» Mais l'élément vocal est le plus avantageux pour la formation et le maniement des notions. Quand le son vocal sonne à la conscience du sujet, dans le repos des organes d'où il est émané, il avertit celui-ci de l'exercice et même de l'existence de son activité; il la lui fait distinguer de l'activité étrangère à lui; il lui donne la conscience de sa durée et de celle de la qualité, qui consiste à reconnaître l'antériorité de certains éléments de la perception parmi ceux de l'actualité.

» L'homme est donc forcé de parler, parce qu'il ne saurait penser sans employer, de préférence, les sensations émanées de ses organes vocaux. Et il parle des opérations de son esprit aussi naturellement que des choses, parce que ces actes ont des qualités spécifiques susceptibles d'être représentées par des notions.

» La linguistique a constaté que les peuplades de l'Afrique centrale et les hordes de l'Amérique septentrionale ont ou ont eu des langues plus riches en formes grammaticales que bien des peuples très avancés en civilisation.

» Après un trait de temps plus ou moins long, la proposition a jailli, composée de toutes les pièces essentielles, parce qu'elle représente une notion, et la période s'est développée, parce qu'elle n'est qu'une amplification de la proposition.

» Les éléments de la phrase se composent de la même manière que la proposition et que la période, sous l'influence commune des rapports perçus entre leurs éléments respectifs et l'objet de la pensée. Ordinairement ceux-là se soudent et peuvent devenir indiscernables par l'usage et l'abus même des syncopes, des synérèses, des contractions. Mais aussi, quelquefois, la langue laisse voir les éléments des parties du discours. En sanscrit, en basque, par exemple, les éléments communs des déclinaisons et des conjugaisons se déclinent et se conjuguent isolément, et ils représentent des notions ayant rang dans le dictionnaire.

» Au point de vue philosophique, où se place la grammaire générale pour apprécier la nature du langage, les formes des parties du discours elles-mêmes appartiennent à un paradigme, comme les déclinaisons et les conjugaisons. Si ce paradigme n'existe pas, il pourrait être composé, et il devrait l'être, pour l'intelligence du mécanisme du langage.

» Les formes grammaticales sont l'expression des fonctions qualificatives que remplissent, à l'égard les unes des autres, les notions employées par l'esprit pour déterminer la raison d'être des choses.

» Le langage est une création spontanée de l'esprit. Et l'on ne voit pas comment M. Renan, après avoir reconnu que le langage, dans sa forme, fut l'expression de la raison pure, a pu dire que cette création de l'esprit a eu pour

caractère, à son origine, l'exubérance des formes, l'indétermination, l'extrême variété, la liberté sans contrôle. Non, la nécessité de s'entendre a bientôt mis un frein à la liberté individuelle. Tout fait pareil à celui de la tour de Babel n'a pu avoir qu'un moment d'existence. Si la diversité existe entre les langues, l'unité règne dans chaque langue et dans chaque dialecte.

» A la formation d'un groupe nouveau de population, il s'est passé un fait pareil à celui de la Genèse. Nos premiers parents furent créés à l'état adulte. C'est indubitable : la raison, à ce sujet, est d'accord avec Moïse. Mais n'eussent-ils pas été créés parlants, ils se seraient formés à la parole en la présence des choses, comme s'y forment les enfants. Leur descendance s'y est formée de la même manière, par l'usage de l'onomatopée naturelle et artificielle et des autres formes de l'élocution communes à tous les peuples, retenant plus ou moins des éléments phonétiques légués par l'ascendance, finissant même par les éliminer en totalité ; mais conservant la forme essentielle, commune nécessairement à tous les membres de l'humanité, parce qu'elle leur est imposée par la loi qui régit l'intelligence humaine.

» Ainsi le langage est condamné à être toujours nouveau, malgré l'antiquité de sa forme. Les langues anciennes périssent, de nouvelles leur succèdent. Depuis longtemps, il ne reste rien de celle de nos premiers parents ; mais il nous reste, et il restera toujours à la postérité la plus reculée l'usage de la parole, nécessaire à l'usage de la pensée, et la manifestant par la proposition. Cet élément commun du discours est et sera toujours divisé en deux par-



ties pour l'expression, l'une du jugement de qualité, et l'autre de son motif, chacune subdivisée pour préciser et particulariser les expressions de la perception de la qualité et de la forme de celle-ci ».

---

*Séance du 17 décembre 1864.*

Après la lecture du Procès-Verbal, qui est approuvé, le Secrétaire communique la correspondance, qui se compose : — 1<sup>o</sup> d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1864, au Président de l'Académie, engageant celui-ci à se concerter avec ses confrères pour dresser une liste des ouvrages de littérature, de science, d'histoire, etc., présentant un caractère particulier d'intérêt pour les populations du Gard et de nature à être distribués par le Ministre aux bibliothèques des écoles primaires du département ; — 2<sup>o</sup> d'une circulaire du même Ministre, en date également du 1<sup>er</sup> décembre, informant l'Académie que la réunion des Sociétés savantes, pour la distribution des récompenses du concours de 1864, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865, et avertissant les membres qui voudraient prendre part aux lectures qui s'y feront, de se faire inscrire avant le

1<sup>er</sup> mars prochain; — 3<sup>o</sup> d'une dépêche de M. le Préfet du Gard accompagnant l'envoi du n<sup>o</sup> 6 du *Catalogue des Brevets*; — 4<sup>o</sup> d'une lettre de M. V. de Baumefort, membre non-résidant, en réponse à une lettre du Secrétaire de l'Académie, qui lui demandait des renseignements sur le dernier concours de la Société littéraire et scientifique d'Apt, dans lequel M. de Baumefort a obtenu la médaille d'or pour un mémoire sur *Le Caractère des Provençaux*; — 5<sup>o</sup> d'une lettre de M. Ern. de Rattier de Susvalon, rédacteur de l'*Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux.

Le Président dépose les ouvrages suivants, reçus dans la quinzaine :

1<sup>o</sup> *Mémoires de la Société littéraire de Lyon. Mélanges historiques*, 1864, 1 vol. in-8<sup>o</sup>; — 2<sup>o</sup> *Smithsonian Institution. Address of H. Exc. John A. Andrew to the legislature of Massachusetts, together with accompanying documents*, 8 jan. 1864; — 3<sup>o</sup> *Journal de la santé du roi Louis XIV*, par J.-A. Leroy, 1864, 1 vol. in-8<sup>o</sup>; — 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1864, n<sup>o</sup> 3, — 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des sciences histor. et natur. de l'Yonne*, 1864, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim.; — 6<sup>o</sup> *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France*, publié par la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, 3<sup>e</sup> série, t. xv, juillet-août-sept. 1864; — 7<sup>o</sup> *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), n<sup>o</sup> 6, déc. 1864; — 8<sup>o</sup> *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, 1864, n<sup>o</sup> xi, nov. 1864; — 9<sup>o</sup> *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 6<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 210, 212, 214, 8 et 22 nov., 8

déc. 1864; — 10° *Catalogue des Brevets*, 1864, n° 6; — 11° *Annuaire du département du Gard pour l'année 1864*, par MM. Ernest et Charles Liotard, Nîmes, Clavel-Ballivet, oct. 1864, 1 vol. in-12, de 966 pages; — 12° *Recherches relatives à la géographie et aux antiquités, ou Dictionnaire topographique et Répertoire archéologique du canton du Beausset*, par l'abbé Magl. Giraud, Toulon, 1864, 1 vol. in-8° de 158 pages; — 13° *Lettres d'un Bénédictin*, 4° série, xv<sup>e</sup> lettre; — 14° *Revue des Sociétés savantes des départements*, juillet-août 1864.

Afin d'être en mesure de répondre le plus tôt et le plus complètement possible à la demande du Ministre relative aux bibliothèques des écoles primaires, l'Académie décide que chaque membre dressera à part lui une liste des ouvrages d'intérêt local qui lui paraîtraient propres à être compris utilement sur le catalogue de ces bibliothèques. Ces listes seront remises au Président à la prochaine séance, et par lui transmises au Ministre.

Le Secrétaire annonce que la Commission de publication a tenu une première séance, et que l'impression du volume des *Mémoires* pour 1863-64 est commencée.

Il est décidé que, en réponse à la lettre du Ministre de l'Instruction publique demandant le concours de l'Académie pour la propagation des *Lectures publiques du soir* (V. le Procès-Verbal de la séance du 5 novembre), le Secrétaire fera connaître à S. Exc. que l'Académie est déjà représentée par l'un de ses membres, M. Courcière, professeur au Lycée, qui doit donner les quatre conférences de



Sciences physiques portées sur le programme de ces lectures, déjà commencées à Nîmes; — et qu'en outre l'Académie a lieu de penser que quelques-uns de ses membres, titulaires ou correspondants, se proposent de donner des conférences libres sur des sujets de littérature, d'art, d'histoire, etc.

M. *Hipp. Roch*, de Montpellier, auteur d'un recueil de poésies languedociennes intitulé : *Lou Portafuïa de l'Ouvriè*, est introduit dans la salle et donne lecture d'une pièce de vers patois à l'éloge de notre poète JEAN REBOUL. — L'Académie, touchée de l'hommage rendu par M. *Roch* à la noblesse du caractère et des inspirations de l'illustre poète qu'elle a perdu naguère, applaudit les vers qu'elle vient d'entendre. Le Président remercie M. *Roch* et le félicite, non seulement de sa pièce sur la mort de Jean Reboul, mais aussi des beaux vers qu'il a remarqués dans *le Portefeuille de l'Ouvrier*. — M. *Roch* se retire, et la séance continue.

M. CH. LIOTARD rend compte d'un volume de vers adressé à l'Académie par M. *Adrien Roux*, d'Uzès, et intitulé : *Étincelles*.

« *Ce sont de petits vers*, dit-il, qu'on aurait pu condenser sous un petit volume et qui ne sauraient être l'objet que d'un petit rapport.

» Je voudrais pouvoir ajouter : *Ce ne sont pas des vers tendres et langoureux*, mais malheureusement c'est là leur défaut : ils sont tendres et langoureux ; ils chantent l'amour, la désillusion et l'oubli. Ce sont les peccadilles ordinaires de la jeunesse dans son efflorescence.

» La première pièce, et la plus considérable (en vers alexandrins), intitulée : *Mariette*, peut se résumer ainsi : — Un jeune homme aperçoit une blonde jeune fille à sa fenêtre ! il l'aime, il s'en fait aimer, voilà tout.

» Viennent ensuite neuf ou dix petits sujets, la plupart rimés sur huit syllabes, imitation de Musset.

» Vous le voyez : au lieu et place d'Iris, d'Eléonore ou d'Elvire, nous avons ici *Mariette*, *Ninette*, reproduction constante de cette phase si connue de la vie de l'homme : — l'amour à vingt ans, un premier amour, etc. ; — enfin la déception, qui en est la conclusion obligée, racontée dans l'élégie sous les titres : *les Morts*, *Tristesse*, *Décembre*, *De Profundis*.

» Tout cela donne lieu à une succession de vers faciles et gracieux, d'une correction à peu près irréprochable, d'une désinvolture dégagée et qui ne manque pas d'élégance ; fort supportables, en fin de compte, n'était la monotonie du fond et la reproduction trop fréquente de la même coupe et du même rythme.

» Le volume porte en tête : *Étincelles*. Je veux croire que ce sont les étincelles d'un feu qui s'allume, et je les préfère à celles d'un feu qui s'éteint. L'auteur paraît jeune, et c'est la raison, sinon la justification, de son livre.

» Je l'accepte donc comme un présage et une promesse ; et vous, messieurs, veuillez aussi l'accueillir avec bienveillance, sous la réserve et avec l'espoir, toutefois, que, à la suite de ces fleurettes, le jeune poète nous apportera un jour des fruits savoureux et d'une parfaite maturité.

» J'étais disposé à me montrer plus sévère

au début de ce rapide compte-rendu, mais l'épilogue, intitulé : *le Roi de Prusse*, qui termine ce volume et qui ressemble au couplet final du vaudeville, à l'adresse du public, est un appel à l'indulgence et désarme ma rigueur. C'est peut-être une des meilleures pièces du recueil. La voici :

LE ROI DE PRUSSE.

*Triolets.*

Dans mon pays, à tout propos,  
On vous parle du roi de Prusse.  
Les gens d'esprit, comme les sots,  
Le font venir à tout propos.  
On ne peut pas dire deux mots  
(Causerait-on avec un Russe)  
Sans trouver de suite un propos  
A l'adresse du roi de Prusse.

Quand j'écrivis mes premiers vers,  
J'aimais une enfant blanche et rose.  
Voilà bientôt trois longs hivers  
Que j'écrivis mes premiers vers.  
Bien des femmes ont le travers  
De ne vouloir rien lire en prose.  
Quand j'écrivis mes premiers vers,  
J'aimais une enfant blanche et rose.  
C'était vers le mois de janvier ;  
J'invoquai la muse chérie.  
Mon cœur brûlait comme un brasier,  
Bien que nous fussions en janvier.  
Le rimeur ressemble au ramier :  
Aimer, chanter, voilà sa vie !  
J'invoquai donc, en plein janvier,  
La muse de la fantaisie.

.....  
Un mien ami me dit alors :  
« Tu chantes pour le roi de Prusse !  
On ne réveille pas les morts ».



Voilà ce qu'on me dit alors.  
« La douleur rend les hommes forts ;  
Il fallait que tu la connusse ;  
Mais , va , laisse dormir les morts :  
Tu chantes pour le roi de Prusse » !

*A mes lecteurs.*

Soyez moins francs que mon ami ,  
Soyez meilleurs que ma maîtresse.  
Si je ne vous plais qu'à demi,  
Soyez moins francs que mon ami.  
Ma lyre encore n'a frémi  
Que pour célébrer la jeunesse.  
Soyez moins francs que mon ami ,  
Soyez meilleurs que ma maîtresse.  
J'ai le bonheur d'être Français ;  
Je me moque du roi de Prusse.  
Qu'il soit troublé , qu'il vive en paix ,  
Que m'importe : — je suis Français !  
Dites que mes vers sont mauvais ,  
Que je parle moins bien qu'un Russe...  
Mais n'accusez pas un Français  
De chanter pour le roi de Prusse !

M. A. VIGUIÉ a la parole pour un rapport sur un mémoire manuscrit intitulé : *Coup-d'œil général sur les langues sémitiques*, dont M. E. Arnaud , actuellement pasteur à Crest (Drôme), naguère pasteur aux Vans (Ardèche), a fait hommage à l'Académie , dans le courant de l'an dernier.

« Ce travail , dit-il , est une exposition exacte et claire des résultats actuels de la science française sur cet important sujet. On sait qu'on appelle langues sémitiques les langues parlées dans les pays compris entre la Méditerranée, le Taurus, le Tigre et les mers qui baignent l'Arabie. Ce nom de langues sémitiques a été adopté par les savants et a remplacé le nom de langues orientales , jadis

en usage et répudié justement comme trop compréhensif et trop général. Il existe, en effet, en Orient, d'autres langues que les langues sémitiques. Cette appellation, introduite par Eichhorn dans le monde philologique, doit paraître suffisamment exacte, car la plupart des peuples qui parlaient ces langues étaient les descendants de Sem; il faut dire seulement qu'elle n'est pas parfaite, puisque les Phéniciens, par exemple, et d'autres tribus arabes qui parlaient aussi des langues sémitiques, sont désignés dans la Genèse comme des descendants de Cham.

» L'attention publique s'est dirigée avec une curiosité empressée vers ces sujets de philologie orientale. Le grand ouvrage de M. Renan : *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, qui a introduit au milieu du grand public ces savantes études, en est aujourd'hui à sa quatrième édition. C'est surtout de ce livre considérable et de plusieurs autres ouvrages français que l'auteur du mémoire déposé s'est inspiré dans son exposition.

« Après quelques considérations, trop générales et trop rapides, sur les peuples sémitiques, M. Arnaud divise les langues sémitiques en trois branches principales : l'arabe, l'araméen et l'hébreu. A ces trois branches, l'auteur rattache encore l'assyrien des inscriptions cunéiformes de Ninive et de Babylone, découvertes par M. Layard, et cite, à l'appui de sa thèse, l'opinion du savant professeur de sanscrit, de Paris, M. Oppert, dans le rapport que cet orientaliste distingué a adressé au ministre de l'instruction publique et des cultes : « Le déchiffrement de la langue cunéiforme, d'après les grammaires et les dictionnaires de

la bibliothèque de Sardanapale, découverte et rapportée en Europe par M. A. Layard ».

« L'arabe, la première des grandes branches indiquées, se divise lui même : 1<sup>o</sup> en arabe ancien ; c'est l'arabe parlé avant Mahomet, soit qu'il porte le nom d'himyarite (arabe du sud), ou le nom de koreisek (arabe du nord) parlé dans l'Hedjaz, aux environs de la Mecque, par les Koreischites, la tribu d'où sortit Mahomet); 2<sup>o</sup> en arabe littéral, la langue classique, savante, riche de l'Arabie, à partir du VII<sup>e</sup> siècle ; 3<sup>o</sup> en arabe vulgaire, qui n'est que l'arabe littéral dépouillé de sa grammaire savante et de son riche entourage de voyelles. C'est l'arabe vulgaire qui est aujourd'hui la langue vivante de tous les pays où domine le mahométisme.

» La seconde grande branche des langues sémitiques est l'araméen, qui tire son nom d'Aram, fils de Sem. M. Arnaud entre dans de savants détails sur les origines de l'araméen et sur l'introduction de cette langue en Palestine par les Juifs après la captivité. Il distingue l'araméen proprement dit et le syriaque, et se range à l'avis des philologues allemands sur la nature des différences qui existent entre ces deux idiômes.

» Enfin, M. Arnaud s'étend volontiers sur la langue hébraïque ».

Le rapporteur donne ici lecture des pages 17-19 du mémoire de M. Arnaud, ainsi que des pages 23-24, qui contiennent la conclusion ; puis il ajoute :

» L'Académie peut juger, par ces fragments divers, que je me suis plu à mettre sous ses yeux, que l'auteur du mémoire est un esprit net, exact, cultivé et au courant des études



philologiques. Je me permettrai, au sujet de ce travail, d'exprimer un double regret. J'aurais désiré, puisque M. Arnaud présentait ce tableau des langues sémitiques, qu'il nous mît au courant des résultats scientifiques récents des orientalistes étrangers, et particulièrement des orientalistes allemands. La science n'a pas, à proprement parler, de patrie; et, à côté des ouvrages français qu'il a consultés, je voudrais voir aussi le nom des ouvrages remarquables qui ont paru hors de notre pays; la chose eût été facile à M. Arnaud, à qui, si je ne me trompe, les grandes langues vivantes sont familières.

» Le second regret que j'exprime est celui-ci : il eût été fort désirable que M. Arnaud, au lieu d'embrasser dans son ensemble un si vaste sujet, en eût traité un point spécial. Il intitule son mémoire : « Coup-d'œil général sur les langues sémitiques ». Un coup-d'œil jeté sur un objet est bien quelque chose; mais c'est bien rapide, bien peu profitable, bien à la surface. Autrement salubre et sérieuse est une contemplation lente, approfondie, attentive d'un point bien déterminé. Et que de sujets spéciaux pleins d'intérêt M. Arnaud aurait trouvés, surtout dans la branche de l'hébreu, et sur lesquels il était capable de porter une entière lumière !

» Ces regrets exprimés, je rends hommage au travail et à l'auteur. M. Arnaud est un travailleur infatigable. Il est déjà connu dans le monde religieux et littéraire par une traduction estimée du Nouveau Testament et par un Commentaire considérable sur cette partie des Livres saints. Ce qui me paraît être le caractère des travaux de M. Arnaud, comme aussi de son esprit général, c'est la recherche, l'exac-

titude, la netteté. Ces qualités sont bien précieuses, surtout quand elles sont appliquées sans relâche à des objets si dignes de l'attention de tous. J'ose dire aussi qu'il y a, dans la position de M. Arnaud et ( pour généraliser ) dans la position du prêtre ou du pasteur de campagne se livrant, avec opiniâtreté et sans excitation du dehors, aux rudes travaux de l'érudition, quelque chose qui a droit à toutes les sympathies de l'Académie.

„ Cet esprit de suite dans les recherches, cette fermeté de volonté dans l'étude désintéressée, cette patience obstinée par laquelle on trace lentement, mais sûrement et profondément, son sillon dans le champ de la vérité, cette fécondité au milieu de la solitude intellectuelle, tout cela mérite nos respects et nos encouragements. Je comprends très bien l'ardeur, l'entrain, l'excitation du travailleur au milieu d'éléments qui le stimulent, le pressent et ne lui permettent pas d'être en repos. Mais, laissez-moi le dire, je rends un hommage tout autrement senti au travailleur isolé, loin de tout centre intellectuel, obligé de se suffire à lui-même et de puiser, dans son propre fonds, sans secours du dehors, au milieu de défaillances sans cesse renaissantes, le viril courage de poursuivre une tâche souvent ingrate et difficile ».

M. Eug. Brun, membre correspondant, donne lecture d'un poème intitulé : *Une noce à Pompéi. — Episode de sa catastrophe*. La scène se passe dans la maison de Salluste. Le poète suppose que Salluste marie son fils unique, Caius, à la plus riche héritière d'Herculanum. C'est pendant le repas qu'a lieu l'éruption. L'Académie a remarqué, dans ce tableau,

la richesse de l'imagination, l'énergie de la couleur et parfois l'heureuse audace de l'expression.

Nous citerons la fin de cette pièce.

Dans un coin écarté, plaignant son triste sort,  
Le jeune couple, seul, attend encor la mort...

— » Hélène, ma compagne pure,  
Tu meurs ; penche ton front sur moi »  
En l'embrassant Caius murmure :  
« Sous mes baisers, ranime-toi !

» Non, non, la Parque inexorable,  
Le premier soir de nos amours,  
Par une mort si misérable,  
N'osera pas trancher nos jours !

» O Vénus ! toi dont le sourire  
Dissipe la nue et les vents,  
Qui ramènes le doux zéphyre  
Sur la terre et les flots mouvants,

» Disperse ces nuages sombres,  
Calme cet ouragan cruel ;  
Tire-nous du séjour des ombres ;  
Rends-nous la lumière du ciel !

» Un couple infortuné t'implore.  
N'aurais-tu point pitié de lui,  
Si jeune et dans sa fleur encore,  
Toi qui des amants es l'appui ?

» Quelle douce main nous entraîne ?  
Hélène, ne la sens-tu pas ?  
J'aspire l'air pur de la plaine ;  
Le gazon fleurit sous nos pas !

— » Oh ! comme la campagne est belle !  
Quels parfums exhalent les prés !  
Comme le soleil étincelle !  
Comme les cieus sont azurés !

.....  
« Est-ce toi, Caius, qui m'appelles ?  
J'accours des rives paternelles ;



Me voici, mon beau fiancé ! »  
Murmure d'une faible haleine  
Hélène, respirant à peine,  
Comme dans un songe effacé.

» C'est aujourd'hui qu'on nous marie !  
Adieu, parents ! adieu, patrie !  
Soufflez, ô brises du matin !  
Vogue sur la mer orageuse,  
Vogue, nacelle voyageuse,  
Qui portes mon heureux destin !

» J'entends partout des cris de joie.  
On rit, on danse et l'on festoie.  
Des concerts résonne le bruit.  
Mais la lumière s'est éteinte :  
Je suis seule dans cette enceinte.  
Quelle silencieuse nuit !

» Mon sang se glace dans mes veines.  
J'ai peur ; où suis-je ? terreurs vaines !  
Caius repose à mon côté  
Sur notre couche nuptiale.  
De sa bouche un soupir s'exhale.  
C'est l'heure où s'endort la cité.

.....  
» L'aurore a paru ; l'hirondelle  
Bat la fenêtre de son aile.  
L'orage d'hier s'est calmé.  
Un soleil radieux s'élève.  
La mer sommeille sur la grève.  
Le ciel est pur, l'air embaumé.

» Suis-moi, Caius, sur la prairie ;  
Foulons des champs l'herbe fleurie.  
Reposons-nous sous cet ormeau.  
Entends le rossignol qui chante.  
Sur la cîme du roc penchante,  
Entends le son du chalumeau !

» Dans les campagnes verdoyantes,  
Vois les semailles ondoyantes  
Se balancer sur les sillons.  
Vois l'oiseau percher sur les branches ;  
Vois s'épanouir les pervenches ;  
Vois voltiger les papillons !

» Entends, comme une tendre amante ,  
Palpiter la mer écumante  
Sous les caresses du zéphir.  
Vois le golfe de Parthénope ,  
Sous le beau ciel qui l'enveloppe ,  
Étinceler comme un saphir !

» Mais quel épouvantable rêve !  
Le sol mugit et se soulève ;  
La nature est tout en émoi.  
Quel spectre affreux je vois paraître !  
Ce prêtre sinistre , ce prêtre ,  
Oh ! repoussez-le loin de moi !

» De tous côtés , on fuit en foule ;  
La maison brûle ; elle s'écroule.  
Nous sommes plongés dans l'enfer.  
Mon bien-aimé, comme je souffre !  
J'étouffe , sors-moi de ce gouffre.  
De l'air , ou j'expire ! de l'air ! »

Caius l'entend gémir au milieu de l'orage ,  
Dans un dernier effort rassemble son courage :  
Par des degrés obscurs et d'un pas chancelant ,  
L'emporte sur le toit de la maison croulant ,  
La suspend dans ses bras au dessus de l'abîme ,  
Pour que de l'ouragan le souffle la ranime ;  
Et, parmi les débris du faite consumé,  
Ils retombent tous deux dans le gouffre enflammé.

---

*Séance du 31 décembre 1864.*

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 décembre, qui est ap-

prouvé sans réclamations. Il communique ensuite deux circulaires de Sociétés savantes demandant l'échange des publications. La première est la *Société académique de Boulogne-sur-Mer*, tout récemment fondée, et qui nous adresse son règlement et le premier fascicule de son Bulletin. — La seconde est la *Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*, qui nous annonce l'envoi, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> volumes de ses Mémoires.

Le Président dépose les ouvrages dont voici la liste :

1<sup>o</sup> *Statuts de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1864, broch. in-8<sup>o</sup>; — 2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, année 1864, n<sup>o</sup> 1; — 3<sup>o</sup> *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1863, 2<sup>e</sup> série, t. x; *Supplément au tome x, avec la table décennale*; — 4<sup>o</sup> *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai*, t. vii, 1861-63; — 5<sup>o</sup> *Poésies*, par M. Eusèbe de Salles, 1 vol. in-18; — 6<sup>o</sup> *Lettres d'un Bénédictin*, 4<sup>e</sup> série, xvi<sup>e</sup> lettre; — 7<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3<sup>e</sup> série, t. iv, sept.-octobre 1864; — 8<sup>o</sup> *Le Musée Napoléon à Amiens*, par M. l'abbé J. Corblet, broch. in-8<sup>o</sup> (extr. de la *Revue de l'Art chrétien*); — 9<sup>o</sup> *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n<sup>os</sup> 215 et 216, 15 et 22 déc. 1864; — 10<sup>o</sup> *Le Nouveau-Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Version d'Eug. Arnaud, pasteur de l'Eglise Réformée de France, publiée par la Société biblique protestante de Paris. 1 vol.



in-8°, Paris, 1865; — 11° *Examen des comptes de la Justice criminelle en France*, par M. Vingtrinier, Rouen, 1864, broch. in-8°; — 12° *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, séances d'août et sept. 1864; — 13° *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. VIII, 5<sup>e</sup> livr., 5<sup>e</sup> série; — 14° *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. IX, 1862-1864.

M. le baron DE DAUNANT informe l'Académie que Mlle Estelle Vincens-Saint-Laurent, fille de M. Jacques Vincens-Saint-Laurent, instruite que des lettres de son père et d'un autre membre de sa famille étaient en vente dans une collection d'autographes, avait donné commission pour les acheter, lorsqu'elle a appris du libraire Vallète, qu'elles avaient été déjà acquises au nom de l'Académie (V. le Procès-Verbal de la séance du 3 déc. 1864), à laquelle elle se proposait de les offrir. Elle désire, en conséquence, lui en rembourser le prix et a chargé M. de Daunant de ce soin. — Le Président, au nom de la Compagnie, prie notre honorable confrère de vouloir bien faire agréer à Mlle Vincens-Saint-Laurent les remerciements de l'Académie.

Le Secrétaire dit qu'il vient de recevoir à l'instant les trois dossiers pour lesquels il avait donné commission, et qu'il les déposera et les analysera à la prochaine séance.

Une commission avait été nommée, dans la séance du 5 novembre, pour vérifier ce que pouvaient avoir de fondé les assertions conte-

nues dans une lettre adressée à l'Académie par M. Hugues, ancien pasteur à Nîmes, aujourd'hui pasteur et président du Consistoire de l'Eglise réformée à Bergerac, relativement aux indications astronomiques gravées sur le piédestal du cosmographe de l'Esplanade. Cette commission, par l'organe de M. DELOCHE, son rapporteur, déclare que les erreurs signalées par M. A. Hugues n'existent réellement pas ; tout au plus pourrait-on désirer une rédaction plus rigoureuse.

M. CH. LIOTARD annonce que la collection de portraits photographiés des membres de l'Académie vient de s'augmenter de quatre portraits : ceux de feu M. *Charles Rey*, de M. *J.-B. Dumas*, membre honoraire ; de M. *Germer-Durand*, et du docteur *Serre*, membres ordinaires.

M. l'abbé AZAÏS lit un rapport sur un morceau d'esthétique, intitulé : *Victor Orsel et Hippolyte Flandrin*, mémoire manuscrit et anonyme, déposé dans la précédente séance et confié à son appréciation.

« L'art chrétien, dit M. Azais, longtemps méconnu, rallie de nos jours de vives sympathies ; et ses œuvres, grâce au génie de quelques hommes d'élite qui ont demandé leurs inspirations à la pensée religieuse, attirent une admiration légitime et commencent à devenir populaires.

» C'est à ce sentiment que nous devons l'étude sur *Victor Orsel et Hipp. Flandrin*, composée par une plume nimoise qui n'est pas étrangère à l'art (l'auteur a gardé l'anonyme) et qui a été lue dans un cercle de cette ville.

C'est un travail judicieux, impartial, incomplet, il est vrai, mais fait avec une véritable intelligence de la peinture chrétienne.

» La première partie, consacrée à Victor Orsel, est la plus achevée. Le *Correspondant* a publié, il y a quelques années, une étude très remarquable sur Orsel, dans laquelle un critique éminent, M. Lenormant, payait à ce noble talent le double tribut de son admiration et de son amitié. L'écrivain nimois s'est inspiré de ce beau travail, et je lui sais gré d'en avoir reproduit l'esprit dominant.

» V. Orsel naquit à Oullins, près de Lyon, en 1795. La Providence ne pouvait mieux placer son berceau qu'auprès de cette ville, une des plus chrétiennes et des plus artistes de l'Europe. V. Orsel, comme plus tard H. Flandrin, devait puiser, dans l'atmosphère religieuse de cette cité, si bien appelée la Rome des Gaules, la plus grande force de son talent. J'aime à rappeler, dans cette enceinte, le nom de son premier maître : ce fut Révoil, élève de David, directeur de l'Ecole des beaux-arts à Lyon. Son talent naissant faisait pressentir ce qu'il serait un jour ; il se révéla dans plusieurs compositions naïves et touchantes et dans quelques portraits, remarquables par la finesse du modelé et la pureté du dessin. Révoil envoya son brillant élève à Paris et le confia à Guérin. C'est dans cette ville que son talent grandit et se développa. Nous signalerons, parmi ses premières œuvres, *l'Enfant prodigue*, *Abraham et Agar* et *la Charité*. Il suivit à Rome Guérin, qui venait d'être nommé directeur de l'Ecole française, et il eut la bonne fortune de devenir l'ami d'Owerbeck, qui lui communiqua quelque chose du caractère mystique de son talent.



» Trois éléments constituent le talent d'Orsel : l'étude de la nature, de l'antique et de la foi chrétienne.

» L'art pour lui, nous dit l'auteur de ce travail, consistait dans ces trois conditions acceptées et vivantes dans l'âme. Au reste, avant de chercher à les développer nous-mêmes, écoutons à ce sujet l'interprétation du maître : « N'oubliez pas, écrivait-il à un de ses élèves engagé dans les ordres sacrés, n'oubliez pas d'étudier souvent l'antique, non comme esprit religieux, mais comme science de la forme et grand goût dans les ajustements. Les écrivains chrétiens étudiaient beaucoup les auteurs païens de la Grèce et de Rome; les artistes doivent agir comme eux, non pour faire des ouvrages semblables aux temples, aux statues ou aux peintures païennes, mais pour traiter d'une manière plus vraie et plus savante les sujets cherchés dans l'esprit religieux. Heureux les artistes qui, comme les grands écrivains chrétiens, les Pères de l'Eglise, ont su employer des armes païennes pour servir le christianisme, et qui, en étudiant le beau chez les anciens, s'en sont servis pour donner une belle forme aux sublimes pensées chrétiennes ! Lorsqu'elles passent par une bouche d'or, n'arrivent-elles pas plus sûrement à l'âme de ceux qui les écoutent » ? Et plus loin, il nous dit : « Au milieu de recherches produites par la méditation des anciens maîtres et de l'histoire, les ouvrages de Raphaël, du Poussin, de Lesueur me montraient que, dans un tableau, la vérité des gestes, l'expression des têtes, l'impression morale de la scène devaient l'emporter sur toutes les autres qualités, cette condition étant plus nécessaire encore aux sujets religieux qu'à tous les autres.

Pour arriver à posséder ces qualités , je compris qu'il fallait observer constamment la nature dans toutes les circonstances de la vie et s'habituer à la surprendre sur le fait , et cela indépendamment de l'étude sérieuse de chaque partie d'un tableau. Plus on sera naturel, plus on deviendra persuasif » .

» Voilà donc quel prix Orsel ajoutait à l'étude consciencieuse de la nature et de l'antique. Maintenant , il va nous dire lui-même de quelle façon il envisageait la tâche du peintre chrétien.

« Un de ses amis raconte qu'un jour , étant dans l'atelier d'Orsel , il aperçut une étude qu'il avait faite pour sa *Vierge* de Fourvières, qui lui parut fort belle, et il lui témoigna son étonnement du peu de cas qu'il paraissait en faire. La figure d'Orsel s'anima alors d'une expression particulière. « Cette étude , dit-il , n'a pas assez d'élévation dans le caractère de la tête ; c'est pour cela que je l'ai abandonnée ». Puis il reprit : « Quand je me figure toute cette foule venant s'agenouiller devant ce tableau pour prier la sainte Vierge , je me sens électrisé , je redouble d'efforts pour que mon talent arrive à la hauteur du sujet » .

« C'est ainsi que , se croyant toujours indigne de la mission qui lui était confiée , il hâtait , par ses préoccupations et par des scrupules exagérés , une fin aussi regrettable que prématurée. Comment un pareil cœur n'eût-il pas atteint à la beauté si expressive , si sublime de la foi ?

« La vérité , la noblesse , la chasteté , telles sont les trois conditions qu'Orsel jugeait nécessaires pour produire la forme appropriée au christianisme. « La vérité , raconte son ami , M. Lenormant , dans ce qu'elle a de plus

précis et de plus naïf, était le fondement sans lequel il ne se serait pas permis de bâtir ; pour lui, la composition elle-même dépendait de la vérité du geste et du mouvement ; et, tant qu'il ne l'avait pas trouvée, il suspendait toute décision. Unir l'idéal à la nature, tel a été le but des efforts d'Orsel ; entreprise difficile de nos jours, sur un sol asservi comme le nôtre, esclave de ses besoins et de son luxe.

» Aux yeux d'Orsel, l'art doit être une sorte d'apostolat, un enseignement moral. Aussi est-ce là le caractère dominant de ses compositions. Voyez son tableau du *Bien et du Mal...*

» Signalons deux œuvres magistrales entre toutes celles d'Orsel : ce sont ses peintures murales de l'église de Notre-Dame-de-Lorette et son admirable tableau du *Vœu de la ville de Lyon*.

» Orsel mourut le 6 novembre 1850, dans toute la force et l'éclat de son talent, laissant échapper le pinceau de sa main défaillante, avant d'avoir achevé les deux grandes compositions où se révèle, dans toute sa puissance, l'inspiration chrétienne de son génie. Son talent n'avait pas encore dit son dernier mot, et la mort ne lui a pas laissé le temps d'achever le monument de sa gloire. Jusqu'où ne serait-il pas monté, si la mort n'avait pas brisé son essor ?

» L'immortel héritier du pinceau d'Orsel, le continuateur de son œuvre religieuse, fut un autre enfant de Lyon, H. Flandrin. Il s'offre à notre admiration comme le type le plus élevé, le plus complet de l'art chrétien au dix-neuvième siècle. Je regrette que les pages que l'auteur de ce manuscrit a consacrées à ce grand maître soient plutôt une esquisse qu'une



appréciation complète de sa vie et de ses œuvres. Il les a composées bien avant la mort de Flandrin, et il n'a pas eu la pensée de les compléter comme un dernier hommage rendu à la mémoire de l'illustre artiste. J'aurais désiré plus qu'une simple mention des admirables fresques de notre église Saint-Paul. J'aurais aussi voulu un parallèle entre Orsel et son glorieux compatriote, pour mettre plus en relief les traits principaux de leur talent. Pourquoi encore ne pas même faire connaître les sources de l'inspiration de Flandrin et le caractère élevé de cet idéal chrétien qui plane sur ses œuvres ?

» Voulez-vous le programme de l'art de Flandrin ? Il est tout entier dans cette inscription que sa main a tracée sur la porte de son atelier de la villa Médicis : « Mon Dieu, mon cœur a été ravi par la beauté des œuvres de vos mains, et je passerai ma vie à célébrer mon maître ». Son pinceau n'a fait que traduire ces belles paroles sur la toile et les murs des églises.

» Le premier maître d'Hippolyte Flandrin, ce furent les catacombes de Rome. Depuis des siècles dormait, enseveli sous le sol de la campagne romaine, un art plein de saveur dont on soupçonnait à peine l'existence. La découverte de nouvelles catacombes, l'exploration plus attentive des catacombes déjà connues remirent cet art en lumière. On s'aperçut que les fresques peintes sur le tuf par les premiers artistes chrétiens portaient un caractère d'élévation et de grandeur incomparables. La tradition, qui s'arrêtait à l'école ombrienne et à l'école de Sienne, fut dépassée. C'est au berceau même du christianisme que l'on pouvait rattacher les origines de l'art chrétien. C'est

là que Flandrin puisa plusieurs de ses types et l'idée de ces pieuses théories qui se déploient le long des murs de notre église Saint-Paul.

» Après les catacombes, les mosaïques byzantines qui décorent l'abside des anciennes basiliques romaines lui transmirent les principes de l'art grec, purifié de ses séductions, et cherchant la grandeur dans les manifestations de l'âme, dépouillée de tout ce qui est terrestre. Les fresques du moyen-âge lui offrirent ces figures naïves dont l'archaïsme n'excluait pas la grâce. Les chefs-d'œuvre de la Renaissance eurent aussi pour lui leurs enseignements; et c'est de toutes ces influences, de ce contact du beau à toutes les époques, que naquit le génie chrétien de Flandrin.

» Mgr Plantier, dans une admirable lettre adressée à son clergé sur la mort de Flandrin, et M. Beulé, dans son beau discours prononcé à l'Académie des Beaux-arts, ont apprécié avec une élévation remarquable le talent religieux de l'immortel artiste, et leurs pages émues et chaleureuses sont un digne hommage rendu à sa mémoire, une glorification éloquente de son génie chrétien.

» Je me borne à rappeler les peintures murales de l'église Saint-Séverin à Paris, des trois absides de l'église d'Ainay à Lyon, de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Germain-des-Prés à Paris. L'auteur de cette étude a fait ressortir d'une manière heureuse la beauté de ces grandes compositions, qui démontrent d'une manière si saisissante combien la peinture chrétienne relève nos monuments religieux.

» Suivons Hippolyte Flandrin à Nîmes, où l'appela, en 1848, la décoration de l'église Saint-Paul. «C'est là, dit un de ses admirateurs,

M. Léon Lagrange, qu'il nous apparut, pour la première fois, dégagé des liens de l'école et rempli d'un esprit nouveau. Il ne s'agit plus ici de Giotto ni des Florentins, de Raphaël ni de M. Ingres. L'inspiration est directement puisée à la source des Catacombes et retrempée dans un sentiment personnel ; elle se traduit par des œuvres d'une incontestable originalité. Sans doute, les Byzantins avaient représenté, au fond de leurs coupes, le Christ docteur, de proportions colossales, bénissant le monde ; mais ils n'avaient su placer autour de lui que des personnages debout, rigides et inertes. Sur les marches du trône d'où le Sauveur, assisté de S. Pierre et de S. Paul, domine l'humanité, Hippolyte Flandrin a jeté, dans une attitude d'adoration profonde, l'humanité elle-même, personnifiée dans ses types extrêmes : un esclave, un roi. Au dessus, une frise réunit les quatre grands Docteurs de l'Eglise latine et de l'Eglise orientale. Les absides des bas-côtés représentent, l'une le ravissement de S. Paul, l'autre le couronnement de la Vierge. S. Paul, vêtu de la blanche tunique que portent les Orantes des catacombes, s'élève au ciel par la seule puissance de la foi. Deux Anges agenouillés le regardent avec étonnement monter à des hauteurs qu'eux-mêmes n'ont jamais atteintes. Le couronnement de la sainte Vierge, qui a été gravé par Schneider, reproduit le groupe en quelque sorte consacré par la tradition du treizième siècle. Seulement, le regard profond du Christ, l'élégance du geste, le jet des draperies décèlent un sentiment tout moderne.

» Dans les grands morceaux qui accompagnent la chapelle de la Sainte-Vierge et la chapelle de Saint-Paul, l'art chrétien s'affirme



avec une supériorité singulière. Le peintre le plus puissant par la science et le style, le plus maître de sa pensée et de sa main, n'aurait pas osé ce que la candeur de la foi a inspiré à Hippolyte Flandrin. Il a rangé tout simplement, l'une à la suite de l'autre, d'une part six figures d'hommes, de l'autre six figures de femmes ; les hommes portent chacun une palme, les femmes une fleur, et les deux processions parallèles s'avancent vers l'autel, les hommes graves et doux, les femmes, ou plutôt les vierges, pures et ferventes, toutes deux pleines de l'amour divin. On peut aussi appeler ces fresques, comme celles de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, les panathénées de l'art chrétien.

» Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir décrit devant vous les admirables peintures de Saint-Paul. C'est un hommage que j'ai voulu rendre à la mémoire du grand artiste qui nous a laissé une si belle part de son glorieux héritage ».

M. J. SALLES fait connaître à l'Académie le nom de l'auteur de ce manuscrit : c'est M. *Emile Im-Thurn*. — M. Salles informe, de plus, ses confrères que Mme veuve Hippolyte Flandrin, étant dans l'intention de faire graver celles des œuvres de ce grand peintre qui n'ont pas encore été reproduites par le burin ou par le crayon, il a été chargé par elle de faire prendre des photographies des fresques laissées par ce maître sur les murs de notre église de Saint-Paul.

---

— (1) —  
*Séance du 14 janvier 1865.*

Présents : MM. Bousquet , président ; — Teulon, Pelet, Fontaines, Deloché, Maurin, de La Farelle, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier ; — Germer-Durand, secrétaire.

M. *Ern. Roussel* , associé-correspondant , assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 décembre 1864 est lu et adopté.

Le Secrétaire donne communication , 1° d'une dépêche de M. le Préfet du Gard : en date du 13 courant, annonçant l'envoi du n° 9 du *Catalogue des Brevets* ; — 2° d'une circulaire de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), demandant notre publicité pour le Programme du concours littéraire et scientifique, qu'elle ouvre pour les années 1865 et 1866 ; — 3° d'une lettre de M. J.-G. Ponzio (J. Guérin), d'Aiguesvives, qui fait hommage à l'Académie d'un exemplaire grand in-8° du recueil de poésies qu'il vient de publier sous le titre de *Chants du peuple*.

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages arrivés dans la quinzaine.

1° *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes* (par H. de Barrau), t. I, 1853; t. II, 1854; t. III, 1857; t. IV, 1860; — 2° *Ordres équestres. Documents sur les ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem en Rouergue*, 1861 (publications de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron); — 3° *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II, 1839-40; — 4° *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, recueil n° 1 (analyse des procès-verbaux des séances du 3 déc. 1836 au 8 sept. 1858); — recueil n° 4 (du 27 nov. 1862 au 13 mars 1864); — 5° *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 30<sup>e</sup> année, 1863, et séance publique de 1864; — 6° *Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*, de 1861 à 1862, t. VII; — de 1862 à 1863, t. VIII; — 7° *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3<sup>e</sup> série, 26<sup>e</sup> année, 1864, 2<sup>e</sup> trim.; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, sept.-oct.-nov. 1864; — 9° *Du rôle de la ville de Nîmes dans le développement intellectuel de la France*. Disc. prononcé, le 21 déc. 1864, à l'inauguration des Confér. litt. et scient. de Nîmes, par A. Germain, broch. in-8°; — 10° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 16<sup>e</sup> année, t. XVIII<sup>e</sup>, n° 4, oct. 1864; — 11° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 212, 1 déc. 1864; n° 217, 1 janv. 1865; n° 218, 8 janv. 1865; — 12° *La gastronomie contemporaine*, épître en vers, par M. Adrien



de Séguret , broch. in-8° ; — 13° *Catalogue des Brevets*, année 1864, n° 9 ; — 14° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer*, année 1864, nos 10 et 11, oct. et nov. ; — 15° *De l'abolition de la misère*, par M. J. Fuix, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la Somme, broch. in-8° ; — 16° *Les Chants du peuple*, par J.-G. Ponzio, 1 vol. gr. in-8°, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1865.

M. A. PELET, trésorier, dépose son livre de comptes avec les pièces à l'appui. — Une commission, composée de MM. l'abbé Azais, Fournier de Clausonne et Germer-Durand, est chargée de les examiner, et devra faire son rapport à la prochaine séance.

Au moment où l'Académie va procéder au renouvellement du bureau pour l'année 1865, M. le colonel PAGÉZY demande la parole, et donne lecture d'une proposition développée, tendant à provoquer, dans les formes indiquées par l'art. 89 du Règlement de l'Académie, des modifications à ce Règlement, et particulièrement à l'art. 4, relatif à la durée des fonctions du Secrétaire. M. Pagézy se réserve de préciser et de motiver ultérieurement les autres propositions qu'il compte faire relativement à la révision d'autres points du Règlement.

La proposition actuelle ayant été immédiatement appuyée et signée par deux autres académiciens, une Commission est nommée pour l'examiner et en faire son rapport. Cette commission se composera de MM. Teulon, Maurin, Pagézy, de La Farelle, Aurès, Azais, de Clausonne, Germer-Durand et Pelet.

On passe au renouvellement du Bureau par scrutin de liste. D'après le résultat de ce scrutin, le Bureau sera composé comme il suit, pour l'année 1865 :

MM. l'abbé AZAÏS, *président*,

G. FORNIER DE CLAUSONNE, *vice-président* ;

E. GERMER-DURAND, *secrétaire* ;

A. PELET, *trésorier* ;

E. GERMER-DURAND, *bibliothécaire-archiviste*.

M. BOUSQUET, en quittant le fauteuil, remercie ses confrères de l'appui bienveillant qu'ils lui ont prêté dans l'exercice de sa présidence. « Ce souvenir me restera toujours cher, dit-il, et sera l'un des plus doux de ma vie ».

M. l'abbé AZAÏS, en venant prendre la place de M. Bousquet, déclare qu'il se fera un devoir de recueillir comme un précieux héritage, et de maintenir, dans ses fonctions de président, les traditions d'aménité et de bonne confraternité dont son prédécesseur lui a donné l'exemple.

On procède à l'élection d'un membre titulaire résidant, pour remplir le fauteuil laissé vacant par le décès du regrettable M. Nicot. Quatre candidats sont inscrits.

Aucun des candidats n'ayant obtenu les deux tiers des voix, il est fait un second, puis un troisième tour de scrutin. Ces deux derniers étant aussi demeurés sans résultat, il est décidé que, conformément à l'art. 30, un scrutin de ballottage aura lieu, à la prochaine séance, entre les deux candidats qui ont réuni le plus de voix.

M. GERMER-DURAND entretient l'Académie des quatre lettres autographes acquises à la vente du libraire Vallète. Il en donne lecture, en tout ou en partie, et y ajoute quelques renseignements biographiques sur les auteurs ou les destinataires de ces lettres.

Il signale d'abord, comme intéressante à plusieurs égards, une lettre de Mme *Verdier-Allut* adressée « A Monsieur Dampmartin, Capitaine au régiment Royal-Cavalerie ; à Vesoul ».

Anne-Henri de Dampmartin, né à Uzès, le 30 juin 1755, mort à Paris le 12 juillet 1825, était entré, en 1770, au séminaire de Paris, pour obéir au vœu de sa famille, qui le destinait à l'Eglise ; mais, ne se sentant pas de vocation pour l'état ecclésiastique, il en était bientôt sorti pour embrasser la carrière des armes. Entré, comme sous-lieutenant, en 1772, au régiment de Limousin-Infanterie, nous le trouvons, en 1785, capitaine au régiment Royal-Cavalerie. Dampmartin avait alors trente ans. Il n'avait encore publié aucun des nombreux ouvrages qui l'ont fait connaître plus tard ; mais, doué d'un esprit vif et curieux, il consacrait une partie des loisirs de sa vie de garnison à l'étude et aux lettres.

Mme Verdier (Suzanne Allut), née à Montpellier le 16 janvier 1745, établie à Uzès par suite de son mariage avec M. Verdier, négociant d'Uzès, qu'elle épousa en 1769, avait quarante ans, à l'époque où elle écrivit la lettre que voici, et elle était veuve depuis neuf ans.

Uzès, ce 6<sup>e</sup> juin, 1785.

coEn vérité, Monsieur, je ne sais si vous reconnaitrez mon écriture, tant j'ai tardé à vous



répondre ; mais , c'est que j'ai fait beaucoup de choses , depuis que je ne vous ai écrit ; trop fatiguée des plaisirs nombreux et variés de nôtre Uzès, j'ai été m'en délasser à Montpellier, où j'ai passé le mois de may avec ma sœur et mes enfants. Vous sentez qu'il est bien doux de se retrouver dans son país et parmi les amis de son enfance ; c'est ce plaisir qui m'a occupée toute entière , et qui m'a réellement fait suspendre toutes mes correspondances ; je voulois vous écrire avant mon départ, des occupations relatives à mon voyage m'en empêcherent , et je n'ai pû trouver un moment à Montpellier ; j'en suis de retour depuis jeudy ; je n'ai encore vû personne , et je me suis enfermée pour écrire des lettres , et pour soigner un rhume que j'ai rapporté de mes courses , car on gagne souvent bien des maux à courir le monde ; heureusement , je n'ai eû que celui-là. Comme vous êtes aussi grand admirateur de M. Necker que moi, il faut que je vous dise que je l'ai vû à Montpellier ; vous jugez assés combien cette visite m'interressoit ; je l'ai donc vû , j'ai vû aussi Mme et Mlle Necker, j'ai été fort fâchée qu'ils partissent deux jours après mon arrivée ; j'aurois tâché de faire un peu plus de connoissance avec eux. M. Necker a plutôt l'air de la bonté que du génie , Mme Necker (1) est fort aimable, quoique malade et souffrante, quant

---

(1) Suzanne Curchod, fille d'un ministre du pays de Vaud , née en 1739, morte près de Lausanne en 1794, avait épousé le financier Jacques Necker, à Paris, en 1764. Au moment où Mme Verdier la vit à Montpellier, elle avait quarante-six ans. C'était une femme lettrée, dont le salon réunissait tous les beaux-esprits de la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle faisait mieux encore : elle était charitable. Sept ans auparavant, elle avait fondé à Paris l'hospice qui porte son nom. Marmontel en a fait, dans ses *Mémoires*, un délicieux portrait, et qui doit être ressemblant. Elle a laissé d'assez nombreux écrits.

à la demoiselle (2), elle a , dit-on , plus d'esprit que son père et sa mère ensemble ; vous voyez qu'elle n'en doit pas manquer.

Dites-moi à présent ce que vous êtes devenu , pendant que je passois à Montpellier des moments si agréables ? Vous aviez sans doute des plaisirs plus vifs , et , ne vous en déplaise , moins innocens ; car je sais bien que votre maladie est incurable ; aussi je ne me mêle plus de la guérir. Je ne vous dis rien d'Uzès , je ne me suis point encore reconnué ; je crois qu'il est toujours aussi aimable qu'à l'ordinaire , et digne du profond attachement que vous avez pour lui. N'y viendrez-vous pas cet hiver ? Souvenez-vous que votre place est toute prête et nos oreilles très disposées à écouter vos contes , et vos confidences. En attendant , recevez les compliments de ma sœur (3), de mon frère (4), de MM. Rafin,

---

(2) Anne-Louise-Germaine Necker , plus connue sous le nom de Mme de Stael , depuis son mariage avec Eric Magnus, baron de Stael-Holstein, diplomate suédois, qu'elle épousa l'année suivante, avait alors 19 ans.

(3) Mme Verdier veut parler ici de la sœur de son mari, Mlle N. Verdier , « à peu près de son âge , à qui elle était unie par l'amitié la plus étroite ». — V. *Notice sur Mme Verdier-Allut*, par Mme Fournier de Clausonne, sa fille , en tête des *Géorgiques du Midi*, Paris, M. Lévy, 1862.

(4) Antoine Allut, « son frère chéri, le compagnon de son enfance , de ses études , qui avait avec elle une parfaite conformité de goûts et un tel attachement, qu'il avait quitté le lieu de son domicile pour venir vivre auprès de sa sœur. Ce frère périt victime de la Terreur... Membre de plusieurs sociétés savantes, ami de M. de Buffon, député à l'Assemblée législative en 1792 , Ant. Allut fut envoyé à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire , en 1793 ». — V. la même *Notice*, p. 17.

et songez que vous ne devez pas régler votre exactitude sur la mienne ; je serois privée trop longtemps du plaisir d'avoir de vos nouvelles.

ALLUT-VERDIER.

Cette lettre porte encore un cachet armorié, en cire rouge, où l'on distingue, dans une couronne de feuillage, deux écus accolés, surmontés d'une couronne, et ayant pour supports un lion à droite et à gauche un oiseau ; l'écu de gauche est d'azur, à une croix d'or ; celui de droite, de gueule à 3 étoiles en chef, plus une pièce qu'on ne peut plus distinguer.

M. Germer-Durand analyse ensuite une lettre datée de « Nismes, le 10 oct. 1782 » et signée « Vincens de Villas le fils ». Elle est de Jean-César Vincens, fils aîné d'Alexandre Vincens-Devillas (auteur, avec Baumes, de la *Topographie de Nismes*), né à Nismes, le 16 septembre 1755, et qui y mourut en 1801. Cette lettre, qui porte pour suscription : « A Monsieur de St-Amans, premier consul, à Agen », ne s'occupe que de botanique. J.-C. Vincens travaillait alors à des « Tables universelles » des plantes, et M. de Saint-Amans lui avait fourni « des renseignements très détaillés », dont il le remercie. Il est question, dans cette lettre, du baron de Servières, l'un des associés-correspondants les plus actifs de l'Académie de Nismes, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à y faire prévaloir, sur les études littéraires, la culture des sciences physiques et naturelles, pour lesquelles il avait une véritable passion. J.-C. Vincens n'appartenait pas encore, en 1782, à notre Académie ; il n'y fut reçu que l'année suivante.

Viennent ensuite deux lettres de Jacques Vincens-Saint-Laurent, frère puîné du précé-



dent, né à Nîmes, le 9 janvier 1758, mort à Paris, le 6 mai 1825. Jacques Vincens Saint-Laurent fut un des membres les plus distingués de l'Académie du Gard, où il remplit même, pendant quelques années, les fonctions de secrétaire. Après la réaction de 1815, il transporta son domicile à Paris, où il ne s'occupa plus que de littérature.

L'un des autographes dont viennent de s'enrichir nos archives est le brouillon d'une pétition au ministre, pour lui demander « un exemplaire des *Monuments antiques* que viennent de publier MM. Grangent et Durant ». Cette pétition est datée de « Paris, 23 décembre 1819 », et signée « Vincens de Saint-Laurent, rue Bleue, n° 27 ».

L'autre, à la date du 8 février 1821, est une lettre de remerciement adressée « A Monsieur le Chevalier d'Hombres Firmas, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Alais », qui avait envoyé à son savant confrère le premier volume de la troisième édition du *Dictionnaire Languedocien* de l'abbé de Sauvages, en même temps qu'une provision de châtaignes des Cévennes. « Vos châtaignes sont excellentes et le Dictionnaire Languedocien est encore meilleur. Pour un exilé comme moi, les produits du sol natal sont d'un prix inestimable ».

M. LIQUIER, après avoir réclamé l'indulgence de l'Académie pour la pièce de poésie qu'il va lui soumettre, et qu'il appelle modestement « son obole académique », donne lecture d'une élégie intitulée :

**La Mère et l'Enfant**

ou

**LA PRIÈRE EXAUCÉE.**

La pâleur de la mort gagne à chaque moment  
Les traits inanimés de l'angélique enfant

Qu'un long mal rend l'objet des plus vives alarmes.

Sa paupière est sans mouvement,  
Et sa mère, qui fond en larmes,  
Sent que son cœur bat faiblement.

Dans une anxiété cruelle :

« Mon Dieu, mon Dieu ! s'écriait-elle,  
Prenez pitié de ma douleur !... »

C'est mon unique enfant ; lui seul fait mon bon-

A ma tendresse maternelle [heur...]

Ne le ravissez pas, Seigneur !... »

O Christ ! ma suprême espérance,

Divin Sauveur en qui j'ai foi,

Mon cœur navré vers vous s'élance ;

Soyez touché de ma souffrance... »

Sauvez mon fils ; secourez-moi !... »

De Jésus ô mère chérie !

Quand pour nous, sublime martyr,

Sur la croix il donnait sa vie,

Témoin de sa lente agonie,

Que ne dûtes-vous pas souffrir !... »

Vos tourments sont les miens, bonne Vierge Marie !

Pour son fils qu'elle adore, une mère vous prie... »

Voudrez-vous le laisser mourir ?... »

D'où vient ce rayon de lumière,

Sur ce front ranimé tout à coup descendu ?

Quelle invisible main rouvre cette paupière ?

Le cri de ta douleur du ciel est entendu... »

Sèche tes pleurs, heureuse mère,

Ton enfant vit ; il t'est rendu !.. »

M. J. SALLES lit un rapport sur une *Etude sur Michel-Ange*, offerte à l'Académie par M. *Albert Meynier*, de Nîmes.

Après avoir esquissé un rapide portrait de cet étonnant génie, qui posséda à un égal degré les trois branches des beaux-arts : architecture, sculpture et peinture, et semble être la personnification la plus complète de ce XVI<sup>e</sup> siècle qui vit briller et s'éteindre prématurément tant de talents divers, le rapporteur continue ainsi :

« Ce n'est pas précisément la vie de Michel-Ange que l'auteur de ce manuscrit s'est proposée pour but : sans cela, nous lui aurions reproché d'avoir négligé certains épisodes qui eussent donné un plus grand intérêt à son récit, tout en le complétant ; mais une étude sur les œuvres les plus importantes de l'artiste florentin, étude dans laquelle il joint, à des appréciations personnelles, certains parallèles pleins d'intérêt avec les grands hommes qui l'ont précédé ou accompagné dans la carrière.

» Il commence par combattre l'erreur de Vasari, qui considère Michel-Ange comme un homme tombé du ciel, génie unique que rien n'aurait précédé et préparé, et qui se serait créé lui-même, de sa seule et toute-puissante inspiration. D'après cela, il ne faudrait donc tenir aucun compte des hommes illustres qui, depuis Cimabuë et Giotto, avaient frayé la voie, aussi bien dans la peinture que dans la sculpture et l'architecture. Sans les ouvrages immortels d'un Masaccio, d'un Fra-Angelico, d'un Orcagna, d'un Ghiberti, d'un Brunelleschi, d'un Savonarole, Michel-Ange se serait-il élevé si haut ? Il est permis tout au moins d'en douter. S'il a pu, au moyen des brillantes qualités dont la nature avait été si prodigue envers lui, s'approprier, en quelque sorte, la science de ses devanciers, il savait, du moins, leur rendre justice, alors qu'au moment de quitter Florence pour entreprendre son grand œuvre de Saint-Pierre, il jetait un dernier regard sur la coupole de *Santa-Maria dei Fiori*, en s'écriant :

Io farò la sua sorella

Più grande, già, ma non più bella ;

et il a dit plus vrai qu'il ne pensait peut-être. Il ne faut donc pas tomber dans cet écueil si



glissant et si ordinaire, qui consiste à dénigrer les devanciers pour grandir la gloire de son héros. Michel-Ange n'a pas besoin de ces petits artifices : n'est-ce pas assez de dire qu'il a été le dernier terme d'un vaste accomplissement, et qu'après lui, aucun imitateur de sa manière n'a pu seulement approcher de ses puissantes conceptions ?

« Nous ne suivrons pas l'auteur de cette étude dans les divers jugements qu'il porte sur les plus belles œuvres de ce grand génie, sinon pour vous dire que nous nous sommes trouvés en parfaite conformité d'appréciation. Comment pourrait-il se rencontrer deux manières de voir, quand on analyse avec attention des œuvres comme le *Jugement dernier* et la voûte de la Sixtine, le *Moïse* qui devait orner le tombeau de Jules II, et ces étonnantes statues du Jour et de la Nuit, destinées au mausolée des Médicis ; la coupole de Saint-Pierre enfin, qui devait être le couronnement et l'aurole d'un vie si bien remplie, et dont l'érection fut précédée de cette phrase orgueilleuse d'un génie conscient de sa force : « Vous avez bâti le Panthéon sur des fondements terrestres, architecte de l'empereur Agrippa, eh bien ! moi, je veux le transporter dans les airs, à 450 pieds d'élévation » !

« Mais tout en esquissant à grands traits les travaux les plus importants de l'artiste florentin, M. Meynier sait y joindre des appréciations personnelles qui montrent un esprit déjà mûri par la réflexion, les études et les voyages. Permettez-nous de vous lire une page qui vous fera connaître la manière et la plume de l'auteur :

« Dirai-je une impression toute personnelle ?  
Je n'ai jamais mieux compris la différence des

génies de Michel-Ange et de Raphaël qu'en traversant la Toscane. D'un côté, une admirable et belle campagne, un ciel splendide, des collines riantes et gaies, des vallons remplis d'arbres, que de gracieuses guirlandes de vignes reliaient entre eux ; partout l'image de la joie et du bonheur. — De l'autre, Florence et Sienna, Sienna surtout, aux palais sombres et sinistres, crénelés, prêts à la lutte ; aux églises dont les assises alternatives de marbre blanc et noir, semblent vouloir éterniser le souvenir de leurs divisions et de leurs haines. — Tel est ce contraste, dont l'esprit le plus indifférent doit être frappé. Ne peut-on pas dire, avec quelque apparence de vérité, que Michel-Ange et Raphaël ont pris là les teintes diverses qui caractérisent leurs talents ? Tous deux étaient épris de cette idéale beauté qui, depuis Dante, remplissait le cœur de tout Italien, et qui s'était appelée tour à tour Béatrice, Laure ou Fiammetta, avant le jour où le peintre d'Urbino la rendit sensible sous les traits divins de la madone ; mais tous deux l'envisageaient sous des aspects différents. L'un, à l'âme douce et tendre par dessus tout, habitant des sereines hauteurs, d'où l'on voit d'un œil tranquille les luttes et les combats du vulgaire, ne devait être frappé que de cette nature belle et gracieuse. L'autre, âme mâle et vigoureuse, mêlé dans son enfance à toutes les agitations de son époque, souvent abattu, souvent découragé, mais se relevant de ses désespoirs et de ses tristesses pour monter toujours plus haut, devait attacher peu de prix à toutes ces douceurs et ne retenir que les côtés sombres et sévères de son pays. — Aussi bien suffit-il de se rappeler les paysages éthérés dont Raphaël orne ses tableaux, tandis que,

pour Michel-Ange, la figure humaine est tout ».

» Un côté moins connu dans la vie de Michel-Ange est celui de ses poésies : tous ceux qui ont fait le voyage d'Italie n'ont, en général, conservé que le souvenir de ses œuvres matérielles, si je puis ainsi dire : ils n'ont pas pénétré dans les replis d'un cœur rempli d'amour et d'enthousiasme. Or, la main puissante qui faisait voler le marbre en éclats et ne trouvait aucune muraille assez vaste pour contenir ses compositions savait parfois quitter la palette et le maillet pour les cordes de la lyre et exprimer, dans la mélodie rythmée de sa langue harmonieuse, les sentiments d'ineffable tendresse qui débordaient de son cœur. Le fougueux, le dur, l'austère Buonarrotti aima, lui aussi, une femme, mais il la choisit dans un rang et dans une condition où sa passion ne put jamais avoir de triste lendemain. Sa pensée planait dans des sphères trop élevées pour qu'un amour vulgaire et sensuel pût trouver accès auprès de lui. Aussi ne cite-on, dans le cours de sa longue existence, aucune de ces défaillances comme celles du beau et sensible peintre d'Urbino. Mais, s'il ne s'est pas rencontré de Fornarina sur son chemin, est-ce à dire que son âme ne pouvait éprouver le besoin de s'épancher dans le sein d'une amie ? Comme Dante avec Béatrix, Pétrarque avec Laure, Michel-Ange fut entraîné vers la belle marquise de Pescaire, plus connue sous le nom de Vittoria Colonna, par cet aimant mystérieux auquel un grand artiste ne saurait résister et qui sert à le compléter plutôt qu'à l'anéantir.

» Je voudrais pouvoir vous lire quelques-uns de ces sonnets qui peignent, tantôt les défail-



lances et les tristesses de son cœur, tantôt les élans de son amour idéal, et puis enfin ses larmes et son désespoir, quand une Parque cruelle eut tranché les jours de son amie. Il eut la douleur de lui survivre pendant seize années et s'éteignit lui-même, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, en laissant un testament dont la noble simplicité était digne de sa grande âme : « Je laisse mon âme à Dieu, mon corps à la terre, mes biens à mes plus proches parents ».

« Je voudrais aussi pouvoir m'arrêter sur un rapprochement que l'auteur de cette étude fait entre Phidias, Dante et Michel-Ange, et aussi sur l'influence qu'a eue Savonarole sur le développement de l'artiste florentin; mais je craindrais d'outrepasser les bornes d'un simple rapport, et je crois vous en avoir dit assez pour vous montrer le mérite de ce travail, qui aurait demandé peut-être un peu plus de développement, surtout dans l'appréciation du plafond de la chapelle Sixtine, la page la plus vaste et la plus étonnante dans l'histoire de la peinture murale.

» Permettez-moi d'ajouter que l'auteur de ce manuscrit n'est pas à son coup d'essai et qu'un travail antérieur de sa plume sur Rivarol a été fort apprécié par la Commission que vous avez nommée pour juger le concours de 1860 ».

---

*Séance du 28 janvier 1865.*

Sont présents : — M. l'abbé Azaïs, président; — MM. Teulon, Plagniol, Pelet, G. de

Labauve, Fontaines, Deloche, Maurin, Pleindoux aîné, de La Farlle, baron de Daunant, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, G. Fournier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier ; — Germer-Durand, secrétaire.

MM. Eug. Brun et Ern. Roussel, associés-correspondants, assistent à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est approuvé. Il communique ensuite la correspondance : 1<sup>o</sup> une circulaire écrite au nom de M. le comte Achmet d'Héricourt, auteur de l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'Etranger* ; — 2<sup>o</sup> une lettre de M. Ch. Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, faisant hommage à l'Académie de trois mémoires par lui publiés.

Le Président fait le dépôt des ouvrages reçus. En voici la liste :

1<sup>o</sup> *La Loi. — Premières leçons du Cours de Philosophie morale, professé à la Faculté des lettres de Montpellier*, par Ch. Jeannel. Montpellier, J. Martel aîné, 1858, in-8<sup>o</sup> de 115 pages ; — 2<sup>o</sup> *Le Progrès est-il illimité ?* Disc. prononcé à la séance de rentrée des Facultés, le 15 nov. 1860, par M. Ch. Jeannel. Montpellier, J. Martel aîné, 1860, br. in-8<sup>o</sup> de 34 pages ; — 3<sup>o</sup> *Existe-t-il un principe de vie distinct de l'âme ?* par L.-Ch. Jeannel, prof. de Philos. à la Fac. des lettres de Montpellier ; broch. in-4<sup>o</sup> de 96 pages, Montpellier, Boehm et fils, 1862 ; — 4<sup>o</sup> *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n<sup>o</sup>

219, 15 janv. 65 ; n° 220, 22 janv. 1865 ; — 5° *Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle*, 1863, n° 28 ; — 6° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XVIII, n° 5, nov. 1864 ; — 7° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, nos 89, 90, 91 et 92, sept.-déc. 1864 ; — 8° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, déc. 1864 ; — 9° *Réponse de M. Trouessart, professeur de physique, à M. Coyteux*, broch. in-8° ; — 10° *Traité de la transcription hypothécaire*, par M. Fernand Verdier, 2 vol. in-8°, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1864.

Une commission, composée de MM. Teulon, Ch. Liotard, G. Fornier de Clausonne, du Président et du Secrétaire, est chargée de centraliser les listes de livres propres à être mis dans les bibliothèques des écoles primaires (V. le Procès-verbal de la séance du 17 déc. 1864).

On procède au scrutin de ballottage porté à l'ordre du jour. 26 membres sont présents. Le scrutin dépouillé donne 13 voix d'un côté et 13 de l'autre. Le Président n'ayant pas cru devoir user du privilège que lui confère l'article 31 du Règlement (double suffrage), il est décidé qu'un nouveau scrutin de ballottage aura lieu dans la séance du 25 février prochain, et que, dans cette même séance, on passera à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. *Moriau*, admis à la vétéranee.

M. PELET lit une note sur une nouvelle inscription dédiée aux « Dieux Proxumes », dont voici le texte :



CALV  
INA·P  
SVIS  
V S'L'M

« Elle est gravée, dit-il, sur un petit autel votif trouvé, au mois de décembre dernier, près d'une carrière du chemin d'Alais. J'ai offert de l'acheter pour le Musée de la ville; on ne m'a fait encore aucune réponse.

» C'est un vœu adressé à ses *Proxumi* par Calvina.

» Ce petit monument inédit sur les *Proxumi* confirme les savantes observations dont le culte de ces divinités particulières avait été l'objet de la part de notre si regrettable confrère le commandant Ach. Colson (*V. Mém. de l'Académie du Gard*, année 1851, p. 42).

» Nous devons faire remarquer que, sur les quinze autels connus qui sont dédiés aux *Proxumi*, ce dernier est le seul sur lequel le nom de ces divinités n'est indiqué que par le sigle P. Mais la conformité parfaite de tous les autres détails avec les six spécimens que possède notre Musée ne peut laisser aucune incertitude sur l'interprétation de cette lettre».

M. DELOCHE lit, à son tour, le rapport suivant :

« M. Thomas de Saint-Laurent, membre non-résidant de notre Société, vous a adressé, Messieurs, pour son tribut académique, un mémoire sur une question d'algèbre. Quelques-uns d'entre vous ayant exprimé la crainte de n'être pas assez familiers avec le langage de l'analyse pour suivre sans effort la lecture de ce travail, l'Académie m'a chargé d'en faire un résumé qui fût, s'il était possible, entière-

ment dépouillé de formules et d'équations, c'est-à-dire qui fût traduit dans le langage de tout le monde. Je me suis acquitté de cette tâche du mieux que j'ai pu, et je vous apporte une traduction dans laquelle j'espère n'avoir jamais trahi la pensée de l'auteur, dans tous les changements que, pour obéir aux conditions que vous m'avez posées, j'ai dû faire subir aux termes et aux démonstrations dont il a fait usage.

» Le mémoire de M. de Saint-Laurent est intitulé : « Analyse mathématique des mélanges ou battements réguliers de cartes, et curieuses récréations mathématiques qui en dérivent ». C'est, autrement dit, la théorie mathématique des tours de cartes que M. de Saint-Laurent vous présente.

» Il ne faudrait pas s'étonner de voir notre savant confrère prendre, pour objet de ses méditations, ce qu'on serait tenté d'appeler des bagatelles scientifiques. Les jeux d'adresse, de combinaison et même de hasard sont des applications de la science du mouvement ou du calcul; et, à ce point de vue, ils ont eu de tout temps le privilège d'exciter l'intérêt des géomètres. Nous avons une théorie mathématique du jeu de billard, par M. Coriolis; la marche du cavalier, dans le jeu des échecs, est un problème que Legendre a traité dans un cas particulier, et qui a été pleinement résolu par notre regrettable collègue, M. Thomas de Lavernède; enfin, dans sa théorie des tours de cartes, M. Thomas de Saint-Laurent ne vient qu'à la suite de Monge et de l'auteur des « Annales mathématiques », M. Gergonne. On pourrait citer bien d'autres exemples. Je les passe sous silence, pour aller plus vite.

» Si vous voulez m'aider à vous expliquer

clairement de quelle manière se pose et se résout la question des tours de cartes, figurez-vous que vous avez un jeu de cartes entre les mains. Je suppose qu'après avoir fait tirer une carte hors du jeu et l'y avoir fait remettre à une place connue, vous vous proposiez de la retrouver, après qu'on aura mêlé toutes les cartes entre elles. Si le mélange est fait au hasard et avec la rapidité ordinaire, il est permis de croire que vous aurez bientôt perdu de vue la carte choisie, et que, le mélange terminé, il vous sera impossible de la découvrir. Pour qu'il en soit autrement, il n'y a qu'un moyen : c'est de ne pas livrer au hasard le mélange des cartes ou, du moins, celle que l'on veut retrouver ; et, pour atteindre ce but, il y a deux procédés. L'un consiste à maintenir à une place fixe, à l'aide d'une certaine dextérité des doigts, la carte à deviner, tout en faisant croire aux spectateurs qu'on l'abandonne à elle-même. L'autre procédé s'effectue en soumettant le mélange à un ordre régulier, dont les lois permettent d'assigner, à la fin du mélange, la place que la carte choisie occupe dans le jeu. Je n'ai pas besoin de dire que le procédé qui exige l'agilité des doigts et le prestige qu'elle fait naître n'est pas celui dont s'occupe le mémoire qui vous est offert, et que l'auteur, restant fidèle à son énoncé, n'a considéré que les « mélanges ou battements réguliers de cartes ». C'est, en conséquence, de l'étude de ces sortes de battements que j'ai à vous entretenir.

« *Battements par cartes alternatives.* — Le plus simple des battements réguliers est celui dont Monge s'est servi, et qu'on peut désigner sous le nom de *battement par cartes alternatives*. Rien de plus facile que de le concevoir



et de l'exécuter. Tenez votre jeu de cartes de la main gauche, et faites passer dans la main droite d'abord la première carte ; puis, au dessus de celle-ci, la deuxième, et, au dessous, la troisième ; continuez à faire passer, au dessus du jeu qui se forme dans la main droite, chaque carte de rang pair, et, au dessous, chaque carte de rang impair. Quand il ne restera plus de cartes dans la main gauche, le battement par cartes alternatives sera terminé.

» Si le nombre des cartes est pair, la dernière, étant de rang pair, sera placée au dessus du jeu ; et, si le nombre des cartes est impair, la dernière, étant de rang impair, sera placée au dessous. Dans ce dernier cas, le battement se fera comme si, avant de le commencer, on eût mis de côté la dernière carte du jeu, et qu'après l'avoir fini on eût placé cette carte au dessous du jeu qui s'est formé. D'où l'on voit que, dans l'étude des effets produits par le battement que nous considérons, il n'est pas nécessaire d'examiner le cas où le nombre des cartes est impair, puisque ce cas se déduit si facilement de celui où le nombre des cartes est pair.

» Il est aisé de comprendre que le mécanisme du battement par cartes alternatives a pour résultat de faire passer, au dessus de la première carte du jeu primitif, la deuxième carte, la quatrième, la sixième, etc., c'est-à-dire toutes les cartes de rang pair, dans l'ordre naturel des nombres pairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 2, 4, 6, 8..., et, au dessous, toutes les cartes de rang impair dans l'ordre naturel des nombres impairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 3, 5, 7, 9... Par conséquent, lorsque le battement est fini, la première moitié du jeu se compose de toutes les cartes de rang pair du

jeu primitif, dans l'ordre inverse à l'ordre naturel des nombres pairs, et la seconde moitié comprend toutes les cartes de rang impair, dans l'ordre naturel des nombres impairs. Pour mieux fixer nos idées, admettons que notre jeu ait 16 cartes. Si nous donnons un numéro d'ordre à chacune des cartes du jeu primitif, ces cartes, avant le battement, se succéderont dans l'ordre de leurs numéros, c'est-à-dire comme se succèdent les termes de la suite des nombres :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

» Après le battement, les cartes se succéderont dans l'ordre suivant :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, 2, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15.

» Ces deux suites de nombres représentent donc : la première, l'état primitif du jeu, et la seconde, son état après un battement par cartes alternatives. Si on les dispose l'une au dessous de l'autre, de manière que leurs termes de même rang se correspondent, on pourra en déduire l'état du jeu après tant de battements qu'on voudra. En effet, considérons d'abord les deux termes correspondants 1 et 16, qui occupent le premier rang dans l'une et l'autre suite. La correspondance de ces deux termes indique que la carte n° 16 succède, dans la première place, à la carte n° 1 après un battement, et l'on doit en conclure que, lorsqu'on fera plusieurs battements successifs, la carte n° 16 succèdera à la carte n° 1, dans toutes les places que celle-ci viendra successivement occuper ; car la carte n° 16 se trouve, après le premier battement, dans les mêmes conditions que la carte n° 1 dans l'état primitif du jeu. Ce que nous disons des deux cartes n° 1 et n°

16, nous pouvons le dire des deux cartes n° 2 et n° 14, des deux cartes n° 3 et n° 12, et, en général, des deux cartes dont les numéros sont des termes de même rang de nos deux suites de nombres. Ainsi, quand on considère deux cartes dont les numéros sont des termes de même rang dans les deux suites de nombres qui représentent, la première, l'état primitif du jeu, et la seconde, son état après le premier battement, on est certain que la carte dont le numéro est dans la seconde suite succède toujours à l'autre après un battement de plus. Cette observation nous permet d'écrire immédiatement les numéros des cartes qui viennent successivement occuper la première place, la deuxième, la troisième....., lorsqu'on fait plusieurs battements successifs. A cet effet, on opère de la manière suivante : on écrit d'abord le nombre 1, qui est le numéro de la carte qui occupe la première place dans l'état primitif du jeu ; à la droite du nombre 1, on écrit le nombre 16, qui est le numéro de la carte qui remplace la carte n° 1, après un battement ; à la droite du nombre 16, on écrit le nombre 15, qui est le numéro de la carte qui remplace la carte n° 16 après un battement de plus ; à la droite du nombre 15, on écrit le nombre 13, qui est le numéro de la carte qui remplace la carte n° 15 après un battement de plus. On continue de la même manière jusqu'à ce qu'on arrive au nombre 1, qui est le numéro de la carte prise pour point de départ, et on forme ainsi la suite de nombres 1, 16, 15, 13, 9. Il est à remarquer qu'un battement de plus ferait succéder à la carte n° 9 la carte n° 1 ; qu'un battement de plus ferait succéder à la carte n° 1 la carte n° 16, et ainsi de suite ; de sorte que les nombres



qui indiquent les numéros des cartes qui arrivent successivement à la première place composent une période de cinq termes, qui se reproduit indéfiniment. En procédant de la même manière à partir du nombre 2, on formerait la période 2, 14, 11, 5, 8 des termes qui sont les numéros des cartes qui arrivent successivement à la deuxième place. En partant du nombre 3, on formerait pareillement la période 3, 12, 7, 4, 10 des termes qui sont les numéros des cartes qui arrivent successivement à la troisième place. On n'a pas besoin de s'occuper de la période qui aurait pour point de départ le nombre 4; car elle se déduit de celle qui commence par 3. En effet, la période qui a 4 pour point de départ serait 4, 10, 3, 12, 7, puisque, dans la période qui commence par 3, 10 serait suivi de 3, 3 de 12, et ainsi de suite indéfiniment, si on continuait l'opération qui a fait obtenir cette période. Par la même raison, on n'a pas à chercher les périodes qui auraient pour point de départ 5, ou 7, ou 8..., c'est-à-dire l'un quelconque des nombres compris dans les trois périodes que nous avons formées. Le nombre 6 étant le seul nombre que ces périodes ne comprennent pas, on cherchera celle dont il est le point de départ, et on trouvera qu'elle ne se compose que du seul terme 6. Ainsi les quatre périodes 1, 16, 15, 13, 9 — 2, 14, 11, 5, 8 — 3, 12, 7, 4, 10 — 6, *indépendantes* les unes des autres, suffisent pour avoir toutes celles qui indiquent le numéro des cartes qui viennent successivement occuper la première place, la deuxième, la troisième..., quand on fait plusieurs battements successifs.

Quand on connaît le nombre des termes de toutes les périodes indépendantes, on peut fa-

cilement déterminer le nombre des battements qu'il faudrait faire pour retomber sur l'état primitif du jeu. Par exemple, dans un jeu de 16 cartes, il y a trois périodes de cinq termes et une d'un seul terme. Par conséquent, après cinq battements successifs, chaque carte reprendra la place qu'elle avait dans le jeu primitif. Dans un jeu de 22 cartes, on trouverait cinq périodes indépendantes, savoir : une de 12 termes, une de 4, une de 3, une de 2 et une d'un seul terme. D'où l'on peut conclure qu'après 12 battements successifs, on retombera sur l'état primitif du jeu ; car, au 12<sup>e</sup> battement, chacune des cartes dont le numéro est compris dans la période de douze termes, reviendra à sa place primitive pour la première fois ; chacune des cartes dont le numéro est compris dans la période de quatre termes, reviendra à sa place primitive pour la troisième fois ; chacune des cartes dont le numéro est compris dans la période de trois termes reviendra à sa place primitive pour la quatrième fois ; chacune des cartes dont le numéro est compris dans la période de deux termes reviendra à sa place primitive pour la sixième fois ; et la carte dont le numéro compose la période d'un seul terme se trouvera encore à sa place primitive, qu'elle n'aura pas quittée.

» Avec les périodes indépendantes, il n'est rien de plus aisé que d'écrire la suite de nombres qui représente l'état du jeu, après un nombre quelconque de battements. Voulons-nous, par exemple, avoir l'état d'un jeu de 16 cartes après le septième battement ? Comptons sept nombres, à partir du second terme, dans la période des numéros des cartes qui viennent occuper successivement la première place ou, plus simplement, comptons deux

nombres, puisque la période a cinq termes, et nous trouvons 15 pour le numéro de la première carte. Comptons pareillement deux nombres, à partir du second terme, dans la période des numéros des cartes qui viennent successivement occuper la deuxième place, et nous trouvons 11 pour le numéro de la deuxième carte. Faisons de même, à partir du second terme, dans la période des numéros des cartes qui viennent successivement occuper la troisième place, et nous trouvons 7 pour le numéro de la troisième carte ; pour trouver le numéro de la quatrième carte, comptons deux nombres à partir du second terme, dans la période des cartes qui viennent occuper la quatrième place, période qui se déduit, comme nous l'avons vu, de celle qui commence par le nombre 3, et nous trouvons 3 pour le numéro de la quatrième carte. En continuant de la même manière pour les numéros des cartes de tous les autres rangs, et même pour le numéro de la sixième carte, qui reste constamment 6, nous formons la suite de nombres :

15, 11, 7, 3, 2, 6, 10, 14, 16, 12, 8, 4, 1, 5, 9, 13, laquelle représente l'état du jeu après 7 battements successifs.

On arriverait au même résultat en comptant dans chaque période trois nombres, de droite à gauche, à partir du dernier terme, au lieu d'en compter deux de gauche à droite, à partir du premier. En effet, puisqu'on rétablit l'état primitif du jeu après cinq battements, il est clair qu'en remontant de trois degrés vers l'état où se trouvait le jeu avant tout battement, on aura l'état où il se trouve après deux battements, c'est-à-dire tel qu'on l'a écrit en comptant, dans chaque période, deux nombres de gauche à droite, à partir du second terme.



» Maintenant que nous savons écrire la suite de nombres qui représente l'état du jeu après tant de battements qu'on voudra, et que nous pouvons déterminer le nombre de battements qu'il faut faire pour reconstituer l'état primitif du jeu, nous sommes en mesure de pratiquer la plupart des tours de cartes décrits par M. de Saint-Laurent sous le nom de *Récréations mathématiques*.

» *Première récréation.* — Chaque personne de la société choisit une carte dans le jeu, et prend, en même temps, un numéro d'ordre; puis le jeu est formé en suivant l'ordre de ces numéros, c'est-à-dire que la première carte est celle de la personne n° 1, la deuxième celle de la personne n° 2, et ainsi de suite. On bat ensuite le jeu autant de fois qu'on le veut, mais toujours *par cartes alternatives*, et celui qui fait le tour se charge de remettre à chaque personne la carte qu'elle a choisie. Voici comment il s'y prendra : sachant quel est le nombre des cartes du jeu, il fera son petit calcul pour former les périodes indépendantes; et, quand il connaîtra le nombre des battements effectués, il déduira de ces périodes l'état actuel du jeu. Soit 16 le nombre des cartes, et 8 le nombre des battements, après avoir formé les périodes indépendantes comme il a été dit, il n'y aura qu'à compter 8 nombres ou, plus simplement, 3, à partir du second terme, dans chacune des périodes qui commencent par 1, par 2, par 3..., ou bien encore 2 nombres à partir du dernier terme, et en allant de droite à gauche. On formera, de cette manière, la suite de nombres :

13, 5, 4, 12, 14, 6, 3, 11, 15, 7, 2, 10, 16, 8, 1, 9.

» Cette suite de nombres étant écrite, celui qui fait le tour remettra la première carte à la personne n° 13, la deuxième à la personne n° 5, la troisième à la personne n° 4, et ainsi de suite.

» *Deuxième récréation.* — Un jeu de cartes est battu *par cartes alternatives* autant de fois qu'on le veut, et celui qui fait le tour devine chacune des cartes du jeu que ces battements successifs ont produit.

» Pour exécuter cette récréation, il faut connaître l'état primitif du jeu; et, à cet effet, on dispose les cartes dans un ordre qu'on ne puisse oublier. On range, par exemple, les couleurs dans l'ordre : *cœur, carreau, pique et trèfle*, et, dans chaque couleur, on ordonne les cartes dans l'ordre : *as, roi, dame, valet*.

» Le nombre des battements étant connu, ainsi que le nombre des cartes, on écrit la suite de nombres qui représente l'état actuel du jeu; et l'on peut alors nommer chaque carte, en substituant à son numéro le nom auquel ce numéro se rapporte. Par exemple, si le nombre des cartes est 16 et qu'on ait fait quatorze battements, on comptera 14 nombres, ou plus simplement 4, à partir du second terme, dans chacune des périodes qui commencent par 1, par 2, par 3... ou bien encore un nombre à partir du dernier terme, et en allant de droite à gauche. On formera, de cette manière, la suite de nombres :

9, 8, 10, 7, 11, 6, 12, 5, 13, 4, 14, 3, 15, 2, 16, 1; et, en substituant à chacun de ces nombres le nom de la carte dont il est le numéro, on nommera successivement :

• L'as de pique — le valet de carreau — le roi de pique — la dame de carreau — la dame de pique — le roi de carreau — le valet de pi-

que — l'as de carreau — l'as de trèfle — le valet de cœur — le roi de trèfle — la dame de cœur — la dame de trèfle — le roi de cœur — le valet de trèfle — l'as de cœur.

» *Troisième récréation.* — On fait tirer une carte hors du jeu, et on l'y fait remettre à une place quelconque, mais différente de celle qu'elle occupait. Le jeu est ensuite battu autant de fois qu'on le veut, et il s'agit, pour celui qui fait le tour, de deviner la carte choisie.

» Pour cette récréation, comme pour la précédente, il faut disposer préalablement le jeu dans un ordre connu. Cette précaution prise, on peut, d'après le nombre des battements et le nombre des cartes, écrire la suite de nombres qui représente l'état actuel du jeu. Cette suite de nombres étant écrite, on peut reconstituer le jeu dans son état primitif; et, quand cela est fait, il n'y a qu'à ouvrir le jeu pour reconnaître qu'une carte manque en une certaine place et qu'elle est de trop dans une autre. Cette carte qui manque d'un côté et qui est de trop dans un autre, est évidemment la carte cherchée. Par exemple, le jeu étant de 16 cartes et le nombre des battements étant de 6, on formera, d'après la méthode connue, la suite de nombres :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, 2, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15; et, en prenant l'une après l'autre la 9<sup>e</sup> carte, la 8<sup>e</sup>, la 10<sup>e</sup>, la 7<sup>e</sup>, la 11<sup>e</sup>, la 6<sup>e</sup>, etc., on reformera le jeu primitif. Puis la récréation s'achèvera comme il vient d'être dit. On peut aussi rétablir l'état primitif du jeu sans écrire aucun nombre. On sait, en effet, qu'après le cinquième battement on retrouve cet état primitif; on n'a donc, s'il a été fait



six battements, qu'à en faire exécuter quatre de plus, et on aura l'état primitif du jeu, dont l'inspection permet de reconnaître la carte choisie.

» En se servant d'un jeu de 16 cartes, on peut se dispenser de disposer préalablement le jeu dans un ordre déterminé et même de s'enquérir du nombre des battements qui ont eu lieu. En effet, nous avons vu que, dans un jeu de 16 cartes, battu par cartes alternatives, la 6<sup>e</sup> reste toujours à sa place. Si donc on fait remettre à la 6<sup>e</sup> place la carte tirée hors du jeu, on est sûr de la retrouver la 6<sup>e</sup>, quel qu'ait été le nombre des battements. Dans un jeu de 22 cartes, battu par cartes alternatives, on a la période des deux termes 5 et 14 et la période du seul terme 8. On peut donc, avec un pareil jeu, se dispenser d'arranger les cartes d'avance. Si on fait remettre la carte choisie à la huitième place, on la retrouvera toujours la huitième du jeu. Si on fait tirer deux cartes et qu'on fasse remettre l'une à la cinquième place et l'autre à la quatorzième, on retrouvera toujours ces deux cartes, en prenant la cinquième et la quatorzième du jeu. Seulement, s'il faut distinguer la carte qui a été mise à la cinquième place de celle qui a été mise à la quatorzième, il sera nécessaire de savoir si le nombre des battements est pair ou impair. S'il est pair, chacune des deux cartes se trouvera à la place où elle aura été mise; et, s'il est impair, l'ordre de ces deux cartes sera interverti.

» Pour peu que l'on réfléchisse aux moyens employés pour exécuter les récréations que nous venons de décrire, on voit qu'ils dérivent tous d'une seule notion, celle de la suite de nombres qui représente l'état du jeu

après le premier battement. Une fois cette suite connue et placée au dessous de la suite naturelle des nombres, qui indique l'état primitif du jeu, on en déduit les périodes des numéros des cartes qui viennent successivement occuper chaque place du jeu. Ces périodes permettent d'écrire immédiatement la suite de nombres qui représente l'état du jeu après un nombre quelconque de battements, et elles font connaître, en outre, combien il faut faire de battements pour rétablir l'état primitif. Ces données suffisent pour exécuter les récréations que nous avons expliquées ; et, si parmi les périodes il y en a qui ne soient composées que d'un petit nombre de termes, celles-ci donnent lieu à des simplifications importantes dans le procédé qui fait deviner une, deux ou trois cartes choisies. Il suit de là que, dans l'étude des autres battements réguliers dont il nous reste à parler, il suffit d'indiquer le moyen de former la suite de nombres qui représente l'état du jeu après le premier battement. Nous allons passer rapidement en revue ces divers battements.

„ *Battement par cartes alternatives, après le prélèvement d'un paquet.* — Le jeu étant tenu dans la main gauche, on fait passer dans la droite d'abord un paquet d'un nombre déterminé de cartes ; et puis, on procède *par cartes alternatives*, en faisant passer alternativement chacune des cartes qui restent dans la main gauche au dessus et au dessous du jeu qui se forme. Soit, par exemple, 16 le nombre des cartes du jeu et 5 celui du paquet prélevé. Le jeu, après le premier battement, se composera de trois parties, savoir : une

partie moyenne, formée des cinq cartes n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5; d'une partie supérieure, qui comprendra les cartes de rang pair, à partir de la sixième jusqu'à la seizième, et dans l'ordre inverse des nombres pairs, c'est-à-dire dans l'ordre 16, 14... 6; et d'une partie inférieure, qui contiendra les cartes de rang impair, depuis la septième jusqu'à la quinzième, dans l'ordre naturel des nombres impairs, c'est-à-dire dans l'ordre 7, 9, 11... 15. La suite de nombres, qui représente l'état du jeu après le premier battement, sera donc :  
16, 14, 12, 10, 8, 6, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 13, 15.

» En mettant cette suite au dessous de la suite naturelle des 16 premiers nombres, on déduira de leur ensemble les périodes suivantes :

1, 16, 15, 13, 9, 3, 12, 7 — 2, 14, 11, 5, 8 — 4, 10 — 6,

• D'où l'on conclura que le nombre de battements nécessaire pour reconstituer le jeu dans son état primitif est de 40. Si, le nombre des cartes étant 16, le paquet prélevé était de 8 cartes, on trouverait trois périodes de cinq termes et une du seul terme 16. Dans ce cas, le nombre de battements nécessaire pour retrouver l'état primitif du jeu serait égal à 5.

» *Battement par paquets alternatifs.* — Ce battement s'exécute en procédant par paquets d'un nombre déterminé de cartes, comme on procède par cartes uniques dans le battement *par cartes alternatives*. Soit toujours 16 le nombre des cartes, et supposons qu'on fasse passer, de la main gauche dans la main droite, d'abord un paquet de trois cartes; puis, au dessus de ce paquet, un paquet de deux cartes; et, au dessous, un paquet de trois. En



continuant à faire passer, au dessus du jeu qui se forme dans la main droite, un paquet de deux cartes, et, au dessous, un paquet de trois, on finira par épuiser le nombre des cartes de la main gauche. Seulement, après avoir fait passer au dessus du jeu le dernier paquet de deux cartes, il ne restera qu'une seule carte pour le paquet de dessous. Après le battement il y aura, au dessus du paquet initial, composé des trois cartes n° 1, n° 2 et n° 3, les paquets de deux cartes n° 4 et n° 5 ; n° 9 et n° 10 ; n° 14 et n° 15 ; et, au dessous de ce paquet initial, se trouveront les paquets de trois cartes n° 6, n° 7 et n° 8 ; n° 11, n° 12 et n° 13, et enfin la carte seule n° 16. La suite de nombres, qui représente l'état du jeu, après le battement, sera donc la suivante :

14 , 15, 9, 10, 4 , 5, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 11, 12 , 13, 16.

» En plaçant cette suite de nombres au dessous de la suite naturelle des 16 premiers, on déduira de leur ensemble les périodes suivantes :

1<sup>re</sup>, 14, 12, 8, 2, 15, 13, 11, 7 — 3 , 9 — 4, 10, 6, 5 — 16 ; et l'on conclura, du nombre des termes de ces périodes, qu'il faut 36 battements successifs pour rétablir le jeu dans son état primitif.

» *Battements par deux paquets séparés.* — Pour exécuter ce battement , on distribue les cartes dans deux paquets, en mettant, sur la table de jeu, d'abord une carte à gauche et une carte à droite ; puis une carte sur la carte de gauche et une carte sur la carte de droite ; puis une carte sur le paquet de gauche et une carte sur le paquet de droite. On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait épuisé les cartes du

jeu. On place enfin l'un des paquets sur l'autre, et l'on a le jeu que le battement a produit. Il est à remarquer que, comme il y a deux manières de placer les paquets l'un sur l'autre, puisqu'on peut mettre l'un des deux paquets au dessus ou au dessous du jeu, le battement que nous considérons se divise, à vrai dire, en deux battements distincts.

» *Exemple.*— Soit 16 le nombre des cartes. En opérant comme nous venons de le dire, le paquet de gauche sera composé des cartes de rang impair, dans l'ordre inverse à l'ordre naturel des nombres impairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 15, 13, 11, ... 1; et le paquet de droite comprendra les cartes de rang pair, dans l'ordre inverse à l'ordre naturel des nombres pairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 16, 14, 12... 2. Cela posé, si on place le paquet de gauche sur le paquet de droite, l'état du jeu, après le premier battement, sera représenté par la suite de nombres :

15, 13, 11, 9, 7, 5, 3, 1, 16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, 2. Et si, au contraire, on place le paquet de droite sur le paquet de gauche, l'état du jeu, après le premier battement, sera représenté par la suite de nombres :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 2, 15, 13, 11, 9, 7, 5, 3, 1.

» Dans le premier cas, nous aurons les deux périodes de huit termes : 1, 15, 4, 9, 16, 2, 13, 8 — 3, 11, 12, 10, 14, 6, 5, 7; d'où nous concluons qu'il faut huit battements pour reformer l'état primitif du jeu.

» Dans le second cas, il y aura trois périodes de quatre termes, une de deux termes et deux d'un seul terme, savoir : 1, 16 — 2, 14, 5, 8 — 3, 12, 9, 15 — 4, 10, 13, 7 — 6, 11; et il

ne faudra que quatre battements pour reconstituer le jeu dans son état primitif.

» Le battement *par deux paquets séparés* peut être généralisé comme le battement *par cartes alternatives*, en commençant la formation de chacun de ces paquets par un paquet composé d'un nombre déterminé de cartes. Il peut aussi être généralisé, en formant chacun des paquets séparés, non de cartes successives, mais de paquets successifs.

» Par exemple, si nous commençons par mettre, sur la table de jeu, trois cartes à gauche et deux cartes à droite, et si nous achevons la formation des paquets de gauche et de droite par cartes successives, le jeu étant toujours composé de 16 cartes, le paquet de gauche contiendra d'abord les trois cartes n° 1, n° 2, n° 3; puis, au dessus, les cartes de rang pair à partir de la carte n° 6 jusqu'à la carte n° 16, et le paquet de droite sera composé d'abord des deux cartes n° 4 et n° 5, et, au dessus, des cartes de rang impair, depuis la carte n° 7 jusqu'à la carte n° 15. La suite de nombres qui représente l'état du jeu, après le premier battement, sera donc :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 1, 2, 3, 15, 13, 11, 9, 7, 4, 5;

Ou 15, 13, 11, 9, 7, 4, 5, 16, 14, 12, 10, 8, 6, 1, 2, 3; suivant qu'on placera le paquet de gauche au dessus ou au dessous du jeu.

» Dans le premier cas, on obtiendra les périodes suivantes :

1, 16, 5, 8, 2, 14, 7 — 3, 12, 11, 13, 9 — 4, 10, 15 — 6; et le jeu ne reviendra à son état primitif qu'après 105 battements. Dans le second cas, les périodes seront :

1, 15, 2, 13, 6, 4, 9, 14 — 3, 11, 10, 12, 8, 16 — 5, 7; et il ne faudra que 24 battements pour rétablir l'état primitif du jeu.



» Si nous procédons *par paquets alternatifs* en mettant continuellement un paquet de trois cartes à gauche et un paquet de deux cartes à droite, le paquet de gauche sera composé du paquet des trois cartes n° 1, n° 2 et n° 3, au dessus duquel se trouveront successivement posés le paquet des trois cartes n° 6, n° 7, n° 8, le paquet des trois cartes n° 11, n° 12, n° 13 et la carte seule n° 16. Le paquet de droite comprendra d'abord le paquet des deux cartes n° 4 et n° 5, et puis, au dessus et successivement, le paquet des deux cartes n° 9 et n° 10 et le paquet des deux cartes n° 14 et n° 15.

» Si on place le paquet de gauche sur le paquet de droite, la suite de nombres qui représente l'état du jeu, après le premier battement, sera la suivante :

16, 11, 12, 13, 6, 7, 8, 1, 2, 3, 14, 15, 9, 10, 4, 5; d'où on déduira les périodes :

1, 16, 5, 6, 7, 8 — 2, 11, 14, 10, 3, 12, 15, 4, 13, 9; et l'on conclura, du nombre des termes de ces périodes, qu'il faut 30 battements pour reformer l'état primitif du jeu.

» Si le paquet de droite est placé au dessus du paquet de gauche, l'état du jeu, après le premier battement, est représenté par la suite de nombres :

14, 15, 9, 10, 4, 5, 16, 11, 12, 13, 6, 7, 8, 1, 2, 3, qui conduit aux périodes : 1, 14 — 2, 15 — 3, 9, 12, 7, 16 — 4, 10, 13, 8, 11, 6, 5; d'où l'on conclut qu'il faut 70 battements pour refaire l'état primitif du jeu.

» *Battement par trois paquets séparés.*

— Ce battement est analogue au battement par deux paquets séparés; il est seulement un peu plus compliqué, en ce qu'on distribue les cartes dans trois paquets, au lieu de les distri-



buer dans deux. Quand les trois paquets sont achevés, il y a six manières de les placer les uns au dessus des autres pour former le jeu que le battement produit; ce qui divise ce battement en six battements distincts. Pour former les paquets, on peut opérer *par cartes alternatives*. On peut aussi généraliser cette méthode, en commençant la formation de chacun des paquets séparés par un paquet composé d'un nombre déterminé de cartes. On peut encore la généraliser en procédant, pour former chacun des paquets séparés, par paquets alternatifs.

» Nous n'entrerons pas dans les détails de tous ces battements. Ce que nous avons dit à propos du battement *par deux paquets séparés*, nous paraît suffisant pour qu'on puisse facilement étendre ces considérations au cas de trois paquets, et même d'un plus grand nombre. Mais nous ne devons pas quitter ce sujet sans dire quelques mots d'une récréation mathématique assez curieuse qui se fait avec un jeu de 27 cartes, et à l'aide de trois battements successifs par trois paquets séparés.

» Cette récréation consiste à faire arriver telle carte qu'on veut à la place qu'on désigne. On obtient ce résultat en se faisant indiquer, à chaque battement, le paquet qui contient la carte choisie, et en donnant à ce paquet, dans le jeu que l'on forme, la place qui convient à la solution de la question. La règle à suivre pour déterminer le rang qu'il convient de donner au paquet désigné dans chaque battement, est facile à trouver. Cependant nous n'entreprendrons pas cette recherche, et cela pour deux raisons. D'abord parce que M. de Saint-Laurent, dont nous ne sommes que l'interprète, s'en est abstenu, et ensuite parce

qu'il nous faudrait poser une formule algébrique; ce que nous nous sommes interdit. Nous nous contenterons de faire connaître cette règle, dont voici l'énoncé : « Etant donné le » nombre qui indique la carte choisie, retran- » chez de ce nombre assez d'unités pour que le » reste soit un multiple de 3 ou 0 ; ajoutez à » ce reste assez de fois 3 pour avoir un multi- » ple de 9, et comptez combien il y a de fois » 9 dans ce multiple. Le nombre d'unités que » l'on retranche, le nombre de fois 3 que l'on » ajoute et le nombre de fois 9 que l'on obtient » sont les trois nombres qui assignent la place » que doit occuper, à chaque battement, le pa- » quet désigné comme contenant la carte » choisie ».

» *Exemple.* — On veut que la carte choisie soit la dixième du jeu. De 10, je retranche 1 pour avoir 9, qui est un multiple de 3 ; à 9 j'ajoute 3 fois 3 pour avoir 18, qui est un multiple de 9, 18 contient 9 deux fois. Le nombre 1 d'unités que j'ai retranché, le nombre 3 de fois 3 que j'ai ajouté et le nombre 2 de fois 9 que j'obtiens, nombres qui forment la combinaison 1, 3, 2, sont les places que le paquet désigné doit successivement occuper. Ainsi, pour faire arriver la carte choisie à la dixième place, je dois mettre le paquet désigné au dessus du jeu après le premier battement, au dessous après le second et au milieu après le troisième.

» *Autre exemple.* — La carte choisie est demandée à la deuxième place. De 2 je retranche 2, pour avoir 0 ; à 0 j'ajoute 3 fois 3 pour avoir 9, qui est un multiple de 9, 9 contient 9 une fois. Le nombre 2 d'unités que j'ai re-



tranché, le nombre 3 de fois 3 que j'ai ajouté et le nombre 1 de fois 9 que j'ai obtenu, nombres qui forment la combinaison 2, 3, 1, sont les trois places que doit successivement occuper le paquet désigné. Je ferai donc arriver la carte choisie à la deuxième place, en mettant le paquet désigné au milieu du jeu après le premier battement, au dessous après le second et au dessus après le troisième.

» On peut faire d'une manière inverse la récréation qui nous occupe. On place les paquets obtenus à chaque battement dans l'ordre que l'on veut ; puis, quand le jeu qu'a produit le dernier battement est formé, la personne qui a choisi la carte indique la place donnée, après chaque battement, au paquet qui la contient, et il faut assigner le rang que cette carte occupe dans le jeu.

» *Exemple.* — Si le paquet qui contient la carte choisie a été mis successivement à la troisième place, à la première et à la deuxième, voici le petit calcul qu'il faut faire pour trouver le rang qu'elle occupe dans le jeu :

» La combinaison qui indique les places successives du paquet en question étant, d'après ce qui vient d'être dit, 3, 1, 2, on prend deux fois 9 ou 18, on retranche de 18 une fois 3, ce qui donne 15 ; on ajoute à 15, 3 unités, ce qui fait 18, et 18 est le rang de la carte choisie. En effet, si de 18 on retranche 3, on obtient 15, qui est un multiple de 3, et si à 15 on ajoute une fois 3, on a 18, qui est un multiple de 9, lequel contient 9 deux fois. Le nombre 3 d'unités que l'on retranche, le nombre 1 de fois 3 que l'on ajoute et le nombre 2 de fois 9 que l'on obtient sont donc les trois nombres de la combinaison donnée 3, 1, 2, et,

par conséquent, 18 est le nombre indiquant le rang qui répond cette combinaison.

» Je viens, messieurs, de suivre pas à pas M. de Saint-Laurent dans tous les détails du sujet qu'il a traité, m'emparant de toutes les considérations qui s'accommodaient au genre de démonstration que j'ai adopté, et passant sur celles que je n'aurais pu reproduire sans le secours des symboles algébriques. Je crois avoir tenu la promesse d'exactitude que je m'étais faite; mais il vous est facile de comprendre que je n'ai pu être complet. Ceux d'entre vous qui ont le goût des déductions mathématiques ne se contenteront pas de ce que j'ai exposé. Ils voudront aller plus au fond des idées de M. de Saint-Laurent. Ils le désireront d'autant plus qu'ils connaissent, par des œuvres antérieures à celles-ci, sa manière magistrale, qui rappelle celle de son oncle, M. de Lavernède, et qui est comme une qualité héréditaire dans cette famille. J'aurais voulu caractériser ce nouveau travail; mais j'ai dû ne pas oublier que M. de Saint-Laurent est notre confrère, et que ce titre le soustrait à notre jugement et même à nos éloges. Je m'abstiens donc de toute appréciation, et je me refuse jusqu'au facile plaisir de préjuger la décision de votre comité de publication, auquel vous renverrez le Mémoire que je viens de résumer, si vous voulez bien accueillir le vœu manifesté par l'auteur ».

---

*Séance du 11 février 1865.*

Étaient présents : — M. l'abbé Azaïs, *président*; — MM. L. Maurin, Ph. Boileau

de Castelnau, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, *membres-résidants*, — L. Alègre, *membre non-résidant*; — Germer-Durand, *secrétaire*.

M. *Ern. Roussel*, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 janvier 1865, informant l'Académie que « la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 22 avril prochain », et que la réunion générale, présidée par lui, sera précédée « de trois jours de lectures publiques, les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril »; — 2° d'une circulaire de M. Proust, maire de Niort, annonçant qu'une Exposition artistique, industrielle et horticole aura lieu à Niort, au mois de mai prochain, et demandant qu'il soit donné « la plus grande publicité possible » aux pièces dont un certain nombre d'exemplaires sont joints à sa circulaire.

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Meteorologische Beobachtungen aufgezeichnet auf Christiania's Observatorium* (Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Christiania), 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cahiers, 1848-1855, p. 281—448; — *Om de geologiske Forhold paa Kyststraekningen of nordre Bergenhus Amt* (Observations géologiques sur le littoral de la préfecture de Bergenhus du Nord) par MM. Irgens et Hiortdahl, broch. in-4<sup>o</sup>,



avec une carte, une planche de profils et des gravures sur bois dans le texte; — 3<sup>o</sup> *Om Sneebraeen Folgefon* (Sur les champs de neige ou glaciers du Folgefon), par M. S.-A. Sexe, broch. in-4<sup>o</sup>, avec une carte et des gravures sur bois dans le texte; — 4<sup>o</sup> *Det kongelige norske Frederiks Universitets Aarsberetning for Aaret 1862* (Programme annuel de l'Université royale Frédéricienne de Norwége pour l'année 1862), publié par Chr. Holst, secrétaire de cette Université, broch. in-8<sup>o</sup>; — 5<sup>o</sup> *Index scholarum in Universitate regia fredericiana, centesimo secundo ejus semestri, anno MDCCCLXIV ab a. d. XVII kalendas februarias habendarum* (Liste des cours qui auront lieu à l'Université royale Frédéricienne, pendant le premier semestre de sa 51<sup>e</sup> année, à partir du 16 janvier 1864), signé Chr. Holst, secr. de l'Université, Christiana, 1864, broch. in-4<sup>o</sup>; — *Index scholarum . . . . centesimo tertio ejus semestri, ab Augusto mense ineunte . . . .* (Liste des cours du 2<sup>e</sup> semestre de la 51<sup>e</sup> année, commençant au 1<sup>er</sup> Août 1864), Christiania, broch. in-4<sup>o</sup>; — 7<sup>o</sup> *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1864, 26<sup>e</sup> année, 1 vol. in-18; — 8<sup>o</sup> *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), n<sup>o</sup> 8, févr 1865.

Après le dépôt des ouvrages, le Secrétaire annonce à l'Académie que, en parcourant l'*Annuaire de la Société philotechnique*, il a rencontré la mention d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1863, fait à cette Société, dans sa séance du 12 avril 1864, par notre confrère M. H. Roux-Ferrand.

Au moment où l'on va procéder aux élec-

tions indiquées par l'ordre du jour, M. OLLIVE-MEINADIER propose une interprétation de l'art. 31, au moyen de laquelle, dit-il, le scrutin de ballottage de la dernière séance, qui n'a point abouti, aurait donné un résultat positif. Il suffirait d'entendre ces mots : « le président aura double suffrage », dans ce sens que, lorsque les votants seront en nombre pair, le président mettra dans l'urne deux bulletins de vote. — Après une assez longue discussion, cette interprétation est adoptée.

Sont successivement élus *Associés-Correspondants* :

MM. *Eug. Arnaud*, pasteur à Crest (Drôme) ;

*Dan. Grasset*, censeur des études au lycée impérial de Nîmes ;

*Emile Im-Thurn*, membre de la Commission des Beaux-Arts, à Nîmes ;

*Ch. Jeannel*, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Montpellier ;

*Ch. Revillout*, professeur de littérature française à la même Faculté.

M. AURÈS propose à l'Académie de mettre à son ordre du jour l'étude de toutes les questions archéologiques relatives à l'amphithéâtre des Arènes, dont on restaure en ce moment le podium, et de nommer une Commission à cet effet. — Cette proposition est mise en discussion ; et l'Académie décide, à la majorité de 11 voix contre 4, qu'il n'y sera point donné suite.

M. J. SALLES donne lecture de ses impressions de voyage en Espagne, sous ce titre :

*L'Andalousie, l'art arabe et le peintre Murillo.*

« De toutes les provinces d'Espagne, dit-il, l'Andalousie est celle qui offre le plus grand intérêt, autant pour le touriste vulgaire que pour l'historien, l'artiste, et surtout celui qui veut suivre, dans le passage d'une civilisation antérieure, les vestiges de cet art merveilleux qui marque d'un si puissant cachet les monuments construits sous la domination arabe. Mais tout originale que soit cette contrée, elle l'est moins encore par l'aspect des lieux et par ses produits naturels que par le caractère et les mœurs des habitants. Cette originalité tient à trois causes principales : le climat, la nature du pays et surtout le séjour de huit siècles qu'y ont fait les Arabes. De leur contact est resté, dans les coutumes, dans les habitudes, dans le sang même, un élément oriental qui a résisté, jusqu'à ce jour, aux empiétements de la civilisation moderne.

» Dans le cours du VIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où les Arabes et les Maures pénétrèrent en Portugal et détruisirent l'empire des Goths, régnerent trois genres d'architecture : l'*arabe*, formé d'après les anciens modèles grecs ; le *mauresque*, en Espagne, d'après les restes des monuments romains, et le *nouveau gothique*, dans le royaume des Wisigoths, qui tenait de l'arabe et du mauresque, et dont le règne dura depuis le XI<sup>e</sup> jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Les deux premiers genres diffèrent peu l'un de l'autre, cependant le *mauresque* se distingue de l'*arabe* par ses arcades formées d'un segment plus grand que le demi-cercle, ce qu'on appelle *arc en fer à cheval* ou *cintre outrepassé*. Mais le gothique, ou ancien allemand, offre beau-



coup plus de différence : les arcs gothiques sont aigus, tandis que les arcs arabes sont circulaires ; les églises gothiques ont des tours droites et des flèches en pointe, tandis que les mosquées se terminent en coupole, ont çà et là des minarets élancés, surmontés d'une sphère ou d'une pomme de pin ; les murs arabes sont décorés de mosaïques et de stuc ; ce qu'on ne rencontre dans aucune église gothique. Celles-ci sont extraordinairement légères ; de grandes fenêtres les éclairent souvent, avec des vitraux peints de diverses couleurs. Dans les mosquées arabes, la plupart du temps le toit est bas, les fenêtres de grandeur médiocre et souvent couvertes de beaucoup de sculptures ; de sorte qu'on en reçoit moins de lumière que par la coupole et les portes ouvertes. Les portes des églises gothiques avancent profondément à l'intérieur ; les murs latéraux sont garnis de statues, de colonnes, de niches et d'autres ornements ; au contraire, les portes des mosquées et des autres bâtiments arabes sont plates et arrasées. Enfin, les colonnes gothiques sont souvent groupées plusieurs ensemble et l'une dans l'autre, tandis que les colonnes arabes et mauresques sont toujours solitaires.

» Tels sont les caractères principaux qui différencient les deux genres d'architecture ; nous les retrouverons en visitant la célèbre mosquée de Cordoue et cette ancienne résidence des monarques mahométans à Grenade qu'on appelle l'*Alhambra* ou *maison rouge*, et qui ressemble plutôt à un palais enchanté qu'à un ouvrage fait par la main des hommes ».

Pour faire connaître l'Andalousie avec quelques détails, M. Jules Salles a détaché de son album de voyage les pages qui ont trait à

Cordoue, Séville et Grenade, les trois plus belles perles de toutes les Espagnes.

CORDOUE.

« Patrie des deux Sénèque et du poète Lucain, Cordoue est bien loin aujourd'hui de sa splendeur d'autrefois. Si elle possédait, sous le calife Abd-er-Rahmman, un million d'habitants, d'immenses palais, 900 bains publics, plus de 600 mosquées, à peine pourrait-on y compter aujourd'hui 40,000 âmes, qui vivent silencieusement dans des rues où l'herbe croît et qui, privées de la civilisation de l'islam, sont bien loin de jouir des progrès de notre époque. Toutefois, la cité moderne porte encore avec dignité les lambeaux de sa richesse passée : elle vit avec ses vieux écussons ; et, comme le gentilhomme pauvre, supporte la faim sans rien demander à personne. C'est qu'elle cache dans son sein un joyau précieux envié par toutes ses rivales ; et ce joyau, c'est sa cathédrale, la plus belle peut-être qu'il y ait en Espagne, et, dans tous les cas, l'unique dans son genre, puisque cette cathédrale n'est autre que la *Mozquita*, c'est-à-dire la mosquée du calife Abdérame.

» Trois religions ont célébré leurs rites sur son emplacement. Ce fut d'abord un temple élevé en l'honneur de Janus. Plus tard, au temps des Goths, il fut consacré à S. Georges, et il appartient, dit-on, à un ordre de chevalerie institué dans le but de prêcher les Ariens et de les convertir à la foi catholique. Lorsque les Arabes s'établirent en Espagne, ils choisirent Cordoue pour leur capitale. Abd-er-Rahmman I<sup>er</sup>, en s'y déclarant indépendant de la souveraineté des califes de Damas, résolut d'ériger, au centre de son empire, la plus belle

mosquée de l'Espagne, égale en richesse à celle de Damas, supérieure à celle que les Abbassides venaient d'élever à Bagdad. On assure qu'il donna lui-même le plan de cet immense ouvrage, et que, désirant beaucoup de le voir terminé, il y travaillait de ses propres mains une heure par jour, afin de donner aux ouvriers l'exemple de la diligence. Le temple de S. Georges fut rasé, et, sur ses ruines, s'éleva le nouveau monument, lequel, commencé en l'an 770, fut seulement terminé sous le règne suivant, dans l'année 795.

» Quand on songe qu'il y a mille ans, une œuvre si étonnante et de proportions si colossales était exécutée, en si peu de temps (25 ans), par un peuple tombé depuis dans la plus sauvage barbarie, l'esprit s'étonne et se refuse à croire aux prétendues doctrines de progrès qui ont cours aujourd'hui.

» L'édifice est un quadrilatère mesurant 207 mètres en longueur sur 147 en largeur. L'extérieur n'offre rien de bien remarquable; mais, aussitôt le seuil franchi, on s'arrête comme pétrifié par la surprise et l'admiration.

» Il n'y a rien, dans la cathédrale de Cordoue, qui ressemble à une église : ni voûtes élancées, ni les trois ou cinq nefs traditionnelles, ni croisée, ni chœur, ni autels... du moins au premier aspect. L'œil s'égaré dans une forêt de colonnes qui forment des allées s'entrecroisant et s'allongeant à perte de vue : ces colonnes, au nombre de 850, sont de marbres rares, de porphyre, de syénite et autres matières précieuses; elles n'ont pas plus de 50 centimètres de diamètre sur 4 mètres de haut. Leur chapiteau, d'un corinthien arabe, plein de force et d'élégance, rappelle moins l'acanthé de Grèce que le palmier d'Afrique. Chaque



deux colonnes porte un double étage d'arcs superposés, séparés, d'une clé à l'autre, par une distance de 1<sup>m</sup>50 environ, et concentriques dans la plus grande partie du temple; les douelles de ces arcs sont peintes alternativement en blanc et en rouge; ce qui donne à l'ensemble une teinte rosée qui repose agréablement les yeux et produit le meilleur effet.

» Les différentes nefs (on en compte 19 dans la longueur du temple et 36 dans sa largeur) sont voûtées en demi-coupoles d'un goût assez médiocre, et qui ont remplacé, dans les restaurations modernes, les anciens plafonds arabes avec leurs caissons, leurs losanges, toutes leurs magnificences orientales, construites et taillées dans le bois de mélèze et telles que nous les retrouverons dans l'Alhambra de Grenade et l'Alcazar de Séville. Il paraît que ce bois précieux, vieux de onze siècles, a été vendu des sommes considérables, et que l'industrie locale en a fabriqué des violes, des guitares et d'autres objets de marquetterie : *desinit in piscem!* C'est ainsi que finissent presque tous les monuments élevés à grands frais, dans ces jalons de l'histoire marqués par le goût des arts et l'amour des grandes choses. Un siècle de décadence suffit pour détruire tout ce que le génie a amassé de gloire, croyant construire pour l'éternité. N'a-t-on pas vu, à Rome, des Pontifes qui ont laissé démolir le Colisée, pour employer les matériaux à la construction de leurs palais ou de ceux de leurs favoris » ?

M. Salles met sous les yeux des membres de l'Académie un dessin qu'il a fait de la chapelle qu'on nomme le vestibule de *Mihrab*, l'endroit formidable et sacré où était déposé

le Coran et où le dieu de l'Islam révélait sa présence. Ce sanctuaire arabe a été conservé jusqu'à nos jours avec une scrupuleuse intégrité; mais il n'en est pas de même pour le reste du temple, qui dut être approprié aux exigences du culte catholique, lorsque le roi Ferdinand III chassa les Maures de la péninsule, en l'an 1236.

Théophile Gautier s'indigne contre cette profanation artistique, en stigmatisant les nouvelles constructions du nom de *verrue architecturale*. M. Salles se montre moins sévère, en reconnaissant que la partie consacrée au chœur, à l'autel et aux chapelles occupe peu de place dans l'immense nef, et n'empêche pas l'œil de s'égarer dans ce quinconce de colonnes, qui représente l'immensité en profondeur. D'ailleurs, n'est-ce pas à la religion chrétienne que nous devons la conservation de tant de précieux monuments? Combien de temples païens, surtout en Italie, dont il ne resterait plus de vestiges, si l'on n'avait fait respecter leur sanctuaire antique, en élevant un autel ou une croix, à la place même où avait coulé le sang des victimes?

M. Jules Salles termine sa description de la mosquée de Cordoue par un épisode de touriste :

« Mon impression a été d'autant plus vive que le monument était complètement désert, bien que le jour où j'y entrai pour la première fois fût un dimanche; mais les offices étaient terminés et la rare population de Cordoue était rentrée au logis ou garnissait les bancs des promenades publiques. Seul dans l'immense *Mozquita*, j'avais peine à maîtriser les élans de mon enthousiasme et me plaisais à égarer

mes pas dans le labyrinthe de colonnes qui s'entrecroisaient devant mes yeux. Je me croyais seul, lorsqu'un bruit et une odeur inusités dans un lieu saint attirèrent mes pas vers la *silleria* de la cathédrale ; et ce ne fut pas sans étonnement qu'à la place même où les chanoines chantent les offices du soir, assis dans ces admirables stalles qui sont elles-mêmes un objet de curiosité dans le temple, je vis le sacristain éteindre une cigarette et cacher un flacon qu'il était en train de vider avec un ami. Il s'avança de suite vers moi et m'offrit ses services pour visiter la cathédrale ; mais, voyant à mon sourire que j'avais surpris son occupation peu orthodoxe :

» — Les offices finis, me dit-il, l'église redevient mosquée et le sacristain cicérone.

» — Je ne vous reproche pas la cigarette, lui dis-je, car je n'oublie pas que nous sommes en Espagne ; mais vous oubliez que Mahomet défendait l'usage du vin ; et, si vous ne respectez l'autel, vous offensez également le prophète.

» Il se retira, moins confus de mon observation que désappointé de n'avoir pu empêcher une piécette, et je repris ma promenade et mes rêveries qui se prolongèrent autant qu'un rayon de jour me permit de distinguer la riche ordonnance de cet étonnant édifice ».

M. ERN. ROUSSEL, associé-correspondant, reprenant la suite de son *Etude sur Mayer-Beer* ( Voir p. 188 des Procès-Verbaux de 1863-64 ), donne lecture de la troisième partie.

---



— III —

Séance du 25 février 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; MM. Teulon, Plagniol, Fontaines, Deloche, Maurin, Ferd. Girard, de La Farelle, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, G. Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, *membres-résidants* ; — Serre, Pérès, *membres non-résidants* ; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun et Ern. Roussel, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le Secrétaire donne communication de la correspondance. Elle se compose : — 1<sup>o</sup> d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique au Président de l'Académie, le priant d'informer « ses collègues, MM. Aurès, Germer-Durand et Alègre que la Commission des lectures de la Sorbonne a inscrit leurs noms sur la liste des personnes qui voudront bien apporter leur contingent aux séances d'Avril prochain » ; — 2<sup>o</sup> une dépêche de M. le Préfet du Gard annonçant l'envoi à l'Académie du n<sup>o</sup> 10 du *Catalogue des Brevets d'invention* ; — 3<sup>o</sup> la lettre de remerciement de M. Ch. Revillout, nommé, dans la dernière séance, associé-correspondant.

Le Président fait le dépôt des ouvrages arrivés dans la quinzaine :

1<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année

1864; — 2° *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, n° 2, avril-mai-juin 1864; — 3° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XVIII, n° 6, déc. 1864; — 4° *L'Echo des Provinces*, journal hebdomadaire, réd. en chef, M. Francisque Ducros, 1<sup>re</sup> année, n° 4, 12 févr. 1865; n° 5, 19 févr. 1865; — 5° *De l'Arianisme des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain*, par Ch.-J. Revillout, prof. d'hist. au Lycée de Grenoble, Paris, V° Joubert, 1850, 1 vol. in-8°; — 6° *Note sur l'Inquilinat*, par M. Ch. Revillout, secr. de l'Acad. Delphinale de Grenoble (Extr. du *Rec. des Mémoires lus à la Sorbonne*, 1863), Paris, Impr. Impér., 1863, br. in-8°; — 7° *Note sur l'Eglise et les affranchis*, par M. Ch. Revillout, prof.-suppléant à la Fac. des Lettres de Montpellier (Extr. du *Rec. des Mém. lus à la Sorbonne*, 1864), Paris, Impr. Impér., 1864, br. in-8°; — *La Prose française avant le xvii<sup>e</sup> siècle*, Discours prononcé à l'ouverture du Cours de littér. franç. à la Fac. des Lettres de Montpellier, par le même, Montpellier, J. Martel aîné, 1864, broch. in-8°; — 9° *Caractères et tendances du xvii<sup>e</sup> siècle*, Discours prononcé à l'ouverture du même Cours, par le même, Montpellier, Gras, nov. 1864, broch. in-8°; — 10° *Catalogue des Brevets d'invention*, année 1864, n° 10; — *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-mer*, année 1864, n° 2.

M. DE CASTELNAU, reprenant et élargissant une proposition déjà faite dans la dernière séance, demande qu'une commission soit nommée pour étudier toutes les questions rela-

tives aux monuments antiques du département du Gard. — Cette proposition n'étant pas appuyée, il n'y est point donné suite.

M. l'abbé AZAÏS, président, après avoir rappelé la perte récente, faite par l'Académie, dans la personne de M. Auguste PELET, décédé le 15 courant, se fait l'interprète des regrets de la Compagnie tout entière. — L'expression de ces regrets unanimes sera consignée au Procès-Verbal.

L'Académie décide que, dans la prochaine séance, aura lieu l'élection d'un trésorier, en remplacement de M. Pelet.

M. DE CASTELNAU demande si l'Académie, à la mort d'un membre aussi distingué que l'était M. Pelet, ne devrait pas donner à sa mémoire quelque marque d'honneur spéciale. — Une commission est nommée pour étudier cette question. Elle se composera de MM. de Castelnau, Aurès, Viguié, du Président et du Secrétaire.

M. OLLIVE-MEINADIER propose une nouvelle modification à introduire dans l'article 31 du Règlement. — Cette proposition ayant été appuyée par deux membres, elle est renvoyée à la Commission nommée, dans la séance du 14 janvier, pour préparer une nouvelle rédaction du Règlement et faire son rapport à l'Académie.

M. DE CLAUSONNE, au nom de la Commission nommée, dans la séance du 14 janvier, pour examiner les comptes du Trésorier, fait son rapport, et conclut à l'approbation de ces comptes, que la Commission a trouvés parfaitement réguliers.



On passe au scrutin de ballottage ajourné dans la séance du 28 janvier. D'après le dépouillement de ce scrutin, M. *Ed. Tribes*, docteur-médecin, associé-correspondant depuis le 23 avril 1864, est proclamé *membre-résidant* de l'Académie du Gard.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un autre *membre-ordinaire* en remplacement de M. *Moriau*, admis à la vétéranee. — Le résultat du scrutin confère ce titre à M. *E. Gaspard*, professeur de rhétorique au lycée de Nîmes, qui est proclamé par le Président.

M. Em. TEULON communique à l'Académie la traduction en vers de deux fragments du poème de Lucrèce, tirés l'un de la fin du premier chant, et l'autre du vi<sup>e</sup> chant.

---

Séance du 11 mars 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; — MM. Fontaines, Deloche, de La Farelle, baron de Daunant, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Olive-Meinadier, Bousquet, G. Fournier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Ed. Tribes, E. Gaspard, *membres-résidants* ; — Germer-Durand, *secrétaire*.

M. Eug. Brun et Im-Thurn, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le Secrétaire communique les lettres de re-

mercîment de MM. *Ch. Jeannel*, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Montpellier, et *Eug. Arnaud*, pasteur à Crest (Drôme).

MM. *Ed. Tribes* et *E. Gaspard*, élus *membres-résidants* dans la dernière séance, sont introduits dans la salle et présentés à l'Académie par le Président.

M. TRIBES, après avoir demandé et obtenu la parole, remercie l'Académie en ces termes :

« Monsieur le Président, — Messieurs, — Je me reprocherais de prendre rang parmi vous sans témoigner à l'Académie du Gard toute ma gratitude de ce qu'elle a bien voulu m'accueillir dans son sein et me permettre de partager ses travaux.

» Je me reprocherais surtout, messieurs, de vous taire le sentiment plein de respect qui s'empare de moi, au moment où j'approche du fauteuil que vous me destinez.

» Qui pourrait se défendre, en effet, d'une vive émotion, au souvenir de l'homme qui a été une de vos illustrations les plus pures et les plus complètes ? Qui pourrait oublier, je vous le demande, tout l'éclat jeté sur votre Compagnie savante, pendant près d'un demi-siècle, par une existence consacrée tout entière au culte du beau, du vrai, de tout ce qui, dans le vaste domaine de l'intelligence, peut élever l'âme et agrandir l'horizon de ses connaissances ?

» Vous m'en voudriez, messieurs, et à bien juste titre, si j'osais approcher de ce siège, sur lequel je vois planer l'ombre de l'honorable Secrétaire perpétuel que vous avez perdu, mais

que vous n'oublierez jamais; si j'osais, dis-je, m'avancer vers ce fauteuil à jamais illustre, sans vous rappeler une mémoire à vous tous si chère et sans donner à votre Nicot le témoignage de respect et d'admiration qui lui est dû.

» Il me semble voir encore là, et au milieu de vous tous, cette belle figure pleine de noblesse et de sérénité, dans laquelle se reflétaient, avec la flamme du talent et du génie, toutes les qualités d'une âme généreuse et pure, toutes les vertus du grand citoyen.

» Nicot possédait, en effet, et au plus haut degré, tout ce qui chez l'homme peut commander le respect et l'imposer. Age, distinction physique, élévation de sentiments, atticisme du langage, manières affectueuses et conciliantes, sûreté des rapports, commerce doux, facile, commandant la sympathie, rien ne manquait à cette nature d'élite; l'homme privé était tout aussi complet que le savant, que l'homme public.

» Avec plus d'autorité, messieurs, que je ne puis le faire, et surtout avec une parole et un accent bien plus dignes de vous et de votre illustre collègue, vous seront donnés tous les détails de cette vie laborieuse et si bien remplie; mais je n'ai pu résister au devoir de vous dire quelques mots de celui qui, pendant si longtemps, a été comme l'âme de votre Compagnie savante et la personnification de toutes les qualités qui la distinguent.

» Alors que s'ouvrent pour moi vos rangs, alors que l'Académie se trouve encore tout émue par des pertes cruelles, et que la mort vient de lui ravir ses Reboul, ses Nicot, ses Pelet, elle pardonnera d'avoir évoqué l'ombre d'une de ces grandes figures, et d'avoir



essayé de lui payer ce tribut bien modeste, mais bien légitime, à celui qui, malgré la disproportion des mérites, reçoit de vous l'honneur de siéger à sa place ».

M. l'abbé AZAÏS, répondant au récipiendaire, se félicite d'être appelé, par ses fonctions de président, à donner la bienvenue académique à un nouveau confrère dont le talent et le dévoûment sont connus et appréciés de tous ; à un médecin aussi distingué par sa science que par son zèle. « Moi-même, médecin de l'âme, ajoute-t-il, je suis heureux d'introduire dans cette enceinte un homme dont le ministère ouvre souvent la voie au mien. Prenez donc place dans nos rangs, Monsieur ; venez occuper le fauteuil de l'aimable et savant confrère auquel vous succédez et auquel vous venez de payer un si juste tribut d'éloges. Loin de nous faire oublier ses qualités, vous nous les rappellerez en les reproduisant. Comme lui, vous aimerez l'Académie ; comme lui, vous travaillerez ; et vos utiles et savantes communications trouveront toujours ici, soyez-en sûr, un sympathique accueil ».

Le Président dépose les ouvrages suivants :

1° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, xxxviii<sup>e</sup> vol., année 1862-63, nos 3 et 4 ; — 2° *Des moyens d'élever, au sein des classes rurales, le niveau des connaissances agricoles*, par M. J. Durand (Mémoire couronné par l'académie de Mâcon), broch. in-8<sup>o</sup> de 40 p. ; — 3° *Le Breviari d'Amor, de Matfre Ermengaud, suivi de sa Lettre à sa sœur* (publié par la Soc. archéol. de Béziers, t. I, titre, 4<sup>e</sup> livr. du texte, comprenant les pages 463-557, plus huit planches ; — 4° *Bulletins*

*de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>e</sup> trim. 1864; — 5<sup>o</sup> *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VIII, 1864, n<sup>o</sup> 4; — 6<sup>o</sup> *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), 9<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 9, mars 1865; — 7<sup>o</sup> *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XX, n<sup>o</sup> 1 (contenant les séances des 2, 9, 16, 23 et 30 nov. 1864); n<sup>o</sup> 2 (contenant les séances des 7, 14, 21 et 28 déc. 1864); — 8<sup>o</sup> *Suite à l'Eloge de la Folie, d'Erasme, ou Lettres d'un Bénédictin* (par le baron Sirtéma de Grovestins), 5<sup>e</sup> série, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> lettres, janv. 1865; — 9<sup>o</sup> *Souvenirs de voyage. La Hongrie*, par M. J. de Séranon, br. in-12, Aix, 1865; — 10<sup>o</sup> *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. XI, n<sup>o</sup> 1, janvier 1865; — 11<sup>o</sup> *L'Echo des Provinces*, journal hebdomadaire, 1<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6, 26 févr. 1865; n<sup>o</sup> 7, 5 mars 1865; — 12<sup>o</sup> *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 7<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> mars 1865; — 13<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3<sup>e</sup> série, t. IV, nov.-déc. 1864; — 14<sup>o</sup> *Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de France*, par M. B. Hauréau (séance du 29 juillet 1864, broch. in-4<sup>o</sup>); — 15<sup>o</sup> *Géographie de la France et de l'Algérie, à l'usage des écoles primaires*, par M. Oct. Teissier, 1 vol. in-18, Toulon, E. Aurel, 1865; — 16<sup>o</sup> *Recherches critiques sur l'épître de Jude, présentant une introduction à l'épître et un commentaire sur chaque verset*, par Eug. Arnaud, pasteur, Strasbourg, Berger-Levrault, 1851, 1 vol. in-8<sup>o</sup>; — 17<sup>o</sup> *Le Clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion*, par M. Ch. Revil-lout (Extr. du *Recueil des lectures faites à la*

*Sorbonne en 1864*), Paris, Imprim. impér., 1864, broch. in-8°.

Un scrutin secret a lieu pour l'élection d'un trésorier en remplacement de M. Pelet.

M. CH. LIOTARD est élu, à l'unanimité, moins une voix donnée à M. Deloche.

Le fauteuil de M. Pelet est déclaré vacant ; l'élection du nouveau membre qui devra l'occuper est remise à deux mois (20 mai 1865).

Trois nouveaux associés-correspondants sont ensuite élus :

MM. *Maillet*, professeur de philosophie au lycée impérial de Nîmes ;

*E. Quesnault-Desrivières*, proviseur du même lycée ;

*Albert Meynier*, avocat, à Nîmes.

M. CH. LIOTARD, rapporteur de la Commission chargée de centraliser les listes de livres propres à être distribués, par le Ministre de l'Instruction publique, aux bibliothèques des écoles primaires du département, donne lecture, de la liste générale arrêtée par la Commission, en motivant, au cours de cette lecture, les choix qui ont été faits. Cette liste est approuvée par l'Académie, et sera transmise au Ministre par le Président.

M. le colonel PAGÉZY, en son nom et au nom de MM. Aurès et Germer-Durand, lit une proposition motivée, relative à diverses modifications à introduire dans la rédaction du Règlement de l'Académie. Ces propositions sont renvoyées à l'examen de la Commission déjà nommée dans la séance du 14 janvier dernier pour examiner toutes les propositions



ayant trait à une nouvelle rédaction du Règlement.

Un membre fait remarquer que la mort de M. Pelet a privé cette Commission de l'un des membres qui la composaient. Le Président désigne M. *Viguié* pour remplacer M. Pelet.

M. PAGÉZY, comme ayant été adjoint à la Commission des Tables, rend compte, en ces termes, de l'état d'avancement de son travail :

« Messieurs, dans l'intérêt du passé de l'Académie et dans celui de son avenir, une Commission avait été chargée de déterminer la méthode à suivre pour résumer, dans une Table générale, tous les travaux de la Compagnie, depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours.

» Or, comme cette Commission me fit l'honneur de m'appeler à elle, en qualité d'adjoint, je m'empressai de lui soumettre un plan relatif à cette table. Il s'agissait, pour obtenir une heureuse classification des travaux, de se conformer tout simplement aux grandes divisions de l'Institut de France, à l'égard des lettres, des sciences mathématiques et physiques, des sciences morales et politiques et des beaux-arts ; et cela, attendu que, à Nîmes, le corps savant fait comme l'Institut à Paris : il s'occupe des divers éléments des connaissances humaines, et cultive ainsi avec soin l'arbre encyclopédique que nous devons à Bacon, et qui, depuis lors, a tant grandi et tant produit.

» La Commission, d'après un échantillon où j'avais mis en pratique ma pensée, daigna accepter mon plan, du moins sous le rapport du principe ; mais elle l'a modifié fort heureuse-

ment, dans l'intérêt de la clarté et de la commodité, en le soumettant à l'ordre alphabétique.

» Après avoir approuvé ce projet, vous n'avez pas craint, messieurs, de me charger de le mettre en œuvre, et je dois vous en remercier ; car, bien qu'au premier aspect ce ne soit là, assurément, qu'un travail matériel de longue haleine, et même un peu fatigant, il n'en est pas moins vrai que j'y trouve un très grand plaisir, par la raison que, au lieu d'être un simple copiste des Tables annuelles, qui sont souvent, d'ailleurs, beaucoup trop brèves, je me plais à examiner avec détail tous les volumes de l'Académie ; ce qui enrichit ma mémoire et nourrit ainsi ma vieille intelligence, qui, malgré son extrême durée, sachant fort peu, a conservé, par là même, grand appétit.

» J'ai donc, avec empressement, obéi à la Compagnie ; mais comme il est très possible que la mise en œuvre de mon plan puisse renfermer des défauts et des erreurs, je viens vous soumettre, messieurs, la première période de ce travail avant d'aller plus loin, c'est-à-dire la statistique des travaux de l'Académie, de 1804 à 1822. Je le dois, d'ailleurs, d'autant plus que je me suis permis d'agrandir un peu la pensée que vous avez approuvée, en présentant, non seulement les travaux de la Compagnie par ordre alphabétique, mais, en même temps aussi, par ordre chronologique ; de plus, en les résumant dans un état numérique et en établissant un état synoptique des travailleurs, dans lequel sont indiqués la nature et le chiffre de leurs œuvres ; afin que, pour l'histoire de l'Académie, on puisse trouver, dans ces diverses nomenclatures, de très utiles renseignements. Ainsi, pour en donner la preuve, il suf-

fit, par exemple, de jeter un simple coup-d'œil sur l'état numérique pour acquérir la certitude d'un fait très remarquable, je dirai même étonnant : c'est que les progrès successifs des travaux de l'Académie ont eu lieu pendant les grandes guerres de l'Empire; tandis que quand la victoire fut remplacée par la paix, la triste et grave influence de l'état politique de nos contrées et l'antagonisme des partis arrêtaient pendant un assez grand nombre d'années une si louable et si utile progression.

« Voilà pourquoi il nous paraîtrait démontré qu'un tel travail serait quelque chose de plus qu'une simple Table générale; car il est plus riche en renseignements. Par conséquent, s'il obtenait votre approbation, il serait très naturel de lui donner un titre qui constituerait, très probablement, un fait nouveau relativement aux Sociétés savantes; car nous oserions nous servir d'un mot très à la mode et fort utile, c'est-à-dire qu'au lieu de *Table générale*, notre travail, composé de divers états nominatifs et numériques, constituerait, ce nous semble, la *Statistique des travaux de l'Académie du Gard, de 1804 à 1822* ».

M. Pagézy met cette *Statistique* sous les yeux de ses Confrères. Ce document est renvoyé à la Commission des Tables.

M. LIQUIER lit le rapport suivant :

« Messieurs, il a été fait hommage à l'Académie d'un ouvrage de droit civil, en deux volumes, ayant pour sujet et pour titre : *Transcription hypothécaire. — Explication théorique et pratique de la loi du 23 mars 1855 mise en rapport avec la législation, la doctrine et la jurisprudence.*



» J'ai à vous rendre compte de cet ouvrage, dont l'auteur, M. Fernand Verdier, est membre du barreau de cette ville, et a appartenu à la magistrature du ressort, qu'il a quittée par une démission volontaire que nous déplorons, en en respectant les motifs. A raison, messieurs, de la nature et de l'étendue de l'œuvre dont j'ai à vous entretenir, ne vous préoccupez pas, je vous prie, de cette pensée que vous allez subir un rapport long, détaillé et fastidieux sur des matières peu attrayantes et qui ne sont pas familières à la plupart d'entre vous. Je sais très bien que les hommes spéciaux eux-mêmes se plaisent peu, hors du cercle de leur pratique, à entendre des dissertations sur ce qui a fait l'objet de leurs études professionnelles. Cette répulsion est encore plus naturelle de la part de ceux qui, par leurs connaissances, leurs habitudes ou leurs goûts, sont étrangers au sujet dont on les entretient, et particulièrement lorsque ce sujet est une théorie de droit.

» Aussi, messieurs, ne me suis-je pas proposé de vous présenter un compte détaillé de l'ouvrage étendu de M. Verdier ; ce n'est pas ainsi que je comprends la tâche dont j'ai à m'acquitter. Vous exposer, en aussi peu de mots que possible, ce qui en fait le sujet et vous faire part ensuite de l'impression générale que m'a laissée l'œuvre que j'ai à apprécier, voilà, ce me semble, tout ce en quoi doit consister le compte que j'ai à rendre à un auditoire tel que celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser.

» J'ai une autre raison, messieurs, d'espérer que vous voudrez bien m'entendre sans impatience et sans beaucoup d'ennui. Cette raison, si je ne m'abuse, existe dans la matière même de l'œuvre à la connaissance de laquelle

j'ai à vous initier. Les lois intéressent plus ou moins tous les membres de la société, pour laquelle elles sont faites; et quant à la loi civile, particulièrement, nul n'est assuré d'être dispensé de la connaître et d'y recourir pour sauvegarder ses droits et ses intérêts. A la vérité, pour la plupart des matières de cette loi, de même qu'il est bon que le malade ne se traite pas lui-même et qu'il ait recours, pour un mal tant soit peu sérieux, à la science autorisée du médecin, il importe aussi, pour l'interprétation d'une loi tant soit peu incertaine et obscure, de recourir à ceux qui sont versés dans cette interprétation; mais il est cependant des matières tellement usuelles que tout homme ayant un esprit cultivé et une fortune quelconque à administrer, a le plus grand intérêt à les connaître par lui-même, sans recourir aux connaissances d'autrui, dont quelquefois il est bon, à divers points de vue, de pouvoir se passer.

» Telle est, messieurs, la matière qui fait le sujet de mon rapport; tel est, ce me semble, le titre auquel elle a quelque droit à l'intérêt de vous tous, sans distinction de ceux d'entre vous qui sont jurisconsultes par état d'avec ceux qui sont étrangers à l'étude et à l'application des lois. Quel est, en effet, le propriétaire ou le capitaliste, à quelque degré qu'il le soit, à qui il peut être indifférent de savoir si, aujourd'hui, par l'effet des lois nouvelles en cette matière, il peut placer son argent en prêts hypothécaires ou en achats de terres avec plus de sûreté qu'il ne pouvait le faire sous la loi précédente.

» Sous cette dernière loi, un auteur de mérite avait dit : « En l'état de notre législation hypothécaire, quelques précautions que

» prenne le capitaliste qui veut acheter des  
» immeubles ou prêter sur hypothèque, il ne  
» peut être pleinement assuré de ne pas per-  
» dre son argent ».

» Cette effrayante perspective, si propre à entraver les transactions les plus communes et à ruiner un crédit qui alimente toutes les branches de la richesse publique, a, jusqu'à un certain point, disparu par l'influence salutaire de la loi de 1855, que M. Verdier a commentée. Cette loi n'est pas toute la réforme dont notre système hypothécaire est susceptible; mais elle est un premier et très grand pas fait dans la voie des améliorations qu'il réclame, et elle a bien amoindri la nécessité de ces améliorations, dont nous pouvons attendre aujourd'hui le complément sans impatience.

» Avec un optimisme que je ne partage pas et que M. Verdier paraît ne pas partager, quelques jurisconsultes ou économistes ont exprimé la pensée qu'il n'y avait rien de plus à faire pour perfectionner notre législation hypothécaire, et que cette importante partie de la grande œuvre napoléonienne n'avait plus désormais besoin d'être retouchée; moins optimiste, cependant, que ceux qui semblaient, dans le principe, considérer comme une espèce de sacrilège de porter la main sur cette arche sainte, type, à leurs yeux, de la suprême perfection, et qui, en conséquence, ne voulaient pas même des améliorations dont la loi nouvelle nous a mis en possession. Avec un esprit dégagé de toutes préventions de circonstance et avec les leçons de la pratique, on apprend, au contraire, à ne pas se méprendre sur ce qu'a encore de vicieux notre système hypothécaire et sur ce qui reste à faire pour y remédier.



» Je ne veux pas développer cette idée qui m'entraînerait trop loin et qu'il serait, d'ailleurs, hors de propos d'étendre ainsi qu'elle le comporterait ; je me bornerai à dire à cet égard que, tant que ceux qui achètent des immeubles ou ceux qui prêtent leur argent pourront, d'après notre système hypothécaire, redouter de se trouver pris à des pièges cachés par leurs vendeurs ou leurs emprunteurs, ils ne jouiront pas de toute la sécurité qu'ils doivent désirer et que l'intérêt du crédit privé et des transactions qui l'alimentent rendent nécessaire. Or, tel est l'effet de l'action de notre code, qui met en dehors des conditions de la publicité certaines hypothèques, telles que les hypothèques légales des femmes et des mineurs subsistant sur les biens des maris et des tuteurs, indépendamment de toute inscription.

» Le progrès qu'inaugure la loi de 1855, dont nous nous occupons et que définit disertement M. Verdier, est d'imposer la nécessité de la transcription des actes d'acquisition à tout acquéreur d'immeubles ou de droits réels dans des registres publics, ceux du conservateur des hypothèques, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Sans cette transcription, dont il est facile de s'assurer, le même immeuble, les mêmes droits réels peuvent être transmis par le même vendeur à un second cessionnaire, qui aura fait transcrire son contrat, au préjudice du premier, qui aura négligé d'opérer cette transcription. En un mot, sinon par rapport au vendeur lui-même, vis-à-vis duquel la vente est parfaite par le simple consentement donné par lui dans l'acte de transmission, du moins par rapport aux tiers en général, la vente ou cession de droits

réels n'est censée exister qu'autant qu'elle a été transcrite dans les registres du bureau des hypothèques.

» La même transcription est exigée pour les jugements qui prononcent sur des droits réels ; cette transcription est imposée aux avoués de la cause.

» Sous la loi hypothécaire telle que le code Napoléon et le code de procédure l'avaient faite, la transcription ne servait qu'au purgement des hypothèques qui n'étaient pas inscrites dans la quinzaine.

» Une autre amélioration, qui résulte de la même loi, c'est la soumission de l'action résolutoire de la vente d'immeubles ou de droits réels pour défaut de paiement du prix ou d'exécution des autres conditions convenues, aux mêmes formalités que le privilège du vendeur pour le paiement de son prix et aux mêmes causes d'annulation, c'est-à-dire à l'inscription au bureau des hypothèques dans les 45 jours de la transcription de l'acte de vente.

» Une troisième amélioration principale à signaler avec M. Verdier, c'est l'obligation imposée à l'hypothèque légale de la femme devenue veuve, ou du mineur devenu majeur, d'être inscrite au bureau des hypothèques dans l'année de la viduité survenue ou de la majorité acquise, sous peine de déchéance, tandis que, autrefois, ces hypothèques, dont rien ne révélait l'existence, subsistaient indéfiniment.

» Enfin, une quatrième amélioration, que je considère comme la plus contestable de toutes, c'est celle qui consiste dans l'effet, attribué à la transcription de l'acte de vente, de rendre inefficaces les inscriptions hypothécaires qui seraient prises à une date postérieure à la sienne pour des hypothèques créées antérieure-

ment; desorte, messieurs, qu'aujourd'hui veut-on acheter des champs ou des droits réels, ou veut-on se soumettre à une obligation hypothécaire, en prêtant de l'argent à leurs propriétaires, pour s'assurer si ces champs, si ces droits réels appartiennent au vendeur ou à l'emprunteur, et si un autre n'en est pas déjà devenu propriétaire, en vertu d'une vente transcrite; ou pour s'assurer si la veuve du vendeur ou son pupille devenu majeur ont ou non conservé leur hypothèque légale sur l'objet de l'acquisition projetée, ou si un privilège de vendeur ou de co-partageant ou un droit de résolution n'a pas encouru déchéance pour n'avoir pas été inscrit dans les 45 jours de la vente ou du partage; ou enfin si des hypothèques sont déchues des avantages de l'inscription pour n'avoir pas été inscrites avant la transcription de l'acte de vente de l'immeuble hypothéqué, il suffit de s'adresser au conservateur des hypothèques; on est parfaitement sûr de n'être pas induit en erreur, et l'on achète ou l'on prête avec beaucoup plus de sûreté qu'autrefois.

» L'acquéreur et le prêteur auraient plus de sécurité encore si, comme sous la loi de brumaire an VII, les hypothèques légales des femmes et des mineurs étaient soumises, ainsi que les autres hypothèques, à la nécessité de l'inscription. Mais l'intérêt de la classe des acquéreurs et des prêteurs se heurte contre celui de l'autre classe des femmes et des mineurs, dignes, par leur faiblesse, de la protection de la loi, et qu'on a craint de sacrifier en étendant davantage le système de la publicité en matière hypothécaire, que la loi de 1855 a si notablement élargi. Et c'est pourquoi, après une longue discussion à l'Assemblée législa-



tive, un projet de loi qui rétablissait le système hypothécaire de la loi de brumaire an VII, n'a pu franchir une troisième lecture et a dû être provisoirement abandonné, à raison des grands antagonismes auxquels il avait donné lieu parmi les hommes les plus compétents et les plus autorisés en cette matière.

» Profitons, en attendant le dernier mot de la science et de la sagesse de nos législateurs sur ce point, des avantages actuels que la loi de 1855 nous a procurés.

» M. Troplong, à qui la science doit beaucoup et que la science à son tour a magnifiquement récompensé, avait déjà, dans un commentaire ayant suivi de près l'apparition de la loi nouvelle, signalé le bien qu'on devait en attendre. Il avait résolu, avec son érudition et sa sagacité bien connues, les principales difficultés d'interprétation auxquelles elle pouvait prêter. D'autres, après lui, avaient mis en regard de cette loi, pour faire ressortir les avantages des améliorations qui en résultent, et les modes symboliques aussi rudimentaires que possible créés par la loi romaine primitive, modes resuscités par la loi du moyen-âge, pour la transmission des terres ou leur affectation, à titre de nantissement ou d'hypothèque, tels que la remise au cessionnaire d'une motte de gazon, d'un bâton, d'une branche d'arbre, ou la plantation d'un poteau ou d'une pierre sur le terrain engagé; et le mode de tradition par la saisine seigneuriale, qui succéda à ces premiers modes; et le mode ultérieur de tradition ou de nantissement occultes renouvelé de la loi romaine la plus récente, et résultant du simple consentement des parties pour la transmission, et d'un simple acte notarié pour l'affectation hypothécaire; et le mode de la loi de mes-

sidor an III qui, par la création des cédules hypothécaires, sorte d'obligations au porteur, mobilisait jusqu'à un certain point la propriété foncière, mode que (soit dit en passant) des novateurs ont essayé de faire revivre, dans notre société nouvelle, depuis 1848; et enfin le mode de la spécialité et de la publicité de toutes les hypothèques, ainsi que de la transcription obligatoire, que lui substitua la loi de brumaire an VII, dont, à certains points de vue, M. Troplong ne méconnaît pas la supériorité sur la loi du code Napoléon, et sur laquelle il approuve pleinement le retour qu'a fait la loi de 1855.

» Mais M. Troplong, quelles que soient sa sagacité et l'étendue de sa science, ne pouvait pas tout prévoir et tout dire sur une matière vierge encore de toute interprétation doctrinale; et divers commentateurs, qui ont repassé sur son œuvre en l'étendant laborieusement et en comblant les lacunes qu'elle présentait, ont encore laissé quelque chose à faire après eux.

» M. Fernand Verdier, devenu l'un des écrivains jurisconsultes de notre ressort, qui en compte, il faut le dire, un fort petit nombre, M. Fernand Verdier n'a pas craint d'entreprendre à son tour la même tâche, et il l'a fait avec un zèle et un courage vraiment exemplaires et qui lui font honneur, non moins que la sagacité avec laquelle il a entrevu plusieurs difficultés restées inaperçues pour les commentateurs qui l'ont précédé, et non moins aussi que la rectitude avec laquelle il a résolu ces difficultés.

» Quant aux questions au sujet desquelles il est entré en lutte avec des interprètes dont l'opinion différait de la sienne, on peut dire avec vérité qu'il s'est maintenu toujours honorablement sur le terrain qu'il avait choisi.

» Son œuvre, comprenant deux forts volumes in-8°, fait supposer des recherches laborieuses et une étude approfondie des matières qui en font le sujet. Nous avons particulièrement remarqué la partie préliminaire de l'ouvrage, portant le titre d'*Introduction*, comme présentant un tableau comparatif des législations étrangères en matière de transcription, d'hypothèque et de crédit foncier, tableau instructif et offrant de l'intérêt. Ce tableau est accompagné d'aperçus judicieux sur les améliorations qu'a introduites dans notre législation la loi de 1855 et sur leur corrélation nécessaire avec l'institution du crédit foncier, dont la France n'a été dotée qu'après d'autres pays où, soit dit en passant, cette institution fonctionne avec des avantages incontestés.

» Permettez-moi, messieurs, de vous mettre sous les yeux une partie du tableau dont je viens de vous parler :

« La comparaison avec les différents codes étrangers était encore un argument puissant à l'appui de la réforme. Toutes les nations qui, placées un instant sous notre domination et en subissant notre influence, avaient adopté le code Napoléon, l'avaient abandonné ou l'avaient modifié aussitôt que les événements de la guerre les avaient séparées de nous, et elles s'étaient hâtées de rétablir la publicité.

» Le code napolitain, celui du Piémont, le code bavarois, l'édit milanais, la législation genevoise, celle de la Hollande, ont institué une transcription ou une inscription plus étendue que celle de la loi du 11 brumaire an VII.

» La matière hypothécaire a également subi des modifications importantes dans les codes de la Louisiane, de Bolivie, de Grèce, de Malte, qui sont des copies littérales du nôtre.



» A toutes ces autorités, on peut en ajouter une autre plus importante, c'est celle de l'Allemagne. Ce pays était depuis longtemps en possession d'un régime qui a servi de modèle à celui que nous venons d'adopter. La France vient, en effet, de lui emprunter les institutions du crédit foncier; elle devait également lui emprunter la législation qui en a assuré le succès. Les principes sur lesquels repose le crédit foncier en Allemagne sont la publicité et la spécialité appliquées sur l'échelle la plus large. Ces règles n'y sont pas nouvelles, et l'on peut dire qu'elles approchent de la perfection, car une longue expérience les a consacrées. A vrai dire même, ces principes n'avaient jamais disparu de la législation de l'Allemagne, qui les avait conservés précieusement. C'est dans les antiquités du droit féodal, dans les formalités du nantissement, qui se sont maintenues là avec plus de tenacité que partout ailleurs, qu'il faut chercher l'origine de cette législation ».

« Cette lecture incomplète vous suffira cependant, messieurs, pour apprécier jusqu'à un certain point le travail méritoire dont M. Verdier vous a fait hommage, et nous proposons à l'Académie de lui en faire ses remerciements ».

---

Séance du 25 mars 1865.

Présents : — M. l'abbé Azais, *président* ;  
MM. Fontaines, Ferd. Girard, de La Farelle,  
de Daunant, Ph. Boileau de Castelnau, Alph.

Dumas, J. Salles, Aurès, G. Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun et Ern. Roussel, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture : — 1<sup>o</sup> des lettres de remerciement de MM. *Daniel Grasset*, censeur des études au Lycée de Nîmes, nommé *associé-correspondant* dans la séance du 11 févr. 1865; *Eugène Maillet*, professeur de philosophie au même lycée; *E. Quesnault-Desrivières*, proviseur du même lycée, nommés *associés-correspondants* dans la séance du 11 mars; — 2<sup>o</sup> d'une lettre d'avis de M. *Rispal*, secrétaire-général de la Société Havraise d'Etudes diverses, accusant réception du volume de nos *Mémoires* (année 1862) et nous informant qu'un des membres de cette Société a été chargé de l'examiner pour en faire le rapport; — 3<sup>o</sup> d'une circulaire de M. *A. de Caumont*, relative à la prochaine session du Congrès des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à Paris du 20 au 27 avril.

Le Président dépose sur le Bureau les ouvrages suivants, arrivés dans la quinzaine :

1<sup>o</sup> *Album de l'étranger dans Nîmes et les environs* (par L. Boucoiran), in-4<sup>o</sup> de 72 pages, avec gravures, Nîmes, 1865, Roger et Laporte; — 2<sup>o</sup> *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*, t. xxv (5<sup>e</sup> de la 5<sup>e</sup> série); t. xxvi (1<sup>er</sup> de la 6<sup>e</sup> série); — 3<sup>o</sup> *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*,

3<sup>e</sup> série, 26<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> trim. 1864; — 4<sup>o</sup> *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse)*, 1<sup>o</sup> année, 1863-64; — 5<sup>o</sup> *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, n<sup>o</sup> 3, juillet-sept. 1864; — 6<sup>o</sup> *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 17<sup>e</sup> année, t. XIX, n<sup>o</sup> 1, janvier 1865; — 7<sup>o</sup> *Rapport sur les fouilles de Beuvraignes*, par M. l'abbé J. Corblet, associé-correspondant de l'Académie du Gard, broch. in-8<sup>o</sup>; — 8<sup>o</sup> *L'Écho des Provinces*, 1<sup>o</sup> année, n<sup>o</sup> 8, 12 mars 1865; — 9<sup>o</sup> *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 8 et 15 mars 1865.

M. l'abbé AZAÏS, président, au nom d'une Commission nommée dans la séance du 25 février, fait le rapport sur les mesures à prendre pour obtenir qu'une marque d'honneur et de distinction soit accordée par la ville et le département à la mémoire de M. Aug. Pelet. La Commission a pensé que, en cette circonstance, l'initiative devait appartenir à l'Académie; que c'était à elle de rappeler les services rendus par M. Pelet aux études archéologiques, qu'il a cultivées avec tant d'ardeur et de dévouement pendant plus de trente ans; aux collections de la ville que ses soins assidus, ses actives démarches ont enrichies de tant de bas-reliefs, d'inscriptions et de débris antiques de tout genre. En conséquence la Commission demande à l'Académie de l'autoriser à faire, auprès de l'autorité départementale et municipale, une démarche ayant pour but d'obtenir qu'un buste de M. Pelet soit exécuté par M. Aug. Bosc, notre confrère, et placé dans le Musée de la ville, et plus tard



(si certaines espérances se réalisent), dans une salle spéciale du futur Musée, où seraient exposés les modèles en liège des monuments antiques exécutés avec tant de bonheur par M. Pelet, et qui font l'admiration des étrangers. La proposition est votée à l'unanimité et la Commission autorisée à faire la démarche.

Le Président met en délibération la question de savoir s'il ne serait pas bon de tenir, cette année, une séance publique, au milieu de l'année académique, comme on l'a fait en 1860 et en 1863. Cette proposition est vivement appuyée, et il est arrêté que cette séance aura lieu le 1<sup>er</sup> mai prochain.

M. J. SALLES continue la lecture de ses impressions de voyage en Andalousie. Après avoir décrit Cordoue et sa remarquable mosquée, il nous parlera aujourd'hui de Séville, sur laquelle on a fait ces deux vers :

Quien no ha visto a Sevilla,  
No ha visto a maravilla.

Ces dictons populaires, si souvent chargés d'hyperbole, ont ici une juste application :

« C'est une vraie merveille que cette ville, avec ses rues tentées, ses maisons fermées par des portes en fer ciselé, d'un travail inconcevable, et dont les arabesques découpées à jour envoient aux passants les émanations des orangers qui garnissent les cours intérieures : Séville, avec ses hommes chaussés de la guêtre en cuir jaune toute garnie d'aiguillettes ; ses femmes, coquettement drapées dans une mantille qui, sans rien enlever aux contours d'une taille flexible, encadre gracieusement le pur ovale du visage, s'harmonise avec

l'ébène de la chevelure et ne voile pas même l'ardeur d'une prunelle qui brille sous la frange longue et soyeuse d'une paupière humide. Oui, c'est une merveille que cette cité, avec sa splendide cathédrale, le temple le plus vaste de toute l'Espagne et le plus chrétien qu'il soit donné de voir ; sa tour de la Giralda, qui s'élançe gracieusement dans les airs jusqu'à une hauteur de 121 mètres, construite de telle façon à l'intérieur qu'on pourrait y monter à cheval jusqu'au sommet, véritable *palladium* de la ville, auquel un vieux manuscrit adresse ces vers :

Tu, maravilla octava, maravillas

A las pasadas siete maravillas.

(Huitième merveille, tu émerveilles toi-même les sept merveilles antérieures.)

» Séville, avec son palais de l'Alcazar, digne pendant de l'Alhambra de Grenade, ses jardins San-Elmo complantés de dix mille pieds d'orangers (1), sa manufacture de tabacs où 4,000 femmes sont occupées à faire des cigares ou rouler le *papelito*, ses rues pleines d'animation, ses maisons avec leurs fenêtres grillées qui s'entrouvrent à la tombée de la nuit pour entendre de si douces conversations (*hablar à la réja*), interrompues par le chant des sérénades, sa tour de l'Or, crénelée à la mauresque, et dont le pied baigne dans le Guadalquivir, son cirque de taureaux, le plus grand de toute la péninsule, ses ravissantes promenades, ses 111 places, les 100 tours qui ornent ses murailles et son beau ciel bleu... ; tout cela forme un ensemble vraiment enchanteur et fait comprendre l'orgueil anda-

(1) C'est là qu'habite le duc de Montpensier.

loux qui place sa capitale au dessus de toutes les autres cités espagnoles ».

Mais, pour un artiste comme M. Salles, Séville lui rappelle surtout le peintre Murillo, ce grand maître de la couleur, dont les œuvres sont disséminées dans tous les musées de l'Europe, et qu'il faut étudier, si l'on veut bien le connaître, au cœur même de sa patrie. C'est à Séville qu'il prit naissance; c'est le musée de cette cité, sa cathédrale, l'hôpital de la *Caridad* qui renferment ses toiles les plus remarquables. M. Salles en fait connaître quelques-unes, après avoir apprécié le caractère de l'art espagnol dans le passage suivant :

« A l'inverse de l'Italie, les églises d'Espagne ne brillent ni par le nombre ni par la qualité des tableaux. Sauf quelques rares exceptions, nous n'y avons jamais trouvé que des toiles fort médiocres et le plus souvent très mauvaises. L'art espagnol ne se fait pas remarquer par l'idéal, tant s'en faut; toutes les règles de son esthétique se résument dans un réalisme brutal. Ce peuple a besoin du vrai avant tout, et du vrai sous quelque forme qu'il se présente et quelque repoussant qu'il soit. Voilà pourquoi la sculpture, avec sa noble et belle simplicité, ne lui suffit pas; il lui faut des statues coloriées, des madones fardées, revêtues d'habits véritables et couvertes d'ornements et de bijoux.

» Jamais, à son gré, l'illusion matérielle n'est portée assez loin : les Espagnols sont passés maîtres dans ce genre hybride ; mais, avouons-le, malgré le talent incontestable de ceux de leurs artistes qui se sont consacrés à



la statuaire en bois, l'effet produit est plutôt celui d'un cabinet de figures en cire, et non l'impression que doit faire naître un art aussi noble que celui de la sculpture.

» Les églises d'Espagne sont remplies de ces statues en bois colorié, d'autant plus grotesques qu'elles affectent davantage de se rapprocher de la nature vivante. Quelques-unes sont repoussantes d'horreur, et, parmi celles-ci, l'image du Christ peut être citée en première ligne. En voyant ce cadavre rniselant de sang et lacéré de plaies béantes que l'on offre à la vénération des fidèles, nous nous sommes souvent demandé comment l'on pouvait prier en présence d'aussi affreuses représentations de la divinité. Et cependant, ô bizarrerie de la nature humaine ! ce même peuple qui se ruait, comme vers une fête, pour voir des malheureux conduits au bucher et qui assistait sans pâlir aux tortures de l'inquisition, se sent vivement ému devant ces figures en bois peint qui grimacent la douleur, la souffrance ou la mort. Je me rappelle avoir rencontré, dans une des rues de Séville, une jeune femme arrêtée devant un magasin d'images et qui versait des larmes en regardant une mauvaise lithographie coloriée, représentant un cerf harcelé par des chiens. J'avais vu la même femme, la veille, à une course de taureaux, acclamer des cris les plus joyeux un de ces magnifiques animaux dont les cornes puissantes venaient d'éventrer un pauvre cheval qui traînait dans l'arène ses entrailles palpitantes. Bizarre organisation de ce peuple, chez qui la représentation de la douleur produit plus d'impression que la douleur elle-même ».

De toutes les œuvres d'Esteban Murillo, il

en est une que Théophile Gautier, l'éminent critique qu'il faut toujours citer en parlant d'un voyage en Espagne, met au dessus de toutes ses autres compositions : c'est le *S. Antoine de Padoue*, placé dans une chapelle de la cathédrale de Séville. M. J. Salles ne partage pas tout à fait la même opinion ; et, tout en rendant hommage aux éminentes qualités qui font du *S. Antoine* une œuvre tout à fait hors ligne, il lui préfère cependant le tableau de *St<sup>e</sup>. Elisabeth de Hongrie lavant des teigneux*, qu'il a vu à Madrid. M. Jules Salles a eu le bonheur de faire une petite copie de cette composition si remarquable ; il a pu, de cette manière, mieux apprécier toutes les qualités qui brillent dans ce tableau, qu'il fait connaître par la description suivante :

« Au milieu d'une belle ordonnance architecturale et sous les arcades d'un vaste et élégant portique, on entrevoit les apprêts d'un festin ; les convives sont déjà à table, quelques places restent vides cependant : ce sont celles de la reine de Hongrie et de ses suivantes, qui ont quitté le banquet pour aller donner leurs soins à de pauvres enfants dévorés par la teigne. On apporte une vaste aiguière d'argent, devant laquelle on voit une jeune et belle femme, portant sur le voile monastique une couronne royale, éponger délicatement la tête impure que lui présente un enfant déguenillé et couvert de lèpre. Vainement ses blanches mains voudraient se refuser à l'œuvre repoussante que leur impose la pitié, la touchante expression du sourire montre que la charité a vaincu le dégoût et que la religion triomphe. Et tout en lavant le pauvre souffreteux, elle porte un regard compatissant sur un de ses camarades qui se gratte la tête avec furie, et

auquel elle semble dire : « Ton tour viendra tout à l'heure ». La reine est entourée de ses femmes, dont l'une verse l'eau de son vase en or sur la tête du malade ; l'autre porte un plateau sur lequel sont posés des drogues et des parfums. Comme contraste à la richesse de leur costume, une vieille femme du peuple, assise sur les marches d'un escalier, suit de l'œil les mouvements de la reine et semble appeler sur elle les bénédictions célestes ; et, plus près encore du spectateur, sur le premier plan du tableau, un mendiant, l'un de ces mendiants espagnols comme Murillo seul savait les peindre, détache d'une jambe ulcérée la compresse appliquée sur sa plaie.

» Certes, le sujet de ce tableau n'est pas attrayant, et les éléments qui le composent semblent bien disparates entre eux ; il ne fallait rien moins que le talent du peintre et la magie de sa palette pour faire accepter une telle donnée, même par les plus délicats. Hâtons-nous de dire qu'il y a complètement réussi.

» Un tel sujet, en effet, réunissait merveilleusement les deux manières extrêmes de Murillo, savoir : la misère déguenillée et vermineuse de ses petits mendiants, et la noblesse à la fois simple et sublime de ses Saints. Ces contrastes se trouvent parfois dans la nature, mais le peintre ne peut les faire accepter sur la toile qu'en les harmonisant et les poétisant par son pinceau. Or, que d'élégance et de délicatesse dans la figure de sainte Elisabeth, et comme ses blanches mains indiquent bien la noblesse de race ! Cette tête et ces mains semblent avoir été peintes par Van Dyck, dont l'artiste espagnol aimait tant à s'inspirer. La jeune fille qui porte le plateau serait digne de Raphaël. Mais si le sentiment et le dessin at-



teignent ici le peintre d'Urbino, combien celui-ci est distancé par la magie de la couleur et ce *rendu* qui touche à ses dernières limites. Le mendiant du premier plan sort de la toile ; on croirait voir un personnage vivant, tant l'illusion est complète ; trop complète, car la plaie de la jambe est si vraie que le regard s'en éloigne bien vite pour se reporter sur la figure angélique de sainte Elisabeth, tellement belle, tellement séraphique qu'il est impossible de rêver une tête plus idéale.

» Et que dire, par contre, des pauvres enfants souffreteux qui donnent à cette œuvre son principal intérêt ? Celui qui se laisse passer à les traits de la face éclairés par le reflet du bassin d'argent ; ce qui produit un merveilleux effet de couleur. Son camarade, qui se gratte en faisant une affreuse grimace et enfonce les ongles dans sa poitrine nue, rappelle le fameux *pouilleux* du même maître que possède le musée du Louvre. Enfin il n'est pas une seule figure, un seul accessoire de ce splendide tableau qui ne soit traité d'une manière magistrale. Nous y avons vainement cherché un point sur lequel pût s'exercer notre critique : nous n'en avons trouvé aucun.

» Pour résumer notre pensée, nous dirons que, dans la conception philosophique de son œuvre, Murillo a pu mettre en scène les deux extrémités que la religion rapproche et que la charité chrétienne réunit : le luxe et la misère, les haillons et la soie, la santé et la douleur. Dans son exécution, on trouve toutes ses manières réunies, depuis le réalisme de ses *pouilleux* jusqu'au spiritualisme de ses plus belles Assomptions. Et voilà pourquoi nous préférons ce tableau au *S. Antoine de Padoue*, et nous mettons cette œuvre en première ligne

parmi les plus éminentes du peintre de Séville ».

Après Cordoue et Séville, ou plutôt, préférablement à ces deux cités si curieuses de l'Andalousie, c'est Grenade qui produit le plus d'effet sur les voyageurs en Espagne. « Grenade, dit M. Jules Salles, a laissé dans mes souvenirs deux impressions qui ne s'effaceront jamais : l'Alhambra et une soirée chez le roi des Gitanos ».

Nous ne suivrons pas le touriste dans la narration qu'il fait de cet intérieur bohémien, empreint d'une couleur locale des plus prononcées, où il a assisté à des danses qu'il compare à celle des almées, et auprès desquelles les danses espagnoles elles-mêmes paraîtraient froides et décolorées. Lors de son passage à Grenade, la reine d'Espagne elle-même a voulu être témoin de ces danses de la tribu nomade. Une telle scène de mœurs devait nécessairement trouver sa place dans les impressions d'un voyage dans le midi de l'Espagne, et l'artiste n'a pas craint de laisser courir librement sa plume pour dépeindre les jeunes beautés qui formaient la décoration de cette salle de bal improvisée pour la circonstance, et dans lesquelles se retrouvaient les différents caractères que l'on remarque dans les types andalous et gitanos.

M. Jules Salles termine sa lecture par la visite qu'il a faite au palais de l'Alhambra, « dans cette retraite mystérieuse où les rois maures goûtaient tous les plaisirs et oubliaient tous les devoirs de la vie, mot magique qui résume une histoire de huit siècles, avec ses mœurs, ses coutumes, sa religion orientales, et qui nous offrira, avec les plus curieux ves-

tiges de l'art du moyen âge, le plus beau modèle de l'architecture mauresque en Europe.

« On pénètre dans le palais en traversant un parc d'arbres à haute futaie. Vous venez de quitter un ciel d'azur, un soleil ardent, une atmosphère lumineuse et transparente, toute chargée de lueurs phosphorescentes, vous vous trouvez tout à coup dans une obscurité profonde, sous de vastes ombrages formés par des peupliers, des saules, des massifs d'orangers, de cyprès, de cerisiers et d'acacias qui donnent une fraîcheur délicieuse et laissent tamiser à peine quelques rayons de soleil. Ce demi-jour, la tranquillité qui y règne, troublée seulement par le chant des oiseaux qui saluent votre bienvenue, vous plongent dans une douce rêverie : on se recueille, on se rejette en arrière du temps présent; et, quand les premières tours de l'Alhambra s'offrent à vos yeux, on a déjà divorcé avec le XIX<sup>e</sup> siècle et la civilisation moderne pour se reporter au temps du malheureux Boabdil, le dernier des rois maures de Grenade ».

L'auteur décrit avec quelques détails les principales salles de ce palais somptueux, dans lequel l'art mauresque se développe avec toute sa richesse et sa capricieuse fantaisie : la tour de Comarès, le mirador de la reine, la fameuse salle des lions et celle où tombèrent les trente-six têtes des malheureux Abencerrages attirés dans un piège par les féroces Zégris. Enfin, ce lourd palais que Charles-Quint fit élever à grands frais sur la démolition d'une partie de l'Alhambra.

Il ne peut se décider à quitter ces lieux enchanteurs sans nous faire assister au magnifi-



que panorama qui se déploie aux yeux des voyageurs qui montent sur la tour de la Vela.

« D'abord, au premier plan, l'Alhambra avec ses ruines, ses souvenirs, ses jardins, ses promenades et le palais inachevé de Charles-Quint, que l'on prendrait pour un cirque romain; plus loin le Généralife, cette maison des fêtes de l'Alhambra, avec ses eaux jaillissantes, ses cyprès séculaires et ses bosquets de myrtes et de lauriers-roses qui abritèrent les amours d'Abencérage et de la sultane Alfaima; à l'ouest, la vallée du Paradis, couverte de nopals et de peupliers gigantesques; vers le nord, et comme contraste, la Sierra-Elvira, avec sa terre brûlée par les foyers volcaniques, d'où jaillissent des sources salutaires pour la santé; à l'horizon, la grande chaîne de Padul, au bas de laquelle s'étend la *Vega*, arrosée par le Génil et qui, selon l'expression d'un poète, ressemble à un manteau vert avec des passements d'argent; enfin à vos pieds, la ville, avec ses maisons étagées sur la pente du coteau, ce qui lui donne l'air et la forme d'une grenade entr'ouverte, et tout ce splendide paysage enveloppé par un ciel bleu d'une merveilleuse pureté, glacé de reflets blancs par la réverbération des neiges du Veleta; telle est l'impression que nous avons conservée de la dernière ville occupée par les Maures. En descendant de la tour de la Vela et en quittant l'Andalousie, nous comprenions le cri de ces pauvres Arabes qui, du fond des déserts qu'ils habitent aujourd'hui, chaque jour, au lever du soleil, les mains élevées, les regards fixés vers le nord, adressent leurs vœux à Allah et le conjurent de leur rendre Cordoue, Séville et Grenade ».

M. Ern. Roussel, associé-correspondant, termine la lecture de son *Etude sur Mayer-Beer*, par l'examen des admirables partitions de *Robert-le-Diable*, des *Huguenots*, du *Prophète*, de l'*Etoile du Nord*; il explique la froideur de l'accueil fait à la musique du *Pardon de Ploërmel* par la profondeur savante des combinaisons harmoniques, bien que cette partition soit, au jugement de M. Roussel, « celle où le compositeur a le plus affirmé sa manière ».

---

Séance du 8 avril 1865.

Présents : — M. l'abbé Azais, *président* ; — MM. Em. Teulon, Fontaines, Girard, de La Farelle, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alphonse Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, G. Fournier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Bigot, Courcière, Gaspard; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun, A.-B. de Lamothe, Eug. Maillet, E. Quesnault-Desrivières, Albert Meynier, *associés-résidants*, assistent à la séance.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, le secrétaire fait part de la correspondance, qui se compose : 1° d'une dépêche de M. le préfet du Gard envoyant à l'Académie

le XLIX<sup>e</sup> vol. de la *Description des Brevets d'invention pris sous l'empire de la loi de 1844*, et le n<sup>o</sup> 11 (1864) du *Catalogue des brevets*; — 2<sup>o</sup> d'une lettre de M. J. Canonge, membre honoraire, offrant un exemplaire du choix de ses œuvres qu'il vient de publier sous le titre : *Penser et croire*; — 3<sup>o</sup> d'un billet de M. Léonce Destremx, membre non-résident, accompagnant l'envoi de sa photographie; — 4<sup>o</sup> d'une lettre de M. Eugène Arnaud, associé-correspondant, accusant réception de son diplôme et donnant communication d'une note rédigée par lui sur la découverte faite par M. Mariette d'une *Nouvelle table d'Abydos*.

Le président dépose les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *La Fée des sables*, par A.-B. de Lamothe, Paris, Ch. Blériot, 1865, in-18 illustré; — 2<sup>o</sup> *Catalogue des brevets d'invention*, 1864, n<sup>o</sup> 11; — 3<sup>o</sup> *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844*, t. XLIX, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, Impr. Impér., 1865; — 4<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, nouv. série, t. VI (37<sup>e</sup> vol. de la collection des *Annales*), 1864; — 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XIV, 1864; — 6<sup>o</sup> *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 1860-61-64, t. XXV, 2<sup>e</sup> vol.; — 7<sup>o</sup> *Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort*, 1862-63; — 8<sup>o</sup> *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1864. Histoire, Philologie et Sciences mo-*



*rales*. Paris, Impr. Impér., 1865, 1 vol. in-8° de xvii et 566 pages ; — 9° *Mémoires lus à la Sorbonne*....., 1864. *Archéologie*, 1 vol. in 8° de 282 pages ; — 10° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), n° 10, avril 1865 ; — 11° *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, oct.-nov.-déc. 1864 ; — 12° *Lettres d'un Bénédictin*, 5<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> lettre ; — 13° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. xv, déc. 1864 ; — *Penser et croire*, poésies choisies, suivies de *Le Tasse à Sorrente*, poème, par J. Canonage. Nîmes, Soustelle, 1865, vol. in-32 de 260 pages.

M. de LA FARELLE a la parole comme rapporteur de la commission nommée, le 19 novembre 1864, pour examiner la proposition faite par M. Pagézy, à l'occasion de la brochure de M. le baron de Rivière : *L'Étang de Berre et le Bas-Rhône*. Le rapporteur fait ressortir l'importance du projet conçu par M. de Rivière et exposé dans sa brochure, et conclut en proposant à l'Académie d'en envoyer un exemplaire à M. le ministre des travaux publics, en l'accompagnant d'une lettre écrite et signée par le président au nom de l'Académie, et dans laquelle le projet en question serait recommandé à la bienveillante attention du ministre. M. de La Farelle donne lecture du projet de lettre au ministre que la commission l'avait chargé de rédiger.

Ce projet de lettre est approuvé, et il sera donné avis par le président à M. le baron de Rivière de la démarche faite auprès du ministre des travaux publics.

M. CH. LIOTARD donne lecture d'un travail intitulé : *Observations grammaticales et philologiques*, où il s'est proposé de « relever certaines négligences de langage et impropriétés de termes qui déparent trop souvent les meilleurs écrits et affligent la conversation, dans notre France méridionale surtout ».

Ces observations peuvent se résumer ainsi :

M. Liotard n'a pas la prétention de réagir contre toute innovation ; mais il ne craint pas d'encourir l'épithète de pédant, en relevant les négligences et les incorrections qui déparent trop souvent les meilleurs écrits de notre langue ; s'il entreprend, à l'instar de Ménage et de Vaugelas, de *faire la chasse* au solécisme, c'est en se rappelant qu'on distinguait, au XVII<sup>e</sup> siècle, les véritables précieuses des précieuses ridicules, et que les lettrés de l'hôtel de Rambouillet étaient les premiers à applaudir les vigoureux portraits de Cathos et de Philaminte, étalés sur la scène et empruntés par Molière à l'école du bon sens.

La première observation porte sur l'emploi abusif du passif qui n'est pas dérivé d'un actif correspondant. Sans s'arrêter à la langue des affaires, au style commercial, qui ne sont pas justiciables de la grammaire, et où l'on dit : Je vous *retourne votre traite*, où l'on écrit sur les casiers : *Lettres à répondre*, *Lettres répondues*, il blâme, malgré l'autorité de M. Thiers et d'Augustin Thierry, les formes suivantes :

Les réquisitions *n'étaient pas obéies* ;

La politique de la raison est la plus digne d'être *obéie*.

M. Ratisbonne, dans sa traduction de l'*Enfer*, écrit à son tour :

Et toi-même par qui sa *voix fut obéie*.

M. Jules Simon, en parlant de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, déclare que cette loi fut très mal obéie par les patrons.

Racine a bien fait dire à Iphigénie :

Mon père,  
Quand vous commanderez, vous serez obéi.

« Malgré de très hauts et trop dangereux exemples, je m'inscris en faux, dit M. Liotard, contre ces formes de parler contraires au génie de la langue française. Les mêmes écrivains n'auraient certes pas écrit :

Il faut : obéir la loi,  
obéir l'autorité,  
obéir son père.

M. Jules Simon, cité plus haut, a ajouté en termes excellents cette excellente remarque :

« Rien n'énerve plus un pays que d'avoir des lois et de leur désobéir ». Et cependant, pour être conséquent, il aurait dû dire : « et de les désobéir ».

La même faute consiste à substituer *enseigner* à *instruire* avec un nom de personne :

Mlle de la Loubère enseigna les enfants.

(Michelet.)

Impuissant à enseigner son enfant.

(Le P. Félix.)

Ces expressions, que je tolérerais à la rigueur parce qu'elles reposent sur l'autorité du latin, qui emploie avec deux compléments directs le verbe *docere* :

*Doceo pueros grammaticam,*

ont l'inconvénient d'amener la forme regrettable : Cet enfant a été mal enseigné.

Georges Sand, écrivain si pur et d'une correction à peu près irréprochable, a laissé se



glisser une faute analogue dans le passage suivant :

« Elle avait besoin que je fusse auprès d'elle pour relever les mailles *qu'elle échappait* ».

*Ignoscenda quidem, sciret si ignoscere grammaticus.*

Mais le grammairien ne se pique pas de galanterie.

Une forme plus intolérable encore est celle qui consiste à accompagner les qualificatifs *complet* et *parfait* d'un terme de comparaison.

Ici il faut ramasser à pleines mains : dans la grande comme dans la petite littérature, *plus complet*, *le plus complet* ; *plus parfait*, *le plus parfait*, se rencontrent presque à toutes les pages de presque tous les écrivains.

Il est incontestable cependant que ces adjectifs rejettent la possibilité du plus ou du moins. Une chose est complète ou ne l'est pas. La perfection impose à l'esprit l'idée de quelque chose d'achevé, d'un point extrême qu'il est impossible de dépasser, et d'ailleurs la surcharge des adverbes *très*, *plus*, ou *le plus* n'ajoute rien à la force de la pensée.

Dites : *œuvres complètes* au lieu de *très complètes* ;

*Le type parfait* du gentilhomme.

*L'image parfaite* de la charité ;  
n'aurez-vous pas exprimé tout ce que vous voulez dire ?

Je n'admets pas davantage la nécessité, pas même la convenance de cette manière de parler du P. Félix :

« Pour offrir à la vie sociale son type *le plus achevé* et *le plus charmant* tout ensemble ».

Toute expression qui est, par elle-même, un

superlatif doit rejeter l'adjonction des adverbes de quantité.

Et que direz-vous des formes :

*Café chantant* ,

*Ecole payante*.

Je dirai , moi , que je suis prêt à les admettre , si l'on veut convenir qu'elles signifient :

*Café qui chante* ,

*Ecole qui paie*.

Vous seriez révoltés d'entendre dire une *rue passante* pour une rue fréquentée ; mais je ne serais pas étonné si vous étiez disposé à supporter :

*Etoffe voyante* ,

*Académie ou musique chantante* ,

Tant il est vrai que l'oreille se familiarise , comme les yeux , avec les choses les plus révoltantes.

Je le reconnais , mais je le dis avec tristesse , en appliquant la conclusion du fabuliste :

Ce qui nous paraissait terrible et singulier

S'apprivoise avec notre vue ,

Quand ce vient à la continue ;

et il est déplorable de constater que ce sont des circulaires ministérielles qui accréditent , qui inventent peut-être ces expressions abominables contre lesquelles on ne saurait trop fortement protester.

Et qu'on ne vienne pas me dire que l'usage les autorise. S'il fallait justifier par ce motif toutes les aberrations ou les procédés illogiques en fait de langage , autant vaudrait proscrire les règles. Les préceptes de nos rudiments ont , du reste , tant de correctifs que je m'attends à les voir bientôt étouffés sous la multiplicité des exceptions.

Que si je me vois forcé de subir ce joug de l'usage , que quelques-uns seraient portés à

transformer en abus , il ne me reste plus qu'à m'écrier, mais avec plus de raison que l' amateur de La Bruyère qui se désole de voir sa collection incomplète d'une médaille : *Cela est bien dur !*

On disait autrefois *montre , parade* , au lieu de *revue* d'un corps de troupes.

J'admets *revue*, comme *répétition*, quand il y a réitération d'une même opération. Mais quand il s'agit d'un corps dont le personnel est tout neuf , d'une œuvre de théâtre qui aborde pour la première fois l'épreuve de la rampe , pourquoi se servir abusivement des termes qui expriment le retour d'une inspection , d'une épreuve déjà faite.

Souci (sollicitude) implique l'idée d'anxiété, d'inquiétude : Je *me soucie* , je *me fais souci*.

Penses-tu , lui dit-il , que ton titre de roi  
Me fasse peur ni *me soucie*.

Voilà qui est bien.

Je ne *me soucie pas* de vos présents , de votre opinion , c'est-à-dire je ne *m'inquiète pas*.

Mais n'y a-t-il pas un renversement d'idée, qui serait fort difficile à saisir pour l'étranger, dans les phrases suivantes :

«Dire à quelqu'un : *μακρα χαιρειν* (bien de la joie) cela signifie qu'on ne *se soucie pas* d'être avec lui (Talbot, *Traduction de Lucien*), c'est-à-dire qu'on n'a pas de plaisir.

«J'en connais qui ne parlent d'ordinaire que de leur chasse et des rares perfections de leurs chiens ou de quelque autre chose dont *nous nous soucions* aussi peu ».

«Dont nous nous soucions aussi peu», n'est-ce pas l'équivalent de *qui nous intéresse peu* , *qui ne nous fait aucun plaisir* ?



Il faut un certain effort d'esprit pour expliquer cette parole : je ne *me soucie pas* de telle chose, dans le sens de : je ne *me ferai pas de souci*, de *chagrin*, si j'en suis privé.

Pourvu qu'on s'entende, me dira-t-on. Et sans doute, on s'entend ; mais serait-on moins compréhensible en respectant la propriété des termes ? Il serait si facile, ce me semble, de dire mieux en disant autrement.

Et pourquoi appelez-vous *dessert* les mets légers, les friandises que vous faites *servir*, quand on a enlevé les aliments plus substantiels ?

Ce n'est pas au nom du beau langage, comme le fait le bon de Callières, dans son joli petit livre des *Mots à la mode*, mais au nom de la logique, que je proscriis les formes : *servir le dessert*, *apporter le dessert*.

L'homme de cour que M. de Callières met en scène veut qu'on dise :

« On a servi les potages, on est aux potages » et non : On a servi les soupes ; « on est au fruit, on a servi le fruit » et non : On a servi le *dessert*.

Remarquez le motif de la condamnation : Le mot n'est pas d'usage à la cour.

Pour moi, je ne suis pas puriste à ce point, ou dans le même sens.

Qu'on donne aux pauvres *la desserte* de la table ; qu'en enlevant le potage, le rôti, on dise : on a *desservi*, à la bonne heure ! Je me borne à condamner, comme illogiques et choquant le bon sens les constructions : *apporter, servir le dessert ; qu'avons-nous pour dessert ? un dessert monté*, etc.

Puisque j'ai prononcé les mots de soupe et potage, notons en passant, pour l'instruction de quelques-uns, que le *potage* se boit, et la

*soupe* se mange. La soupe, une soupe, est, à proprement parler, la tranche de pain qui plonge, qui s'imbibe dans le bouillon. *Tremper la soupe* est très bien dit.

Après cette lecture, écoutée avec une attention soutenue, deux membres soumettent à leur confrère quelques observations. Tout en approuvant la sollicitude de M. Liotard pour la pureté d'une langue qui a servi d'interprète à tant de grands génies, ils pensent qu'il ne faut pas se montrer d'un purisme trop sévère. Sans doute, c'est aux académies surtout qu'a été confié le soin de veiller sur l'intégrité de l'idiome national; mais toutes les académies du monde seraient impuissantes contre certaines locutions, contraires peut-être à la logique, à l'étymologie, mais qu'enfin l'usage, « ce maître souverain, ce tyran des langues », comme l'appelle Horace, a légitimées, et qui souvent même ont pour elles l'autorité de nos meilleurs et de nos plus corrects écrivains.

M. VIGUIÉ, appelé à rendre compte des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, donne une idée générale des travaux de la savante compagnie et s'attache à l'examen de deux études contenues dans le volume de 1864 : la première, *Un Dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées*, a pour auteur M. Barry, professeur à la Faculté des lettres; la seconde, *Lucilio Vanini*, a pour auteur M. Emile Vaisse, avocat.

Le rapporteur s'exprime en ces termes :

« Quelqu'un de vous, messieurs, aurait-il connaissance d'un certain dieu *Eteioi* qui aurait eu son culte dans les Pyrénées? Si oui,

je ne saurais l'en féliciter; car il devrait se hâter, d'après M. Barry, d'en perdre la mémoire et d'en oublier le nom; ce dieu est de trop dans la mythologie pyrénéenne, et il n'aurait d'existence que dans l'imagination du docte archéologue, M. du Mége, le savant auteur de *l'Archéologie pyrénéenne*. Dans les Pyrénées, encasté dans les murs de la petite église de Géri, entre Marignac et Saint-Béat, fut trouvé, vers 1815, un autel en marbre blanc, qui n'était point anépigraphé comme la plupart des autels à images des Pyrénées centrales. Ce monument, bizarre et unique en son genre, présente une inscription latine disposée de telle sorte qu'elle peut être lue soit de gauche à droite horizontalement, soit de haut en bas d'une façon verticale.

» Je vais essayer de donner une idée nette du point de la désunion et de la divergence qui sépare M. du Mége et M. Barry. Ici, plus qu'en toutes choses, surtout pour nous, bien moins initiés que nos savants confrères, la clarté est de rigueur; aussi bien j'estime qu'il faut se pénétrer plus que jamais, en toute matière, de cette pensée vraiment française de Vauvenargues, que « l'obscurité est le royaume de l'erreur ». Donc notre inscription est sur deux colonnes parallèles séparées par une espèce d'image: des arbres épanouis, des feuilles dressées en fer de lance, une représentation en miniature de petits temples de marbre, comme, au temps des Apôtres, en faisait à Ephèse l'orfèvre Démétrius? Peu importe, et les savants demeurent hésitants sur la nature de cette image. Quoi qu'il en soit, l'image est encadrée et comme pressée entre les deux parties de l'inscription composée de sept lignes. Ou mieux, figurez-vous sur une pierre



polie et droite trois bandes : sur la première , à gauche, il y a des caractères gravés ; sur la troisième, à droite, il y a des caractères gravés ; sur la bande du milieu , à peu près de même hauteur et de même largeur que les autres , il y a l'image en question, qui me paraît une façon d'arbre ou de feuillage. La question est de savoir s'il faut lire d'abord la première bande de haut en bas, verticalement jusqu'au bout, puis reprendre la lecture sur la troisième bande , toujours de haut en bas et verticalement ; ou bien s'il faut ne pas tenir compte de la bande du milieu et lire horizontalement de gauche à droite , en sautant l'image , et d'en agir comme si elle n'existait pas. La première manière, la lecture de haut en bas, est la manière de M. du Mége ; la seconde, la lecture de gauche à droite, est celle de M. Barry. Si on suit la première manière , la lecture sans unir les bandes , la lecture verticale, on trouve ces lettres ou mots : DEO ETEIOI sur la première colonne. Voilà , dit M. du Mége , le dieu auquel l'autel est dressé. Sur la seconde colonne, lue à part après l'autre , toujours de haut en bas, on trouve le nom tout nouveau aussi, de O.V.M.R.S.I.V.S , qui est évidemment le nom du *dédicant*. Quant à la dernière ligne , différente d'ailleurs des autres comme position , il n'y a pas de difficulté , les deux savants sont d'accord : il faut la lire de gauche à droite , c'est la formule officielle et sacramentelle V.S.L.M. *Votum solvit libens merito*. Ainsi, en lisant par colonnes séparées et successives , ce serait un certain Oumirasius qui aurait élevé cet autel au dieu Eteïoi. Le savant archéologue pyrénéen fait dériver le mot Eteïoi du grec. « Le nom du dieu inscrit » sur cet autel , paraît , dit-il , venir du mot

» *ετειος*, au datif singulier, et signifierait *annosus*, chargé d'années. » Le dieu Eteïoi ne serait pas alors sans ressemblance avec le *Κρονος* des Grecs ou le Saturne des Romains.

» M. Barry n'admet pas cette interprétation. Il y a dans son exposition une partie négative et une partie positive; il combat la doctrine de M. du Mége au nom de la philologie; car le mot *ετειος*, en supposant qu'il fût bien grec, et qu'un adjectif se transformât ainsi en substantif, devrait se prononcer et s'écrire en latin *etio* et point *eteïoi* et signifierait *annuus*, de l'année, plutôt qu'*annosus*, chargé d'années; au nom des habitudes de la lecture épigraphique, car les inscriptions d'ordinaire doivent se lire de gauche à droite et non verticalement; au nom enfin de la science et de l'histoire; car, en vérité, il est par trop étrange de voir ainsi surgir un dieu dont on n'avait jamais eu de nouvelles.

» La partie vraiment intéressante de l'œuvre de M. Barry est la partie positive. Il a détruit l'interprétation proposée; maintenant il construit la sienne, et voici comment :

» L'inscription doit se lire de gauche à droite, comme l'épigraphie locale l'autorise et semble le commander; car les *marmorarii* qui travaillaient sur le marbre de Saint-Béat ne tiennent point compte, ainsi que le montrent d'autres autels, des accidents, des images, des ornements, qui sont au milieu de la plaque, et ils enjambent sans façon le tout pour continuer leur légende: d'ailleurs, l'inscription se laisse lire si aisément et donne un sens si naturel, quand on la suit ainsi de gauche à droite. Voici le résultat :

» Tout d'abord DEO en toutes lettres. Mais

à quel dieu ? L'inscription donne O V. Nous reviendrons sur ces deux lettres énigmatiques. Continuons : ET, en toutes lettres, la conjonction. Quelle est la nouvelle divinité associée au mystérieux O V. ? La légende donne MINERV. ; c'est le nom si connu, si populaire de Minerve. Après cela vient le nom du donataire OSIVS, et enfin la formule obligée : V.S.L.M. *Votum solvit libens merito*. Le sens est clair : c'est Osius qui, par reconnaissance, élève cet autel à des divinités, d'abord au dieu O V., ensuite à la déesse Minerve. Mais quel est le dieu O V. ? Et comment faut-il se représenter la déesse Minerve ?

» La thèse hardie du savant professeur est que le dieu dont il est ici question est le dieu Mithra, dont le culte était populaire dans les villes d'Aquitaine, et que la déesse Minerve se confond avec la bonne déesse de Phrygie. L'inscription nous placerait donc en face des religions orientales qui, suivant M. Barry, « se substituaient silencieusement au polythéisme officiel, décrédité par degrés aux yeux de ses adeptes eux-mêmes ». Le docte archéologue n'aurait aucun doute si, au lieu de O V., l'inscription portait O. M. ; car ces deux initiales sont les sigles ordinaires du dieu Mithra : *Omnipotentis Mithræ*. Qui sait même si le V ne serait pas mis là par une étourderie de graveur, ou bien si ce V n'est pas un M, dont les deux jambes auraient été effacées par le temps ? Mais laissons ces conjectures ; prenons les deux lettres O V. telles quelles : ces deux lettres peuvent aussi désigner Mithra. En effet, Mithra est la divinité solaire ; et, au III<sup>e</sup> siècle, il est fréquemment désigné sous le nom d'*Oriens*, le soleil levant, l'aurore ; il serait ainsi substantif. Quant au V, il serait



adjectif, épithète potentielle, *Valenti, Victori, Volenti*. Il faudrait lire alors : *Deo Orienti Valenti et Minervæ Osius votum solvit libens merito*.

» Telle est l'interprétation ingénieuse de M. Barry. Elle est fort intéressante, fort belle. Jusqu'à quel point est-elle solide et justifiée ? Je n'oserais le dire (1) : parfois le commentaire est bien hardi, bien osé, bien cherché ; l'auteur l'avoue avec sincérité ; et certes, quand les données sont si énigmatiques, la science est une divination. Seulement, à cette occasion et pour justifier sa doctrine, l'auteur se livre aux plus hautes et alors aux plus solides considérations sur la décadence du paganisme, sur la transformation des anciennes divinités, sur ces besoins éternels de l'âme de croire au vrai autant qu'au bien, et, dans cette crise religieuse, sur le rôle important joué par l'école

(1) Nous osons, en toute humilité, proposer une autre interprétation à notre savant confrère de Toulouse : elle nous a été suggérée dans la séance même où ce rapport a été lu ; et plus nous y pensons, plus nous la trouvons simple et rationnelle. Que M. Barry considère de nouveau et attentivement l'autel en question, et surtout la position de l'O et du V à la seconde ligne. A gauche de l'O, ne manque-t-il pas une lettre, et à la droite du V, n'en manque-t-il pas une seconde ? Evidemment il y a là deux lettres effacées et ces deux lettres ne seraient-elles pas deux I ? Il faudrait lire alors tout naïvement : *Deo Jovi et Minervæ Osius votum solvit libens merito*. — N'est-ce pas clair, frappant, facile ? Nous soumettons ces observations au savant professeur. — Mais quoi ! De quoi nous plaignons-nous ? Si c'eût été si simple, nous n'aurions pas peut-être les pages exquises sur la transformation des vieilles croyances.

d'Alexandrie. Que ces deux petites lettres, relevées sur ce vieil autel, nous ont donc été profitables, puisqu'elles ont été l'occasion de si justes et si profondes pensées ! A propos de cette inscription, à moitié effacée par le temps, que d'aperçus pleins de vérité et d'élévation ! Est-ce un texte ou (pardon de mon irrévérence, mais on le demande quelquefois aussi pour d'autres que pour des archéologues) ou bien est-ce un prétexte ? N'importe, ces pages sont là, fortes et charmantes. Il faut les lire en entier pour en saisir l'esprit généreux et élevé ; sans contredit, là est le point capital de cette étude. A mon sens, c'est un morceau achevé d'histoire religieuse ».

Le rapporteur, après avoir donné connaissance des beaux passages qui l'avaient plus particulièrement frappé, termine ainsi :

« A ces mérites éclatants, l'auteur joint encore celui d'une modestie charmante. Il allait oublier, dit-il, qu'il n'est qu'un pauvre lecteur d'inscriptions sur les marbres antiques, et il demande presque pardon pour cette dissertation d'histoire. M. Barry n'a certes pas besoin d'excuse. Tous ses lecteurs auront au contraire à le remercier. C'est un bien rare privilège que d'allier ainsi à l'érudition la plus exacte une telle hauteur de vues et une telle sûreté de jugement ».

M. Viguié rend compte ensuite du travail de M. Emile Vaisse sur Lucilio Vanini :

« C'est, dit-il, par les efforts, par les déchirements, par les luttes sanglantes qu'un principe de justice et d'humanité conquiert d'ordinaire sa place au soleil de la civilisation. Nul principe peut-être n'a eu plus de peine à

s'asseoir définitivement au milieu de nous que celui de la liberté de conscience. Un auteur éminent, M. Dargaud, a retracé, il y a quelques années, l'histoire de cette marche pénible et agitée à travers les épreuves et les violences. M. Emile Vaisse se sent attiré aussi vers l'étude de cette *via dolorosa*. Le sujet qu'il traite, Lucilio Vanini, sa vie, sa doctrine, sa mort, l'intéressent non seulement comme penseur, mais encore comme membre de l'Académie de Toulouse. C'est, en effet, dans l'antique cité que le célèbre et infortuné Napolitain vint terminer son aventureuse existence. Or, en même temps qu'un dramatique épisode de l'histoire générale de la liberté de conscience, cette étude est un fragment de biographie locale. Après une introduction digne et émue sur le rôle trop important, hélas ! que Toulouse a joué dans les persécutions, l'auteur aborde vivement son sujet et va présenter Vanini sous ces trois aspects : l'homme, le philosophe, la victime.

» Qu'est-ce que Lucilio Vanini ? C'est, à mon sens, le type complet, dans ses bons et dans ses mauvais côtés, de l'écolier de la Renaissance. Ce n'est qu'un écolier, et il l'est demeuré jusqu'à sa mort tragique. J'ai peur qu'on ne s'en soit pas assez souvenu et qu'en le traitant trop sérieusement, on ne l'ait traité trop sévèrement. Vanini est Napolitain d'origine ; il étudie d'abord dans toutes les universités de son pays, puis il part et va étudier dans toutes les académies en renom. Nous le trouvons non seulement à Naples, à Rome, à Padoue, mais dans toutes les contrées de l'Europe, en Hollande, en Belgique, en Angleterre, à Genève, à Lyon, à Paris. Comment vit-il ? Comme il peut, donnant des leçons



quand il en trouve, ayant faim quelquefois, froid souvent, mais tout est chaud, dit-il, dans ses *Dialogues*, pour ceux qui aiment : « N'avons-nous pas bravé les plus grands froids » de l'hiver, à Padoue, avec un méchant petit » habit, uniquement animé du désir d'appren- » dre » ? De quoi s'occupe-t-il ? *De omni re scibili*. En vérité, ces enfants de la science sont des encyclopédies vivantes ; ils veulent tout voir et tout connaître, rien ne les effraie ni ne les rebute : philosophie, théologie, astronomie, médecine, physique, droit canon, droit civil, lettres sacrées et profanes, sciences naturelles, ils apprennent tout, ils dévorent tout ; il n'est pas étonnant qu'ils ne puissent pas toujours se bien assimiler tant d'éléments si divers, si nombreux, parfois si contradictoires, et qu'ils ne tombent quelque peu malades au milieu de ces excès de nourriture intellectuelle. Je trouve qu'on est bien exigeant en demandant à de pareils esprits quelque chose de précis et de suivi ; il ne faut pas se formaliser si, dans leurs écrits, il y a du pêle-mêle, du trouble, du chaos. A ce point de vue, au point de vue de la logique et de la rigueur du système, il faut leur être indulgents.

» Quel est donc le système de Vanini ? Le marbre de la salle du Capitole, à Toulouse, qualifie le malheureux philosophe des mots *insignis atheus*. Vanini fut-il un athée ? Non, l'athéisme ne fut pas le système qu'il édifia et qu'il professa. M. Emile Vaisse, remontant aux sources mêmes, et s'éclairant des études déjà publiées à ce sujet et en particulier du célèbre travail de M. Cousin, me paraît avoir judicieusement apprécié ce philosophe, quand il dit que Vanini était panthéiste naturaliste.

A vrai dire , il est difficile de classer un pareil esprit. On peut tirer tous les systèmes de ses ouvrages , tout jusqu'à l'orthodoxie la plus complète ; car, en tant que prêtre, Vanini proclame à tout instant la soumission la plus absolue à l'autorité souveraine du Saint-Siège. Cet esprit est, en effet , par nature et par éducation, contradictoire et inconsistant ; bien souvent, il ne faut pas le prendre à la lettre et trop au sérieux : il est plutôt léger que sceptique ; car le scepticisme , s'il est sincère , est la suprême angoisse et la désillusion amère d'un esprit désolé. Ce n'est pas le cas pour Vanini : il est savant , osé , hardi , mais frivole. Que voulez-vous penser d'un homme qui répond à un interlocuteur lui demandant son opinion sur l'immortalité de l'âme : « J'ai » fait vœu de ne pas traiter cette question » avant d'être vieux , riche et Allemand » ? Il ne faut pas presser trop rigoureusement les paroles d'un tel écrivain ; c'est par l'ensemble de son œuvre qu'il faut le juger ; mais , en effet, le point de vue général qui se dégage de ces compilations sophistiques , c'est bien le panthéisme naturaliste

» Vanini a laissé deux ouvrages importants. Avec sa jactance italienne , il prétend qu'il en a écrit un bien plus grand nombre. Le premier , connu sous le nom de l'*Amphithéâtre*, est ainsi intitulé : *Amphitheatrum æternæ Providentiæ magnum christiano-physicum , necnon astrologo-catholicum , adversus veteres philosophos , atheos , epicureos , peripateticos et stoicos , auctore Julio Cæsare Vanino , philosopho , theologo ac juris utriusque doctore*. Il fut publié à Lyon en 1615. L'autre , connu sous le nom de *Dialogues de la nature*, est intitulé : *Julii Cæsaris Vanini , neapoli-*

*tani, de admirandis naturæ, reginæ deæque mortalium, arcanis libri quatuor* Il fut publié en 1616.

» Il y a une grande différence entre ces deux livres. Dans le premier, l'auteur est jaloux de justifier la Providence; il s'emporte contre tous ceux qui la nient, il se dépense en invectives, il est moins fort en arguments; mais toutefois le germe, l'indice de sa pensée panthéiste se révèle dans la proposition finale. « Enfin » Dieu est tout, hors de tout, dans tout, par-dessus tout, avant tout, et tout après tout ».

» Dans le second ouvrage, les *Dialogues de la nature*, Vanini affiche ouvertement le matérialisme. Déjà le titre, où il proclame la nature « reine et déesse des mortels », indique la direction de sa pensée; c'est là qu'il est railleur, frivole, se jouant des choses sacrées, alliant parfois le libertinage de la pensée au libertinage du langage.

» M. Emile Vaisse nous donne dans son travail une analyse de ces deux ouvrages, et il apprécie, à mon sens, d'une façon très saine les doctrines de Vanini. On a reproché à M. Vaisse (paraît-il d'après une note) une certaine âpreté dans la réfutation des opinions du philosophe napolitain. Je comprends l'impression de ces critiques amis, sans la partager. Il y a dans la manière, dans le jugement, dans le style de M. Vaisse quelque chose de net, d'arrêté, d'oratoire, de dramatique, dirai-je, qui saisit et qui entraîne. M. Vaisse accuse fortement sa pensée et la met en relief. Or, il n'ignore pas que chacun a les défauts de ses qualités. Rien d'étonnant alors à ce que notre auteur ne soit pas avant tout l'écrivain des nuances, des demi-teintes, des tons adoucis, des tempéraments. Un genre est exclusif de



l'autre. Il a le sien, qui est excellent tel qu'il le possède, et c'est en tenant compte de cette observation qu'on reconnaîtra certainement dans son étude la justesse et la modération du jugement.

« Dans Vanini, le sophiste, dit notre auteur, fait tort à la victime, sans contredit ; mais toutefois la victime est bien digne de pitié. Ce beau jeune homme, plein d'ardeur et de science, aux opinions inconsistantes et pour le moment bien fausses, c'est vrai, mais dont les pensées et les sentiments se seraient peut-être transformés sous de meilleures influences ; cet écolier errant, frivole, gai, frondeur, c'est vrai, mais qui, après tout, par amour de l'étude, devenait presque héroïque, et qui était estimé et aimé dans les grandes maisons où il demeura comme aumônier et précepteur, à Paris, chez le maréchal de Bassompierre, et surtout à Toulouse, chez le premier président Lemazurier ; ce pauvre accusé qui proteste de son innocence ; qui, sous l'inculpation d'athéisme, déclare qu'il adore avec toute l'Eglise un Dieu dont la nature démontrerait évidemment l'existence, et qui, au moment de son interrogatoire, apercevant à terre une paille, la relève et s'écrie : « Ce fêtu de paille me force à croire qu'il y a un Dieu » ; cet infortuné Vanini m'inspire toute compassion.

» Il vint à Toulouse en 1617 ; il entra comme précepteur chez le premier président ; il fut arrêté le 2 août 1618, parce que le parlement avait été « adverti de ses secrètes pensées et maximes damnables ». La procédure fut aussi atroce que le supplice. On fut impitoyable dans la poursuite de cette affaire. La jeunesse et le talent du prisonnier, disons mieux, la justice et l'humanité ne purent pas triom-

pher des passions , sincères sans doute, mais terribles. Je ne redirai pas les tristes détails de ce procès ; cela fend le cœur. Le 9 février 1619 , la chambre criminelle du parlement de Toulouse, chambre de la Tournelle, condamna Vanini à être livré « à mains de l'exécuteur de la haute justice, lequel le traînera sur une claye, en chemise, la hart au col, et le conduira devant la porte principale de l'église métropolitaine de Saint-Etienne; et demandera pardon à Dieu . au roi et à la justice desdits blasphèmes ; après l'admènera en la place du Salin , et, attaché à un poteau qui y sera planté, lui coupera la langue et le stranglera ; et après sera son corps brûlé au bucher qui y sera apprêté et les cendres jetées au vent ».

» Vanini mourut le jour même de sa condamnation. Il avait trente-quatre ans. « Il mourut, » dit le *Mercur de France* , avec autant de » constance, de patience et de volonté qu'aucun autre homme qu'on ait vu ». Le récit de son supplice fait frémir ; ces mutilations atroces , cette mort lente, révoltent le cœur. Les ennemis de Vanini , des hommes honnêtes, des religieux, des magistrats, des présidents à mortier , se complaisent dans ces peintures de sa dernière heure, se rient de sa souffrance et insultent même à son courage. « Ah ! disons-le, s'écrie tout ému l'auteur de cette étude , » disons-le , à l'honneur de notre temps : un » homme de nos jours fût-il souillé de vingt » crimes, fût-il couvert de sang, devient sacré » dès que la loi l'a frappé de son empreinte. » Pour le condamné qui monte à l'échafaud , » nos âmes n'ont plus de colère , elles ont de » la pitié et des pleurs. A plus forte raison » serions-nous émus d'une sainte indignation, » si la victime n'était coupable d'autre grief

» que d'avoir professé des opinions philoso-  
» phiques contraires aux doctrines officielles».

» M. Emile Vaisse , formule ainsi son juge-  
» ment définitif :

» « Tel fut Vanini... On doit, sur cette grande  
» question historique, apporter autant de mo-  
» dération que de prudence. Il faut, pour ainsi  
» dire, diviser nos suffrages : le philosophe n'a  
» droit ni à nos sympathies ni à notre admi-  
» ration. Vanini écolier , Vanini prêtre , fut  
» un panthéiste , peut-être un matérialiste ,  
» à coup sûr un franc sceptique. Pour moi ,  
» qui considère le spiritualisme comme la santé  
» de l'âme humaine, qui regarde les doctrines  
» divergentes , sensualistes et panthéistes ,  
» comme des affections pathologiques de l'es-  
» prit humain , je refuse mon suffrage à un  
» philosophe qui n'eut ni le sentiment de nos  
» grandes destinées surnaturelles , ni la no-  
» tion du devoir, ni (il faut l'ajouter) la di-  
» gnité de caractère , indispensable auxiliaire  
» de la conviction. Je n'admire point sa vie ,  
» je répudie ses doctrines. Mais quand je vois  
» cet homme persécuté pour de simples opi-  
» nions ; quand je le vois monter sur l'échafaud  
» pour des erreurs philosophiques, alors je me  
» prends d'un intérêt passionné pour lui. Le  
» prédicant , naguère indifférent ou même  
» odieux , devient une victime sympathique à  
» mon cœur ; et dans Vanini , entouré de son  
» auréole de flammes , j'entrevois et je salue  
» avec respect un martyr de la liberté de cons-  
» cience ».

» Nous souscrivons pleinement à ces élo-  
» quentes paroles. M. Emile Vaisse s'est déjà  
» fait remarquer au sein de la savante Acadé-  
» mie de Toulouse par des travaux entrepris dans  
» le même esprit et d'après un plan depuis long-



temps conçu : son désir est de peindre les personnages importants qui, surtout dans l'antique capitale du Languedoc, ont été mêlés aux redoutables querelles du seizième siècle. Déjà il a fait revivre quelques figures intéressantes : l'évêque Arnaud Sorbin, le conseiller de Charles IX; Etienne Dolet, l'étudiant de Toulouse, et la victime de Paris; aujourd'hui Vanini. Qu'il poursuive cette œuvre avec la droiture de son esprit, la générosité de son cœur et le charme de son talent. Il est de ceux dont on est en droit de beaucoup attendre; et, si ces lignes tombent sous ses yeux, qu'elles lui disent de la part d'un ami un souvenir, une félicitation, une espérance ».

---

Séance du 22 avril 1865.

En l'absence de M. Azais, la séance est présidée par M. de Clausonne, vice-président.

Présents : — M. Fournier de Clausonne, *président*; — MM. Em. Teulon, Fontaines, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Ch. Liotard, Bigot; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun et Albert Meynier, *associés-résidents*, assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture : — 1<sup>o</sup> d'une lettre de M. Gustave Saint-Joanny, avocat à

Thiers (Puy-de-Dôme), membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, appelant l'attention de la Compagnie sur une lacune qui lui paraît exister dans le projet de loi actuellement soumis au Corps législatif, en vue de modifier la loi départementale du 10 mai 1838, et où l'entretien des archives départementales cesse de figurer parmi les dépenses obligatoires ; — 2° d'une lettre de M. *Jules Grassi*, consul d'Italie à Cette, accompagnant l'envoi d'un exemplaire de l'ouvrage de M. C. Negri, *sur les anciens Grecs et Romains* ; — 3° d'une lettre de M. *Ulysse Donzel*, membre du conseil d'arrondissement de Nîmes, offrant à l'Académie une brochure sur une industrie nouvelle qui vient de s'établir dans notre ville ; — 4° d'une lettre de notre confrère M. *Ph. Eyssette*, membre non-résidant, faisant hommage d'un discours par lui prononcé.

Le Président dépose les ouvrages suivants :

1° *Poésies morales et religieuses* d'André Aubus, Uzès, H. Malige, 1865, 1 vol. in-18 de 235 pages ; — 2° *Memorie storico-politiche sugli antichi Greci e Romani*, di Cristoforo Negri, Turin, 1864, in-8° de 232 pages ; — 3° *Causeries et propos divers sur une nouvelle industrie à Nîmes (Bougies stéariques du Val-de-Grézan)*, par Ulysse Donzel, membre de l'Académie nationale de Paris, Nîmes, Soustelle, 1865, broch. in-8° de 40 pages (extrait de l'*Opinion du Midi*) ; — 4° *Discours d'installation de M. Eyssette*, comme président du tribunal de Largentière, Privas, Roure fils, 1862, br. in-8° ; — 5° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, t. xvi, janv. et févr. 1865.

L'Académie charge son secrétaire de ré-

pondre à M. Saint-Joanny qu'elle est d'avis que le nouveau projet soumis en ce moment au Corps législatif n'a point pour objet, et n'aura pas pour effet, d'abroger les dispositions de la loi de mai 1838 relatives à la conservation et à l'entretien des dépôts d'archives publiques, et que par conséquent l'existence de ces établissements n'est point menacée.

M. PAGÉZY, continuant ses études sur le *progrès contemporain*, à l'égard des intérêts matériels des peuples, a abordé l'importante question du commerce, lequel joue maintenant un si grand rôle en Europe et surtout dans son occident.

Ce troisième chapitre, à raison de son étendue et dans l'intérêt de la clarté, sera divisé en trois sections, savoir :

§ I. *Du commerce et de ses défauts ;*

§ II. *De la liberté commerciale et du monopole ;*

§ III. *Du commerce international et de la vie à bon marché.*

Ce qui constitue trois lectures. Dans la première, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Pagézy a fait d'abord connaître que le commerce marche à l'inverse de l'industrie; qu'il n'est nullement producteur et que c'est pour cela que plus le marché s'agrandit et plus il y trouve son compte, tandis que l'industrie préfère la fixité et redoute fort l'étranger. Le commerce n'est donc pas une source directe de richesse, il est tout simplement l'habile intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs; il déplace et distribue les produits selon les nécessités et surtout à raison de ses bénéfices. *Acheter le meilleur marché possible et vendre*



*le plus cher possible*, telle est la maxime peu morale qui fut proclamée, il y a vingt ans, à la tribune du parlement anglais par le premier ministre Robert Peel, et qui se trouve en complète harmonie avec l'avidité humaine. Aussi voilà pourquoi un tel axiome est aussi fort à la mode sur le continent; ce qui fait comprendre comment le commerce, bien qu'il ne produise rien, en donnant le moins possible aux industriels et en recevant le plus possible des consommateurs, possède ainsi, dans son intérêt, deux sources fécondes qui constituent sa marche progressive et ses prodigieuses fortunes, du moins pour le petit nombre. Tel est l'esprit commercial: il est partout le même, à Paris comme à Londres, à New-York comme à Hambourg; il est d'ailleurs essentiellement cosmopolite, il n'a qu'un but, c'est le profit, par conséquent l'intérêt personnel élevé à la plus haute puissance; tel est son type.

Voilà ce qui permet de penser que l'état moral du commerce ne peut être, par cela même, qu'en très vive décadence: et, pour en donner d'abord une première preuve, dans l'intérêt de tout le monde, M. Pagézy signale les fraudes que subissent maintenant les substances alimentaires. Ainsi, en France, dès 1855, il y avait presque autant de produits fraudés qu'il y en avait de purs; mais en Angleterre, le progrès était encore plus marqué: car il a été démontré par une enquête que pas une seule substance alimentaire n'a échappé à la sophistication; ce qui peut exercer une grave influence sur les populations.

Quant aux autres branches de l'industrie et du trafic, M. Pagézy démontre, par l'examen de diverses opérations commerciales, en

Angleterre, aux Etats-Unis et en France, que, dans de nombreuses circonstances, la probité sociale et politique est par trop souvent outragée; ce qui constitue, il faut le dire, le bien triste revers de la médaille du progrès; opinion qui se trouve justifiée, non seulement par les faillites qui, depuis 1851, ont progressé de 100 pour 100, mais par les comptes rendus de la justice criminelle en France; car le commerce *dominé*, ainsi que l'a dit un savant magistrat(1), *par une pensée absorbante de lucre, à recours à des moyens qui blessent la probité*. C'est ainsi qu'il a donné, en 1852, 531 accusés, alors qu'on n'en comptait pour la France entière que 7,096. Le commerce a donc constitué, il y a douze ans, le treizième de ce funeste contingent. Et maintenant c'est encore plus grave; car, en 1862, il en a formé près de la huitième partie; ce qui lui aurait donné une extrême supériorité en fait de criminalité, si le notariat n'avait compté 1 accusé sur 450 titulaires; et cela quand, dans la ville de Paris, qui, après celle de Londres, est le plus grand centre de tous les genres de dépravation, on ne compte cependant qu'un accusé sur 1,443 habitants, et tandis que, dans l'immense classe des propriétaires et des rentiers, il n'y avait alors qu'un seul accusé sur 150,000 personnes; ce qui fait, fort heureusement, que la probité domine en France.

M. Pagézy a exprimé le regret de signaler une telle situation morale à l'égard du commerce, attendu qu'il n'est nullement son adversaire et qu'il rend parfaitement justice aux nombreuses honorabilités qui en font partie; mais il a dû d'abord signaler ses défauts, afin

(1) M. Béranger.

d'apprécier ensuite beaucoup plus nettement ses qualités dans l'intérêt du plus grand nombre, et cela en présence du monopole, qui est, assurément, en grand progrès.

M. *Eugène Brun*, associé-résidant, communique à l'Académie un poème intitulé : *Rome à Baies*. L'auteur fait précéder ce morceau d'une intéressante notice sur le site célèbre qui en est le sujet.

« Comme commentaire de la pièce de vers que nous allons vous lire, il nous paraît utile de vous présenter une courte notice sur le site célèbre qui en est le sujet. Le golfe de Baies forme une espèce de demi-cercle qui s'étend entre le cap de Misène et la pointe du Pausilype. Il est entouré d'une chaîne de collines, d'un aspect très peu pittoresque et d'une assez maigre végétation. La médiocrité des agréments que présente aujourd'hui sa situation ne permet guère de s'expliquer l'engouement des anciens pour ce rivage, et encore moins l'enthousiasme d'Horace, qui le prônait comme le plus beau lieu de l'univers :

Nullus in orbe sinus Baiis præluget amœnis.

« On sait, en effet, qu'il était le lieu favori de villégiature des riches Romains. Il est vrai que, depuis, les montagnes de nature volcanique qui l'entourent et qui firent donner à toute la contrée environnante le nom de *Campi phlegræi*, nom qu'elle conserve encore, ont été le théâtre de fréquentes éruptions, et que les modifications occasionnées par ces éruptions dans la configuration du sol ont bien pu contribuer à en diminuer les charmes. L'une d'elles, arrivée en 1538, a eu même pour résultat de faire surgir tout à coup une monta-



gne nouvelle à côté du lac Lucrin, fameux autrefois par ses huîtres, qu'elle combla sur une grande partie de son étendue et qui n'est plus aujourd'hui qu'un étang marécageux. Les villas étaient si rapprochées les unes des autres qu'elles se touchaient, et leurs ruines, incrustées dans le sol par ce ciment solide dont les Romains ont emporté avec eux le secret, opposent un obstacle invincible au développement de la végétation. Quelques touffes d'arbres rabougris croissent seules dans leurs interstices. Ce qui attirait surtout les Romains dans ce site de leur prédilection, c'était, d'une part, la placidité naturelle des eaux du golfe, protégé contre les vents par son enfoncement dans une ceinture de montagnes, qui le rendait éminemment propre à ce que nous appelons aujourd'hui les *bains de mer*, et, d'autre part, l'abondance de ses eaux thermales, où les maîtres voluptueux du monde venaient rétablir leur santé ruinée par la débauche.

«Baïes, d'après les auteurs latins, était, dans les derniers temps de la République et surtout sous l'Empire, un séjour de réjouissances et de libertinage, où retentissaient continuellement des chants d'ivresse. C'est le tableau que nous en fait Cicéron, dans sa harangue *pro Cælio* : *Libidines, amores, adulteria, convivias, commissationes, cantus, symphonia, navigia jactant*. Ce qui n'empêchait pas notre orateur philosophe d'y avoir lui-même une belle villa, dont on croit reconnaître les ruines dans quelques arcades restées debout sur la colline de Cumès, la même que, quelque part dans ses écrits, il appelle sa *villa cumana*, où il se glorifie d'avoir reçu le jeune Octave. Properce nous peint encore plus énergiquement l'extrême licence de mœurs qui

régnait à Baïes , ce rivage ennemi , dit-il , de l'innocence des jeunes filles :

Littora quæ castis fuerunt inimica puellis.

» Sénèque , dans l'une de ses épîtres , parlant des plaisirs efféminés de Baïes , nous représente le golfe comme tout parsemé de roses , que répandaient sur leur passage les nombreuses barques pavoisées de guirlandes qui sillonnaient sa surface, *fluit autem toto lacu rosam*. On peut lire dans Suétone la description des scènes de dissolution et les saturnales dont Baïes était le théâtre sous le règne de Néron.

« Tel était l'entraînement des délices de Baïes qu'elles séduisaient les plus rigides personnages. Nous avons vu Cicéron venir se bâtir une villa dans ce séjour tumultueux de tous les plaisirs. Mais ce qui étonne encore plus , c'est que l'austère Caton et le stoïcien Sénèque ne peuvent se défendre eux-mêmes de la contagion. Il est vrai que les villas des plus graves personnages étaient situées sur la cime des montagnes , comme s'ils avaient voulu s'isoler dans une retraite morose , tout en cédant à l'irrésistible exemple de leurs compatriotes , et qu'elles étaient moins des maisons de plaisance que des forteresses , selon l'expression d'un auteur du temps, *non villas esse, sed castra*. Bientôt l'espace ne suffit plus pour la construction de tant de villas ; les terrains se vendaient à des prix exorbitants, et on finit par empiéter sur la mer, où l'on voit encore les substructions des édifices qui l'avaient envahie. La plus somptueuse de ces villas était celle de César , devenue plus tard celle d'Auguste , où Virgile lut à Octavie le passage célèbre de son *Enéide* , contenant l'éloge du fils de cette princesse : *Tu Marcellus eris*.

» Le rivage de Baïes a singulièrement expié la vogue dont il jouissait autrefois. Ce n'est aujourd'hui qu'une côte insalubre et solitaire, tristement dominée par un vieux château servant d'hospice à des invalides militaires. Tout le bruit qui l'animait autrefois s'est éteint dans un morne silence. Un hameau de pêcheurs, nommé Bauli, est le seul reste de son ancienne magnificence. Les innombrables palais qui le décoraient ne présentent plus que des ruines complètement méconnaissables. Trois ouvrages y attirent seuls l'attention par leur état de conservation relative. C'est d'abord un vaste réservoir creusé dans la montagne, dont la voûte est soutenue par des pilastres et qui servait à recevoir l'eau amenée par des aqueducs pour l'usage de toutes les villas environnantes. Une autre construction souterraine assez curieuse est celle qui est connue sous le nom de *stufe di Nerone*, étuves de Néron, où jaillissent, de puits profonds, des sources d'eaux thermales à la température de 55 degrés centigrades, dans lesquelles on peut faire cuire des œufs comme au temps de Pline. Le dernier de ces ouvrages est une espèce de labyrinthe, appelé les *cento camerelle*, les cent petites chambres, qui passe pour les celliers de cette villa sinistre de Néron, où ce fils abominable complota le meurtre de sa mère Agrippine, raconté en termes si éloquents par Tacite, et dont le drame horrible alla se dérouler, à quelques pas de là, sur le golfe.

» On sait que l'ancre de la Sibylle de Cumès, chanté par Virgile, est situé à quelque distance du rivage de Baïes. On y arrive en traversant une chaussée élevée entre le lac Lucrin et la mer, dont la légende mythologique attribue la construction à Hercule pour y faire



passer les bœufs de Géryon, à son retour d'Espagne. On côtoie le lac Lucrin réuni à celui de l'Averne par un canal, ouvrage d'Agrippa, dont les restes sont encore visibles, pour faire un port de ces deux lacs réunis, sur lesquels il fit jouer un simulacre de la bataille d'Actium.

» Le lac Averne, que Virgile rend si terrible par la mystérieuse horreur des ténébreuses forêts qui l'entouraient,

... Tota lacu nigro nemorumque tenebris.

et d'où s'échappaient des exhalaisons méphitiques qui ne permettaient pas aux oiseaux d'en approcher, a perdu sa sombre majesté et ses émanations insalubres, depuis que, pour l'assainir, Agrippa fit abattre ses vieilles forêts, qui empêchaient la libre évaporation des gaz sulfureux condensés à sa surface. Il est bordé d'un magnifique amphithéâtre de verdure, et l'hirondelle se joue paisiblement au-dessus de ses eaux transparentes. Les montagnes qui environnent ce lac, ancien cratère de volcan, comme les nombreux lacs du voisinage, sont percées de curieuses cavernes symétriquement distribuées comme les loges d'un théâtre, dont l'origine et la destination sont perdues depuis bien des siècles. Homère les attribue aux antiques Cimmériens, qui les auraient creusées pour en faire leur demeure. Strabon, dans son récit des traditions poétiques relatives aux champs Phlégréens, traite de fable cette assertion d'Homère, sans lui substituer une autre explication. La plus vaste et la plus profonde de ces excavations passe pour être celle où Virgile place le sanctuaire de la Sibylle de Cumès. Elle est taillée comme les autres au ciseau dans les flancs du rocher, sur une longueur approchante de deux cents

mètres et présente une forme analogue à celle de nos tunnels modernes. Sur la droite, à quelque distance de son entrée, s'ouvre un étroit corridor, dont le sol incliné conduit à une petite chambre où l'on remarque quelques restes d'un pavé en mosaïque et où séjourne une flaque dormante. C'est là que, d'après une opinion fondée sur les caprices de l'imagination plutôt que sur des données réelles, la Sibylle aurait rendu ses oracles. Ne serait-il pas plus vraisemblable de voir là une ancienne salle de bains? O puissance merveilleuse de la poésie! Certes, cette grotte n'a rien de curieux pareille-même; et cependant, depuis l'antiquité, d'innombrables voyageurs de tous les pays viennent continuellement la visiter, attirés par le seul charme des souvenirs poétiques qui s'y rattachent! Ses parois sont toutes noircies par la fumée des torches qui ont éclairé une longue série de générations de visiteurs. On voit bien que la célèbre pythonisse en est absente et que la foule qui s'y pressait pour entendre ses oracles a depuis longtemps disparu. On n'y accède que par un étroit sentier frayé par les curieux qui la visitent et envahi par des plantes buissonnières de toute espèce. La même curiosité s'attache à tous les environs de Baïes, où l'on se rappelle que se passent toutes les scènes du vi<sup>e</sup> chant de l'*Enéide*, comme si c'étaient des lieux réellement historiques. L'imagination de certains classiques, préoccupée de la réalité des brillantes inventions du poète, veut voir, dans les sites de ses environs, les diverses étapes de l'itinéraire d'Enée dans sa descente aux enfers. C'est ainsi que pour eux le lac Averne, c'est l'Achéron; le lac Lucrin, le Cocyte ou le Styx; le lac appelé *Mare morto*, entre Baïes et Misène, an-

cien port de la flotte romaine , le Tartare ; le rivage de la mer en face des îles de Procida et d'Ischia , les Champs-Elysées, et le lac Aréthuse , aujourd'hui Fusaro, entre le littoral et la montagne de Cumes , le fleuve du Léthé.

» Nous nous sommes étendu complaisamment sur tous ces détails , bien qu'étrangers pour la plupart à notre sujet , à cause de la connexité qu'ils ont entre eux et de l'intérêt qui peut en résulter. Il nous a paru que les mœurs romaines, au temps de Baïes, ont avec celles de notre époque une certaine affinité de tendance. C'est la même ardeur de s'enrichir, la même soif de jouissances sensuelles, le même amour du luxe et des plaisirs ; le même empressement à courir aux bains de mer et aux établissements thermaux , le même relâchement de toutes les forces morales. Seraient-ce là des symptômes de décadence ? Nous nous plaisons à croire qu'il ne s'agit que d'un mal passager ; mais ce n'est pas moins un fâcheux augure. C'est sous l'influence de cette idée qu'a été écrite la pièce que nous allons vous communiquer et qui nous a été inspirée par la mélancolique contemplation de ce rivage de Baïes , aujourd'hui si désolé, autrefois si resplendissant. Puisse-t-elle vous paraître digne de votre approbation, autant par son propre mérite que par le but moral qui nous l'a suggérée » !

Nous donnerons ici la seconde partie de ce poème.

Rome, épuisée de débauches et d'orgies , voudrait raviver en elle les sources de la vie :

Pour se purifier, mourante, elle se lave  
Dans les eaux de la mer et dans les eaux de lave,  
Colle en râlant sa bouche à tous les soupiroux  
Des monts , pour aspirer le gaz des minéraux ,  
Et se creuse partout , pour assainir sa plaie ,



Des piscines au pied des volcans de la baie.  
Inutile remède ; elle souffre toujours  
Et le mal qui la ronge empire tous les jours.  
Son ardent appétit est glacé par la fièvre.  
La coupe des festins s'échappe de sa lèvre.  
Une ride précoce a flétri ses appas ;  
L'image de la mort s'assied à ses repas  
Et souille tous les mets que , d'une main savante ,  
Pour allécher son goût l'art culinaire invente.  
Le cristal sur sa table à son pâle regard  
Réfléchit en tout sens le squelette hagard.  
Un sang tout corrompu roule dans ses artères.  
Elle boit à longs traits le soufre des cratères.  
Son empire est fini ; ses putrides lambeaux  
Du fond de l'horizon attirent les corbeaux.  
Des spectres irrités lui reprochent sans cesse ,  
Dans ses nuits sans sommeil, sa bonte et sa bassesse  
Tous ses anciens héros, sortant de leur cercueil ,  
Défilent devant elle en cortège de deuil ,  
Et foulant à leurs pieds son brillant diadème ,  
Sans pitié pour ses maux , lui jettent l'anathème.  
Chaque nuit, de Baïa vient visiter les bords  
Et dans son sein coupable allume le remords  
De l'austère Caton l'ombre républicaine  
Se déchirant le flanc sur la plage africaine.  
Elle pleure ses lois. César domine seul ,  
Et la liberté gît dans un sanglant linceul.  
Ses plus nobles enfants sont tombés sous le glaive,  
Qui sur tout front superbe incessamment se lève.  
Elle maudit le jour où de Catilina  
Sous un maître absolu la terreur l'inclina.  
Le cirque est le seul lot de tout son héritage  
Que, pour la consoler, on lui laisse en partage.  
Elle sent maintenant combien le joug est dur  
Et combien au forum on respire un air pur.  
Ses prodigalités et ses folles largesses  
De la terre opprimée ont tari les richesses.  
Le maigre laboureur déserte les sillons ,  
Et les hordes du Nord fondent par tourbillons.

Sur ses destins futurs, dans sa pâle détresse,  
De Cumès elle alla consulter la prêtresse.

« O toi qui lis dans l'avenir,

Dit-elle , prêtresse inspirée ,  
Rassure mon âme éplorée ;  
Réponds : que dois-je devenir ?  
Je sens s'affaïsser tout mon être ;  
Je sens s'échapper de mes mains  
L'empire éternel des humains  
Que tu prédis à mon ancêtre.  
Par un retour cruel du sort ,  
Faut-il que dans sa fleur expire  
Cet immense et superbe empire ,  
Qui semblait défier la mort ?  
Connais-tu quelque heureux dictame  
Qui soit apte à me rajeunir  
Et puisse prolonger la trame  
De mon règne prêt à finir ?  
Si ton oracle est favorable ,  
Je te bâtirai , sur ma foi ,  
Un temple plus digne de toi  
Que cet asile misérable ».

Mais à peine dans l'ancre eut-elle mis le pied ,  
Que, d'un bond furieux , sautant de son trépied :  
« Des Césars esclave impudique ,  
Fuis , lui vociféra la vierge fatidique !  
De ton souffle pestiféré  
Ne souille pas ce sanctuaire ,  
Que visita jadis ton vénérable père  
Et que ses pas ont consacré.  
Qu'as-tu fait de tes mœurs austères ?  
De ton pieux courroux contre les adultères ?  
Tu n'aimes plus la liberté ,  
Qui fait seule les grandes âmes ;  
Tu n'aimes que le luxe et les plaisirs infames.  
Pharsale abattit ta fierté.  
Le ciel t'arma de son tonnerre ,  
Pour établir des lois le règne sur la terre  
Et pour en épurer les mœurs.  
L'or est ta seule jouissance.  
Le destin te rejette et brise ta puissance.  
Pourris dans la matière , et meurs !  
Va panser tes honteux ulcères ;  
Verse l'eau des volcans dans tes impurs viscères.  
Creuse les monts en sens divers.

Dans les fontaines minérales ,  
Messaline aux abois , pour étouffer ton râle ,  
Roule tes flancs rongés des vers .  
Que te sert le soufre des mines ,  
Pour soutenir tes sens qui tombent en ruines ?  
La santé ne se refait pas .  
Toutes les sources de bitume  
Ne pourraient te guérir du mal qui te consume .  
Ton seul remède est le trépas .  
Reprends ta bêche et ta charrue ;  
Respire l'air des champs et l'odeur de la rue .  
Rase tous ces beaux monuments ,  
Où, pour t'opprimer, on te fête .  
Rejette ces festons qui te parent la tête ;  
Déchire ces vils ornements !  
La liberté patriotique ,  
Fille de l'indigence , habite un toit rustique ;  
Elle enfante les peuples forts .  
Laisse les palais aux eunuques ;  
Le luxe est l'oreiller des nations caduques .  
Le froid linceul des peuples morts .  
Bannis les arts mous de la Grèce .  
Sous les habits de luxe, il n'est pas de Lucrèce .  
Rallume le feu de Vesta ;  
Bois des ruisseaux les pures ondes ,  
Sème du Latium les campagnes fécondes  
Que la discorde dévasta .  
Que ta main de labeur se gerce .  
Le bras robuste, seul , lance le trait qui perce .  
L'homme fort de bure est vêtu .  
D'un pain noir fais ta nourriture .  
Serre autour de tes reins une rude ceinture .  
On n'est grand que par la vertu .  
Le séjour de Baïa te souille .  
César, en t'amusant, de tes droits te dépouille ;  
Il te corrompt pour t'asservir .  
Fuis ce lieu de luxure immonde  
Et reprends fièrement cet empire du monde  
Qu'un coupable osa te ravir .  
Est-ce pour te laisser abattre  
Sous les pieds d'un tribun, que tu sus tant com-  
Que tu chassas d'indignes rois ; [battre ;  
Que, sur les monts et sur les seigles ,



De l'aurore au couchant, tu promenas tes aigles  
Et soumis la terre à tes lois ?  
Subis la peine de tes crimes.  
Les maîtres absolus sont les seuls légitimes,  
Quand un peuple est dégénéré.  
L'ère de ta grandeur s'achève.  
Le dernier des Romains s'est percé de son glaive.  
Déjà Néron est engendré.  
Levez-vous, du Rhin à l'Euphrate,  
O peuples asservis ! Lève-toi, Mithridate !  
Sous les murs de Rome croulants,  
Etouffe la rage féroce  
Des tyrans débauchés, progéniture atroce,  
Qu'elle couve au fond de ses flancs.  
République, noble hécatombe,  
Dors en paix ; que de pleurs couleront sur ta  
Tes manes sacrés sont vengés. [tombe !  
Le règne des Césars commence.  
Il n'est plus de justice, il n'est plus de clémence,  
Et tous les droits sont abrogés.  
Malheur aux races qui vont naître !  
Un monstre déchaîné de la terre est le maître.  
Il sème partout la terreur.  
Le sang rougit tous les rivages.  
Quittez tous vos trésors ; dans les antres sauvages  
Sauvez-vous pour fuir sa fureur.  
Mais quel sombre démon m'inspire ?  
Dans un affreux fracas s'écroule tout l'Empire.  
Tu n'as pas porté le flambeau  
Des arts chez les peuples barbares,  
O Rome ! et maintenant, au bruit de leurs fanfares,  
Ils viennent creuser ton tombeau.  
Dans une scène d'épouvante,  
Déserte le banquet et fais-toi leur servante.  
Des forêts grossiers nourrissons,  
Dédaignant le vil gland des chênes,  
Ils te chassent partout de ces fertiles plaines,  
Dont tu gaspilles les moissons.  
Ils mettent ta grandeur en pièces.  
Ils détruisent tes arts, ils brûlent tes richesses ;  
Et, comme de fougueux autans,  
Dispersant tes palais sous l'herbe,  
Renversent, en un jour, cet empire superbe  
Que tu mis à fonder mille ans ! »

*Séance du 6 mai 1865.*

En l'absence de M. l'abbé Azaïs, M. de Clausonne occupe le fauteuil de la présidence.

Présents : MM. Teulon, Plagniol, Fontaines, de La Farelle, de Daunant, Alph. Dumas, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard ; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun, Maillet et Alb. Meynier, *associés-résidants*, assistent à la séance.

Le secrétaire lit d'abord le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril, puis celui de la séance publique du 1<sup>er</sup> mai. Tous deux sont adoptés.

M. le président, après avoir donné lecture d'une lettre de *M. Marius Topin*, receveur de l'enregistrement à Aiguesmortes, qui offre à l'Académie deux brochures et sollicite le titre de correspondant, dépose sur le bureau les ouvrages dont voici la liste :

1<sup>o</sup> *Le cardinal de Retz, son génie et ses écrits*, ouvrage qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française, le 23 juillet 1863, par M. Topin, Paris, 1864 ; — 2<sup>o</sup> *Aiguesmortes*, par le même, broch. gr. in-8<sup>o</sup> de 63 pages, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1865 ; — 3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var (Toulon)*, 32 et 33<sup>e</sup> années, 1864-1855 ; — 4<sup>o</sup> *Nouvelle locale. A. Dumonteil, ou les Mémoires d'un peintre*, publiés par M. Causse, Nîmes, Ro-

ger et Laporte, 1865, in-8° de 160 pages ; — 5° *Congrès scientifique de France*, 32<sup>e</sup> session, Rouen, 31 juillet 1865, broch. in-4° de 22 pages ; — 6° *Lettres d'un Bénédictin*, 5<sup>e</sup> série, 4<sup>e</sup> lettre ; — 7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1<sup>er</sup> trim. de 1865 ; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2<sup>e</sup> série, t. IX, 1863-1864, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. ; — 9° *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord)*, t. 1<sup>er</sup>, feuilles 17 et 18 ; le titre, la couverture et 6 planches ; — 10° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XX, n° 3 (contenant les séances des 4, 11, 18 et 25 janv. 1865) ; — 11° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 17<sup>e</sup> année, t. XIX, n° 3, mars 1865 ; — 12° *Rapport présenté au Comice agricole de l'arrondissement du Vigan, sur les éducations précoces de vers-à-soie*, par M. Adr. Jeanjean, l'un des secrétaires de ce comice.

M. LIQUIER communique à l'Académie une touchante et morale élogie, intitulée : *La Fête d'une mère*.

Le secrétaire, au nom de M. Eug. Arnaud, pasteur aux Vans, nommé récemment associé-correspondant, donne lecture d'une notice sur la *Découverte d'un nouvel exemplaire de la Table d'Abydos*.

« On désigne sous le nom de *Table d'Abydos* une inscription ou plutôt un tableau sculpté sur une des parois latérales d'un petit édifice en partie creusé dans le roc d'Abydos, et qui contient trois lignes superposées de cartouches



royaux, renfermant la liste des rois antérieurs à Sésostris, prince à qui le temple d'Abydos était dédié. Ce monument, devenu célèbre parmi les égyptologues, fut découvert, en 1818, par J.-W. Bankes, qui faisait exécuter des fouilles sur la rive gauche du Nil, pour dresser un plan des ruines d'Abydos. En 1822, un voyageur français, nommé Caillaud, vit à son tour ce monument et en envoya une copie à l'illustre Champollion le jeune, qui en tira un grand parti pour la classification chronologique des règnes des anciens Pharaons et l'intelligence des listes du célèbre annaliste égyptien Manéthon.

» Des trois lignes ou bandes de cartouches dont se compose, comme nous l'avons dit, la Table d'Abydos, aucune n'est intacte. La ligne inférieure, qui est la mieux conservée, contient 18 cartouches entiers, la seconde 18, la troisième 11 : en tout, 47 ; tandis que les savants estiment que chaque ligne devait contenir au moins 26 cartouches ; ce qui portait leur nombre à 78.

» Ces lacunes, infiniment regrettables pour la détermination précise des règnes des divers Pharaons qui ont occupé le trône d'Égypte avant Sésostris, viennent d'être comblées par la découverte d'un pendant de la Table d'Abydos. C'est à un égyptologue français bien connu des orientalistes, M. Mariette, spécialement chargé, par un firman du vice-roi d'Égypte, des fouilles opérées sur l'antique sol égyptien, que cette découverte est due. Voici en quels termes ce savant la rapporte dans une lettre adressée à M. Ernest Desjardins : « J'ai découvert à Abydos un magnifique pendant de la table de Saggarah. Sési I<sup>er</sup>, accompagné de son fils, qui sera plus tard Ramsès II (Sé-

sostris), fait une offrande à 76 rois rangés devant lui, Ménès en tête (le premier roi de la première dynastie sur les listes de Manéthon). De Ménès à Séli I<sup>er</sup>, cette liste passe à travers presque toutes les dynasties. Les six premières y sont représentées; puis nous sommes introduits en présence de souverains encore inconnus, appartenant à cette période obscure qui suit la 6<sup>e</sup> dynastie et précède la 11<sup>e</sup>. De la 11<sup>e</sup> à la 18<sup>e</sup>, la nouvelle table suit les voies tracées, qu'elle ne quitte plus pendant les règnes des Thoutmès, des Aménophis et du premier Ramsès.

» Si tout, dans cette nouvelle liste, n'est pas absolument nouveau, du moins y trouvons-nous une éclatante confirmation de Manéthon; et, dans l'état de la science, c'est ce que nous pouvons espérer de mieux. Tout ce qui consolide Manéthon nous donne à nous-mêmes confiance en nos propres efforts; tout ce qui le contredit infirme les résultats que nous obtenons. La nouvelle table d'Abydos est, du reste, le plus complet et le mieux conservé des monuments que nous possédions en ce genre. Elle est d'un style splendide, et pas un cartouche n'y manque. Elle a été gravée sur les murs d'une petite salle du grand temple d'Abydos, que nous déblayons encore en ce moment. — En face, une liste parallèle nous montre le même Séli faisant une offrande à 130 autres personnages qui, cette fois, personnifient les nomes et districts, ou divisions et subdivisions géographiques de l'Égypte. — Ainsi, d'un côté de la précieuse chambre que nos fouilles viennent de mettre au jour, est représentée l'histoire; de l'autre, la géographie.»

» Puisque M. Mariette a prononcé le nom de Manéthon, nous dirons, pour l'intelligence

de nos auditeurs , que le célèbre annaliste a transmis à la postérité la liste de 30 dynasties égyptiennes , qui se suivent dans le texte, mais que les savants n'ont pas toujours considérées comme successives ; car leur somme nous donnerait le chiffre de 5,332 ans, auxquels il faut ajouter 340 ans, qui se sont écoulés depuis l'époque de Manéthon jusqu'à Jésus-Christ. Nous obtiendrions ainsi le chiffre fabuleux de 5,672 ans pour la durée de la puissance égyptienne depuis Ménès , son premier roi, jusqu'au commencement de l'ère vulgaire. Les anciens avaient déjà pressenti l'impossibilité de pareils chiffres , comme on le voit dans Eusèbe, qui émet le premier l'idée de la contemporanéité de plusieurs dynasties de Manéthon. Bossuet se rangea à cette manière de voir, et après lui Dorigny, Volney et l'Anglais Marsham. Abandonnée par notre première génération d'égyptologues , les deux Champollion , Letronne , Lenormant , Wilkinson , Bœckh , Bunsen, Barucchi , etc. , qui tous ont regardé les 30 dynasties de Manéthon comme successives, elle a été reprise par les plus récents orientalistes , Lieblein , de Saulcy , etc., et défendue par eux avec succès. C'est un fait reçu à peu près universellement aujourd'hui que Manéthon, dans son histoire universelle de l'Égypte, a bien donné les dynasties successives et les dynasties contemporaines des rois d'Égypte , mais que ses compilateurs, ou tout au moins les copistes, les ont maladroitement placées les unes à la suite des autres , comme si elles avaient été toutes successives. Une étude attentive de ces livres elle-même fournit la preuve du fait ; car , d'un côté , Manéthon dit que le royaume d'Égypte avait duré 3,555 ans, jusqu'à l'an 340 avant Jésus-Christ ;



tandis que, d'un autre côté, la somme de toutes les trente dynasties s'élève à 5,332 ans. Il est donc bien certain que Manéthon n'a pas compté toutes les dynasties comme successives. C'est déjà une preuve assez satisfaisante de la contemporanéité des dynasties dans Manéthon ; et ce qui est encore plus concluant, c'est que, si l'on met à part les dynasties qui, d'après les monuments, sont contemporaines, on trouve précisément les mêmes 3,555 ans comme somme des dynasties successives. Mais, pour obtenir cet heureux résultat, il est nécessaire de prendre la meilleure rédaction, celle que nous a transmise Africain, et il faut compter les chiffres qui y sont donnés sans y rien changer ». Il est vraisemblable même que ces 3,555 ans doivent encore subir une réduction ; car les divers textes, hébreu, grec, samaritain, de la Genèse sont loin de nous fournir un laps de temps aussi considérable. Le texte des Massorètes compte, en effet, 292 ans du déluge à Abraham ; et les Septante, suivis par le Pentateuque samaritain, 942 ans. En y joignant les 2,000 ans environ compris entre Abraham et Jésus-Christ, on arrive pour le premier texte à 2,292 ans, et pour le second à 2,942 : ce qui nous éloigne étrangement des 3,555 de Manéthon, auxquels il faut ajouter les 340 ans écoulés de son époque à Jésus-Christ ; en tout 3,895 ans ; à moins toutefois que les Egyptiens, comme plusieurs autres peuples, n'aient compris dans leur histoire des rois antédiluviens. Dans ce cas, il serait remarquable que les 3,895 ans de Manéthon correspondissent presque exactement aux 4,000 ans que la chronologie ordinaire compte de la création du monde à Jésus-Christ. Même en admettant, avec un savant assyro-

logue, M. J. Oppert, professeur de philologie comparée à la Bibliothèque impériale, que les Massorètes ont diminué les générations postdiluviennes de 1,000 ans pour les rapprocher des nôtres, on n'arrive jamais à compter que 3,512 ans de Jésus-Christ au déluge. Espérons que l'intéressante découverte de M. Mariette permettra de parvenir à une classification plus raisonnable des dynasties de Manéthon, dont personne, du reste, à cette heure, ne conteste plus la bonne foi ».

---

*Séance du 20 mai 1865.*

Présents : — M. l'abbé Azais, *président* ;  
— MM. Teulon, Fontaines, Abric, de Castelnau, Dumas, Aurès, Bousquet, de Clausonne, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard.

Assistaient également à la séance : MM. G. Guizot, Brun, Quesnault-Desrivières, Meynier, Bose, *associés-correspondants*.

M. Liotard est prié, en l'absence de M. Germer-Durand, de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président dépose la liste des ouvrages et publications diverses envoyés en hommage à l'Académie, dont suit la liste : 1<sup>o</sup> *Histoire de Fléchier, évêque de Nîmes*, d'après des documents originaux, par M. l'abbé Delacroix, vicaire à la cathédrale de Nîmes, 1 vol.

in-8°, Louis Giraud, Paris ; — 2° *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1865, Toulouse, impr. Douladoure ; — 3° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1865, Le Blanc-Hardel ; — 4° *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1864, 2° semestre, impr. Mellinet ; — 5° *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3° série, 27° année, 1864, 4° trimestre, Paris, Dentu ; — 6° *Société polymathique du Morbihan*, 2° semestre 1864, Vannes ; — 7° *Tribune artistique et littéraire du Midi*, revue mensuelle, n° 10, avril 1865, Marseille ; — 8° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3° et 4° trimestres de 1864 ; — 9° *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, tenue à l'occasion des fêtes agricoles du mois de septembre 1864 ; — 10° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, janvier, février et mars 1865 ; — 11° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, compte-rendu mensuel, par M. Payen, secrétaire perpétuel, 2° série, t. xx°, Paris, février 1865 ; — 12° Discours prononcé par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, 22 avril 1865 ; — 13° *Fenicia, della politica* ; Napoli, 1865.

Il est donné lecture de deux lettres émanées de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Caen et de la Société académique de Nantes.

Toutes les deux demandent en échange de



l'envoi de leurs publications académiques, l'envoi, par réciprocité, des Mémoires de l'Académie du Gard.

Les deux demandes sont renvoyées au Secrétaire-Archiviste.

Une lettre de M. Cazalet, de Ganges, qui sollicite le titre d'associé-correspondant, est renvoyée à la Commission des présentations chargée d'apprécier les titres littéraires du demandeur.

M. le président annonce que la rédaction des tables générales des travaux de l'Académie depuis sa création, confiée par un mandat spécial à M. le colonel Pagézy, est terminée pour la période de 1804 à 1822.

M. Pagézy a reçu les remerciements de ses confrères, dont le bureau s'est fait l'interprète, pour l'accomplissement de cette tâche longue et délicate, qu'il offre de continuer en ce qui touche la période de 1833 à 1850, où l'Académie a publié régulièrement ses Mémoires.

Aucune publication analogue n'ayant paru de 1822 à 1833, le même relevé ne pourrait se faire qu'en compulsant les procès-verbaux des séances qui conservent la trace des travaux de la Compagnie.

L'Académie exprime l'espérance que M. Pagézy voudra bien aussi s'occuper de ce soin, d'autant plus que cette lacune comprend une publication de M. Pagézy lui-même, pour laquelle il fut proclamé lauréat d'un concours et qui lui valut son entrée dans la Compagnie.

On passe à l'audition des lectures portées à l'ordre du jour.

M. CH. LIOTARD rend compte d'une excursion accomplie par lui pendant l'été de 1864.

et dont les principales stations ont été, en Suisse : Fribourg, Berne, Thun, Interlaken, Lucerne, Zurich et Bâle ; en France : Mülhouse, Besançon et Dijon.

Voici quelques fragments de cette relation :

« Le bateau à vapeur nous déposa, le 24 août à midi, au port d'Ouchy, devant cette splendide villa qui mérite si bien son nom de *Beau-livage* ; et, après le coup d'œil obligé jete des hauteurs de Lausanne sur la vaste nappe du Lac et sur le panorama des Alpes de Savoie, nous reprîmes la voie de fer jusqu'à Fribourg.

« Certaines gens maudissent les chemins de fer ; pour moi, je ne ve x pas même en médire, quoique je convienne qu'ils ont gâté sur certains points le charmant pèlerinage de la Suisse. Ainsi je m e rappe'ais avoir, il y a vingt ans, parcouru, avec les anciens moyens de locomotion, la route accidentée de Bâle à Neuchâtel, par Lauffen et De'émont, suivant dans toutes leurs profondeurs les capricieuses cascades de la Birs. L'impérieux niveau des chemins de fer nous ravit les spectacles accidentés de ce genre et ne nous montre guère plus que des forêts de sapin éventrées ou des excavations souterraines. La ligne de Lausanne à Fribourg présente cependant un certain nombre de paysages assez variés d'aspect ; et puis, il faut le reconnaître et le déclarer, à la louange des chemins de fer suisses comparés à ceux de la Compagnie française de la Méditerranée, ils offrent au modeste voyageur des avantages incontestables : la modicité des tarifs ; l'installation confortable des wagons de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe où

l'on est placé deux à deux sur des sièges commodes, avec un corridor de circulation sur toute la longueur du compartiment; la grande dimension des fenêtres qui permet d'embrasser de vastes horizons; l'introduction dans les voitures par une porte élevée que précède une large plateforme.

» On allait à Fribourg autrefois (j'entends avant 1834) pour y jouir des merveilleux aspects d'un paysage presque sans pareil pour sa splendeur, ses accidents variés et son étrangeté.

» Les gorges de la Sarine, la position escarpée de la ville, la haute tour de sa collégiale, composent toujours un merveilleux spectacle que l'on ne se lasse pas de contempler.

» Depuis 1834, l'accès de Fribourg était facilité, du côté du Nord, par la construction d'un pont aérien qui fut, un moment, sans rival, alors qu'existaient pas les ponts de Cubzac sur la Dordogne et de la Roche-Bernard sur la Vilaine. Je n'hésite pas à dire qu'aujourd'hui même ce pont suspendu de Fribourg s'appuyant à la terrasse de l'hôtel de Zoehringen et permettant de franchir la vallée de la Sarine à 60 m. d'élévation, le second pont encore plus élevé sur lequel on franchit le ravin à l'est, la masse des constructions qui surplombent au dessus des profondeurs et des anfractuosités de cette vallée, forment l'ensemble le plus étrange et le plus saisissant. Mais ces merveilles de la nature et de l'art sont dépassées, aux yeux des Fribourgeois, par le travail prodigieux que vient d'accomplir le génie moderne, pour le passage du chemin de fer de Fribourg à Berne.

» C'est le viaduc de Granfey dont ils sont



fiers surtout et qu'ils signalent principalement à l'attention des curieux. Et de vrai, cette prodigieuse construction, par laquelle notre âge de fer a voulu marquer sa rude empreinte au milieu des verdoyants paysages de l'Helvétie, est une œuvre qui présente aussi un cachet exceptionnel et surprenant. Le viaduc de Granfey est, comme les deux ponts suspendus, l'œuvre d'un ingénieur français. Notre usine du Creuzot a expédié, en 1862, pour la construction de ce pont monumental, 3 millions de kilogrammes de fonte de fer. Le tablier, qui a 362 m. de long, est élevé de 80 m. au dessus de la rivière et supporté par des colonnes de fer d'inégale hauteur : une seule repose sur le fond de la vallée à cette profondeur de 80 m. ; les autres se raccourcissent successivement en raison de l'inclinaison que présente le talus naturel de la rive droite. La rive gauche forme un escarpement presque vertical, et c'est de ce côté que s'enfonce la plus haute des trois piles. Cette disposition, conséquence obligée de l'état des lieux, fait paraître ce monument boiteux, au lieu de lui donner l'aspect régulier du Pont du Gard et de l'aqueduc de Roquefavour, dont les arcades sont étagées, à partir du fond de la vallée, sur deux versants à peu près pareils d'inclinaison et d'étendue.

» Au dessous du tablier en fer du viaduc de Granfey, un plancher solidement établi, quoique les plateaux en soient largement disjoints, forme un passage où l'on introduit les curieux pour leur montrer la coupe intérieure du pont. Le regard se perd à contempler les myriades d'armatures qui s'entrecroisent en tous sens pour former ces énormes treillis de fer qui composent une masse homogène d'une sévère beauté. ....

» J'ai revu pour la quatrième fois la ville de Berne, qui se montre toujours à mes yeux parée de grâces nouvelles. Je passerais des heures entières, ainsi qu'au bord de la mer, sur la terrasse de la cathédrale, à voir couler l'Aar.

» Parmi les grandes villes de la Suisse, Berne, à cause du caractère uniforme de ses maisons à arcades, est la seule qui ait conservé sa physionomie primitive. Bâle, Zurich et Genève ne se distinguent en rien de nos jolies villes françaises ; mais la grande rue de Berne, avec son large ruisseau qui la sépare en deux voies charretières, avec ses nombreuses fontaines, ses boutiques précédées de robustes arceaux servant d'étais aux étages supérieurs, ses fenêtres multipliées à l'excès, garnies d'accoudoirs et de coussinets recouverts d'étoffe rouge, d'où les citadins et riches bourgeois semblent toujours en observation comme dans les loges d'une salle de spectacle, avec son joyeux carillon, et même son grand Saint-Christophe, dont je tolère le mauvais goût en faveur de la couleur locale, la grande rue de Berne me fait épanouir d'aise et de contentement, chaque fois qu'il m'est donné d'y promener mes loisirs.

» Le chemin de fer a pourtant encore ici commencé sa révolution ordinaire. Les quartiers qui avoisinent la gare et le palais fédéral sont bâtis à la française, mais cela ne change rien à la physionomie générale de la ville. Ce qui distingue, en outre, ces constructions neuves de Berne, comme celles de Fribourg et de Lausanne, c'est la couleur de la pierre de taille gris foncé et vert tendre, qui revêt les façades d'une teinte aimable et douce, bien préférable à la blancheur trop vive de nos bâtiments du Midi de la France.

» Je noterai un autre changement produit par l'introduction de l'élément étranger dans les villes de Suisse, mais moins profond encore à Berne qu'à Lucerne, à Interlaken, à Zurich : c'est l'uniformité de ces grands caravansérails où se succèdent et s'engouffrent, en été, les fournées toujours croissantes de touristes. On logeait autrefois en Suisse (je remonte toujours à vingt ans d'ici) au Faucon, à l'Aigle d'or, à l'Ours noir. Ces bons vieux hôtels n'ont pas disparu sans doute, mais ils sont éclipsés par de vastes hôtels de construction moderne et d'un plan uniforme, qui ne se distinguent que par le plus ou moins de dépense qu'ils imposent aux visiteurs étrangers.

» Dans presque toutes les villes que fréquentent les promeneurs de l'été, on rencontre, depuis quelque temps, le même grand hôtel qu'on dirait créé, comme la maison des *cent mille paletots*, par une compagnie ou entreprise générale : c'est le *Schweizerhof*. On le retrouve à Berne, à Interlaken, à Lucerne. Celui de Zurich affecte cependant une forme plus originale ; il est bâti en pierre rose, et sa façade est étagée comme celles des anciennes maisons espagnoles de Bruxelles et d'Amsterdam ».

Après une station à Thun, à Interlaken et la visite obligée à l'admirable chute de Giesbach, M. Liotard continue ainsi :

« Le trajet du débarcadère du Giesbach à Brientz s'effectue en cinq minutes, en traversant le lac dans sa largeur. Aucun intérêt ne justifiant le moindre séjour à Brientz, nous quittâmes promptement ce pauvre village pour nous rendre à Lucerne par les hauteurs de Brunig.



» Le chemin de fer n'a pas encore pu franchir le massif qui sépare l'Oberland du canton d'Unterwalden. Il faut recourir encore aux voitures de poste pour traverser ces hautes régions ; mais ne nous en plaignons pas trop , le service postal appartenant à l'Etat est si bien organisé en Suisse ! Il présente même un des avantages essentiels attachés au chemin de fer, en ce que , pourvu que l'on arrive avant l'heure du départ, on est toujours assuré de trouver une place. Le nombre des voitures confiées au conducteur est toujours en proportion du nombre de voyageurs à transporter ; et point de distinction de prix, soit qu'on occupe le devant d'une bonne berline ou le cabriolet qui s'élève derrière le compartiment principal , soit enfin qu'un tilbury soit mis en réquisition pour transporter un voyageur isolément.

» Grâce à cette commode organisation, qui place quelquefois quatre ou cinq voitures sous les ordres d'un seul conducteur , nous arrivâmes dans quatre heures à Alpnacht , au bord du lac des Waldstetten ou des Quatre-Cantons, où l'on débouche en sortant de la vallée de Sarnen. Des hauteurs qui dominent cette vallée et que l'on met deux heures à escalader , on jouit longtemps du magnifique aspect de la Jungfrau et des cîmes voisines chargées de neiges éternelles.

» C'est près d'Alpnacht que se rencontrent, à la montée ou à la descente, les intrépides qui vont tenter l'ascension du mont Pilate , dont on aperçoit de ce point la masse imposante ; tandis que c'est à Kusnacht, de l'autre côté du lac , dans le canton de Schwytz , que vont aborder ceux qui se disposent à l'ascension du Righi.

» Le bateau attendait à Alpnacht les voyageurs à destination de Lucerne, et nous déposa, deux heures après, sur les quais de cette gracieuse capitale.

» Ce qui distingue particulièrement Lucerne aujourd'hui, à part les délicieux paysages qui décorent les bords du lac, mais qui se retrouvent presque indistinctement les mêmes aux bords des lacs de Genève, de Thun, de Zurich, etc. ; ce qui distingue Lucerne, c'est la singularité de ses vieux ponts couverts ; le pont du Hof et le pont de Kapellbrück qui sont décorés d'une quantité considérable de tableaux triangulaires peints sur bois, des deux côtés, et attachés entre les chevrons qui soutiennent la toiture. Ces peintures n'ont peut-être pas un grand mérite, comme œuvres d'art : les sujets en sont empruntés, soit aux temps héroïques de l'Heivétie, soit à l'histoire sainte ; une suite de ces tableaux à double face représente une danse des morts en trente-six sujets, accompagnée de vieilles légendes. C'est là sans contredit une des singularités les plus étonnantes à signaler à l'attention des curieux.

» La Reuss s'échappe du lac de Lucerne, comme la Limmat du lac de Zurich, comme le Rhône du lac de Genève, avec une force d'impulsion et une impétuosité qui font plaisir à voir, quand on vient de quitter notre Bas-Languedoc, si pauvre en puissantes rivières.

» On admirera encore à Lucerne un fragment de vieille enceinte garnie de tours carrées d'un bel effet ; l'antique tour ronde au bord de l'eau, dont on attribue la fondation aux Romains et qui soutenait autrefois un phare, origine probable du nom de Lucerne. La cathédrale mérite d'être visitée, à cause

de la splendeur exceptionnelle de ses décorations rehaussées d'or et des riches marbres de ses autels. La galerie demi-circulaire qui entoure l'abside et qui sert de nécropole offre, à travers ses nombreuses arcades, des aspects admirables sur le lac.

» Zurich partage avec Thun l'honneur d'élever la jeunesse belliqueuse de la Suisse. L'école polytechnique, dont les bâtiments viennent d'être tout récemment élevés, domine la ville de sa masse imposante.

» C'est à Zurich que nous aperçûmes pour la première fois, depuis Genève, un corps de garde et un factionnaire : le corps de garde, sur le grand pont qui sert de marché aux fruits ; le factionnaire, devant la porte en marbre noir de l'hôtel de ville.

» Ce bâtiment, lourd et massif, est le seul, avec l'ancienne cathédrale transformée en temple protestant, qui attire l'attention par sa décoration originale. Les quatre façades sont couvertes de bustes des grands hommes de l'antiquité et de sentences morales.

» Ce qu'on ne peut s'empêcher d'admirer à Zurich, c'est sa situation à l'extrémité nord de son lac de forme allongée et sa coupure par les belles eaux de la Limmat. Les fabriques de soieries installées au beau milieu de la rivière au cours rapide trouvent sans peine des moyens de lavage qui seraient bien appréciés et enviés par nos fabricants Nimois, si mal partagés à cet égard ; mais, par contre, la municipalité de Zurich devrait bien supprimer les boucheries qui étalent trop complaisamment leurs dégoûtantes opérations sur le quai très fréquenté de la Limmat.

» On a quelquefois comparé Zurich à Venise, à cause de l'abondance des cours d'eau



qui traversent la ville et permettent d'y faire des promenades en bateau. Il est certain que les nombreuses embarcations qui sillonnent le soir en tous sens la surface du lac et qui accotent, soit sur les quais, soit contre la terrasse des marronniers, produisent un effet des plus ravissants.

» Je me retrouvai avec bonheur à Bâle, à vingt ans de distance, dans le vieil hôtel de la Cigogne, auquel on préfère généralement son brillant rival des Trois-Rois. Le propriétaire de cette hôtellerie ne se borne pas à mettre sur sa porte ses armes parlantes représentées par une cigogne empaillée, il nourrit dans sa cour deux de ces bonnes bêtes qui me parurent assez vénérables pour remonter à mon dernier passage à Bâle en 1842.

» Oh! la bonne et belle ville que cette vieille cité de Bâle qui montre avec orgueil, derrière la façade grotesquement badigeonnée de son hôtel de ville, la statue en bronze de son fondateur, Munatius Plancus.

» Quel mouvement sur ce pont d'une largeur démesurée où des bancs sont établis pour permettre au flâneur d'admirer à l'aise et le cours majestueux du Rhin, et les tours rouges du vieux Münster, et les flots empressés de la foule qui, tant à pied qu'à cheval ou en voiture, circule dans les deux sens entre Bâle ville et Bâle campagne.

» J'y vis passer avec surprise, vers la fin de la journée, un certain nombre de petits garçons, les livres sous le bras, le sac au dos et le fusil sur l'épaule, qu'on aurait pris volontiers pour nos gardes mobiles de 1848.

» Je m'informai curieusement au sujet de cet attirail moitié civil, moitié militaire, et un passant m'apprit que les élèves de la plu-

part des pensions de la Suisse sont exercés, de douze à quinze ans, à la manœuvre du fusil. On m'assura même qu'à Zurich, ils font l'exercice du canon.

» Le lendemain, j'assistai, au devant de la caserne de l'arsenal, à une prise d'armes de la Landwehr, dont un bataillon, commandé par un lieutenant-colonel, se rendait à la manœuvre. Il me fut aisé de reconnaître que les habitants même de cette paisible contrée, qui essaie de se donner pour passe-temps un air martial, ne pouvaient s'empêcher de sourire de la tenue de fantaisie de quelques-uns de ces militaires improvisés, qui se distinguaient par une variété de coiffures et de buffletteries fort réjouissante.

« J'entrai, par occasion, dans une grande salle attenante à la caserne, et qu'on décore abusivement du titre d'arsenal, et je demandai à voir l'armure de Charles-le-Téméraire qu'on a longtemps conservée. Le gardien ne put me montrer qu'une cotte de mailles montée sur un pauvre mannequin, et m'apprit que les grandes villes de la Suisse avaient tenu à honneur de posséder chacune quelque dépouille de leur redoutable ennemi, et s'étaient partagés les diverses pièces de son armure.

» La porte Saint-Paul, à quelques pas de l'arsenal, dresse fièrement ses belles tours qui se rattachent aux restes d'une enceinte fortifiée. Elle mérite la sérieuse attention des curieux.

» Mais c'est surtout l'ancienne cathédrale, aujourd'hui affectée au culte protestant, qui réclame et justifie pleinement l'admiration des visiteurs. Indépendamment de son vaste vaisseau, dont la nudité fait encore plus ressortir les belles proportions et les sévères aspects, ce

monument renferme un curieux musée où sont soigneusement disposés et conservés des meubles et ustensiles de tous les temps, depuis l'époque romaine jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Ces intéressants spécimens des vieux usages, des costumes et des croyances des âges passés occupent, outre la salle du concile, une chambre basse où l'on descend par un escalier tournant.

» On serait bien déçu, si l'on se flattait de contempler à Bâle la célèbre danse des morts d'Holbein (Todtentanz), signalée dans toutes les descriptions de la Suisse. Elle est étalée, il est vrai, en dessins enluminés chez tous les libraires et marchands d'estampes; mais les restes des peintures originales déposées dans la salle du concile, et qui sont des fragments informes de fresques rapportées, sur bois, ne peuvent donner qu'une bien faible idée de ce travail si vanté.

» On croit d'ailleurs généralement que ces fresques étaient peintes sur les murs du cloître, admirablement conservé, attenant à la cathédrale, tandis qu'elles proviennent des murs du cimetière de l'ancienne église des dominicains ».

M. Liotard complète sa lecture par quelques détails sur les villes de Mulhouse, Besançon et Dijon, et termine ainsi :

« Besançon et Dijon sont en possession d'eaux limpides et salubres dérivées des sources voisines. Je visitai avec intérêt les bassins d'arrivée de ces eaux qui fournissent à deux grandes cités de larges moyens d'alimentation.

» Le réservoir des eaux d'Arcier, à Besançon, est situé au pied de la citadelle; les eaux



débouchent sous une arcade voûtée établie sur le côté d'une petite rue qui descend de la citadelle dans l'intérieur de la ville. La disposition des lieux ne permettait pas de décoration monumentale.

» Dijon a fait plus grandement les choses. Un château d'eau, de forme hexagone, modeste de proportions, mais d'une architecture élégante et gracieuse, reçoit les eaux du Ro-zoir. Il s'élève à côté de la gare dans l'axe de la porte et de la rue Guillaume, sur une petite esplanade qui précède la place Darcy. Le buste de l'ingénieur Henri Darcy (frère de l'ancien préfet du Gard) est placé sur la face du *castellum* qui regarde l'entrée de la ville, avec cette inscription :

A HENRI DARCY, LA VILLE DE DIJON  
RECONNAISSANTE.

» Dix heures me séparaient de ma ville natale et de mon séjour habituel, où je rentrai le soir même du jour où j'avais quitté Dijon ; et faisant un triste retour sur mes derniers souvenirs à la vue de nos canaux desséchés, de nos promenades poudreuses et de nos plantations haletantes : Voilà, me dis-je, deux villes inférieures en importance et en richesse à la ville de Nîmes, où s'est accomplie cependant, dans quelques années, l'œuvre capitale de l'adduction d'eaux supplémentaires ; toutes les cités notables qui nous entourent, Marseille, Montpellier, Cette, jouissent des mêmes avantages ; Avignon vient de fertiliser, par des moyens artificiels, le rocher des Doms ; et, depuis bientôt cent ans que la question des eaux est pendante à Nîmes, la population en est encore réduite à de stériles désirs ».

M. ALBERT MEYNIER donne lecture d'une étude esthétique sur la sculpture en général et plus spécialement sur les travaux de Phidias comparés à ceux de ses devanciers.

Cette étude a été inspirée à son auteur par l'examen des fragments antiques reproduits et déposés au British Museum.

---

*Séance du 3 juin 1865.*

Sont présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; — MM. Fontaines, Deloche, Maurin, de La Farelle, de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Germer-Durand, Bousquet, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard.

MM. Guill. Guizot, Eug. Brun, Maillet, Quesnault-Desrivières, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

M. CH. LIOTARD, secrétaire provisoire, désigné par M. le président pour la dernière séance, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. M. Révoil est prié de remplir les mêmes fonctions pour la séance de ce jour.

Après avoir lu une lettre de M. Germer-Durand annonçant qu'il se démet de ses fonctions de secrétaire, M. le président se fait l'interprète des regrets de l'Académie en apprenant cette détermination. Il offre à notre savant confrère l'expression des vifs remerciements de la Compagnie pour les services qu'il a rendus en remplissant, avec autant

d'habileté que de dévoûment, les difficiles fonctions qu'il abandonne.

M. MAURIN demande la parole et se fait, à son tour, l'organe des hommages et de la gratitude de ses confrères.

M. le PRÉSIDENT lit ensuite une lettre de M. le baron de Rivière, qui remercie l'Académie de la marque de sympathie qu'elle a bien voulu lui donner au sujet de son ouvrage sur le canal Saint-Louis. Une lettre de S. Exc. M. le ministre du commerce et de l'agriculture, écrite à M. le président, témoigne de l'intérêt que Son Excellence prend à ces travaux si impatiemment désirés.

M. le président fait connaître la liste des ouvrages offerts à l'Académie, dont suivent les divers titres :

- 1<sup>o</sup> *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, publié par M. de Charmasse, publication de la Société éduenne, Autun, Michel Dujussieu; Paris, Auguste Durand;
- 2<sup>o</sup> *Esquisses littéraires et morales*, par Adolphe Cazalet; Paris, Ledoyen, libraire;
- 3<sup>o</sup> *Heures poétiques*, par Adolphe Cazalet; — 4<sup>o</sup> *Annuaire de la Société d'émulation de Liège pour l'année 1865*; — 5<sup>o</sup> *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, 3<sup>e</sup> série, t. xvi; — 6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, 1865, mars et avril, t. xvi; — 7<sup>o</sup> *Lettres d'un Bénédictin*, 5<sup>e</sup> série, lettre v.

M. le président propose à l'Académie, vu



la situation nouvelle où la place la démission de M. Germer-Durand, de renvoyer tout de suite à une commission *ad hoc* l'examen de la question du secrétariat, au lieu de différer au mois de novembre prochain, ainsi qu'il avait été décidé dans la séance du 13 mai.

Cette proposition est adoptée. MM. Deloche, Courcière, Gaspard et Pagézy sont nommés membres de la commission dont s'agit.

M. PAGÉZY a la parole pour rendre compte de la mission qui lui a été confiée de rédiger les tables des travaux de l'Académie : son travail s'arrête à 1850. Il propose d'ajouter la période de 1850 à 1865.

Sur la proposition de M. AURÈS, il est décidé que la périodicité décennale sera adoptée de 1850 à 1860, de 1860 à 1870 et ainsi de suite.

M. GERMER-DURAND donne lecture du rapport suivant sur un ouvrage de M. Houzé, intitulé : *De la signification des noms de lieux en France*.

« Messieurs,

« Un de nos plus regrettables confrères, l'aimable et savant *Ach. Colson*, vous lisait, il y a quatorze ans, une curieuse dissertation intitulée : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieu terminés en ARGUES*. Je ne sais pourquoi cet excellent morceau de critique et de linguistique n'a pas été inséré dans nos Mémoires, où il eût fait si bonne figure. Les deux premiers chapitres seulement ont reçu la publicité de nos Procès-Verbaux, et vous savez que cette publicité ne pouvait aller loin, puisqu'ils ne se tiraient alors qu'à cin-

quante exemplaires. — Colson fit imprimer à ses frais trois autres chapitres, et cent exemplaires de cette brochure furent distribués soit aux membres de la Compagnie, soit à des amis. L'existence de cette dissertation n'a été connue du monde savant que par l'insertion du titre et du nom de l'auteur dans le *Journal de la librairie* de l'année 1851. Cette mention a suffi cependant pour que, durant dix ans, l'imprimeur Ballivet et le secrétariat de l'Académie aient reçu de nombreuses demandes à ce sujet, demandes auxquelles on n'a pu satisfaire. Colson avait quitté Nîmes au commencement de 1852. Une mort prématurée l'enleva bientôt aux chères études qui faisaient le charme et la passion de sa vie. Aujourd'hui son souvenir ne vit plus que dans le cœur d'un petit nombre d'amis; mais j'aime à le raviver ici, au moment où le 67<sup>e</sup> régiment, dans les rangs duquel il servait alors comme capitaine, vient de nouveau prendre garnison à Nîmes. Je sais bien que, dans un intervalle de quatorze ans, le personnel des officiers du 67<sup>e</sup> a dû se renouveler en très grande partie. Hélas! celui de l'Académie aussi. J'ai eu la curiosité de jeter un coup d'œil sur nos listes d'alors. Des trente académiciens qui ont entendu ou pu entendre les lectures qu'Ach. Colson a faites dans cette salle, pendant les années 1850 et 51, douze seulement survivent aujourd'hui.

« Heureusement, Messieurs, si les hommes passent, la science demeure et continue sa marche. Les études d'étymologie topographique, dont Colson, obscur pionnier, donnait ici même le signal en 1851, ont fait depuis lors de grands progrès; et voici qu'un savant parisien, M. Ant. Houzé, vous adresse

en hommage un livre des plus intéressants : *Etude sur la signification des noms de lieux en France*. M. Houzé a connu l'existence de la dissertation de Colson, mais il n'a pu parvenir à s'en procurer un exemplaire. Colson, prenant pour point de départ le suffixe *argues*, si commun dans les départements du Gard et de l'Hérault, s'occupait surtout des noms de lieu qui se rencontrent le plus fréquemment dans le Midi; M. Houzé, au contraire, sans négliger absolument les noms de lieu en *argues*, *orgues*, *ergues*, — *an*, *on*, — *ac*, *as*, *at*, — *anes*, a surtout étudié les finales *ay*, *ey*, *y*, *aie*, *euil*, *eux*, *ières*, etc. Mais la méthode est la même, la critique également savante et sûre dans les deux ouvrages. Seulement comme, en de telles recherches, toutes qualités égales d'ailleurs, l'avantage appartient nécessairement au dernier venu, M. Houzé, profitant des nombreux travaux de linguistique et de topographie publiés depuis quatorze ans, et surtout des études faites sur les dialectes celtiques, et des Dictionnaires topographiques de MM. Lucien Merlet, Max. Quentin et H. Lepage, publiés par le Comité des Sociétés savantes, — a pu aller beaucoup plus loin et pénétrer plus avant dans l'étymologie celtique d'un grand nombre de noms de localité.

» Je n'ai pas besoin de vous dire que, sur la finale *argues*, qui nous intéresse particulièrement, M. Houzé arrive à la même démonstration que Colson. Ecoutez-le se railler doucement de ce qu'il appelle « les ingénieuses suppositions » de Ménard. — « L'historien de la ville de Nîmes, dit-il, séduit par la finale languedocienne de *Savignargues*, croyait que cette finale *argues* répondait au



mot latin *ager*, et que Savignargues signifiait le champ de Sabinus, comme *Domessargues* et *Caissargues* (*Domitii ager*, *Cassii ager*) la propriété de Domitius, de Sabinus. Il aurait bien dû, pendant qu'il était sur ce chapitre, nous expliquer par quel bizarre caprice ses chers compatriotes avaient imaginé de traduire *Domitianicæ* par *Domessargues*, ou de rendre *Caissargues* par *Cassanicæ*. Cela m'eût été très commode : *malim alios quam meipsum definire* » (p. 58).

» Combien de temps se passera-t-il, avant que les saines étymologies proposées et démontrées par MM. Colson et Houzé remplacent définitivement les billevesées des étymologistes des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles ? Je ne saurais le dire ; mais ce que je sais bien, c'est que, en étymologie comme ailleurs, il est plus facile d'accréditer une erreur que de la déraciner. J'ai été, je l'avoue, désagréablement surpris, l'autre jour, en voyant M. Marius Topin, l'auteur d'une brochure sur Aigues-mortes qui vous a été adressée en hommage, reproduire sans hésitation et donner comme le dernier mot de la science à cet égard l'étymologie *Domitii ager*, *Cassii ager*, etc.

» Le livre de M. Houzé a tout ce qu'il faut pour vulgariser les résultats incontestables acquis jusqu'ici par des études étymologiques sérieuses. Il n'est pas seulement savant et très savant, il est de plus clairement et spirituellement écrit ; et, malgré l'aridité de la matière, il se fait lire avec agrément. C'est une œuvre d'une érudition à la fois riche et discrète (deux qualités rarement réunies), exécutée avec soin et avec amour, par un homme d'esprit et de sens, par un écrivain habile et délicat.

• Ceux d'entre vous, messieurs, qui voudraient se faire une idée de la science et de la méthode de M. Houzé nous permettront d'appeler particulièrement leur attention sur la partie de la 3<sup>e</sup> lettre (car l'auteur a choisi la forme épistolaire) relative à l'explication du mot celtique *cair* voulant dire pierre, p. 28; sur la transformation romane du mot latin *oratorium* en *Lourdoueix*, p. 49; sur la métamorphose du mot latin *basilica* en *baroche*, p. 53; sur le suffixe celtique *magus*, p. 89, etc. Qu'ils lisent ces pages, et même les autres chapitres, et ils seront édifiés sur l'immense érudition que suppose ce mince volume de 128 pages, sur la méthode rigoureuse avec laquelle l'auteur procède toujours, se déterminant, non d'après des analogies capricieuses, mais d'après des principes positifs et scientifiques. Ils se convaincront que M. Houzé n'a puisé qu'à des sources saines, qu'il a étudié à fond tous les documents capitaux, qu'il a comparé les différentes formes des appellations locales dans les divers idiomes romans et même germaniques.

» Nous avons lu ce livre avec la plus scrupuleuse attention, et nous n'avons pas trouvé à formuler une objection sérieuse. Tout au plus nous permettrions-nous de poser timidement nos réserves au sujet de l'article *Chanteloup, Chantereine, Chantemerle*, etc., p. 17. Jusqu'à plus ample informé, nous tenons pour l'étymologie de l'abbé Lebœuf contre l'opinion de M. Houzé.

» Avec mes excellents confrères MM. Liottard et Bousquet, qui, comme moi, ont lu et apprécié cet ouvrage, j'ai l'honneur de proposer M. Ant. Houzé pour le titre d'associé-correspondant. Les corps savants ne sauraient

trop applaudir aux efforts des érudits consciencieux qui se livrent à des études si pénibles et si peu récompensées par la renommée et la faveur publique. Jacob Grimm disait avec tristesse, en 1848, dans la préface de son *Histoire de la langue allemande* : « Je travaille, il est vrai, avec le même zèle, mais je travaille tout isolé, et ne reçois ni louange ni blâme, même de ceux qui, me touchant de plus près, peuvent le mieux me juger ». Montrons, Messieurs, qu'au milieu de l'indifférence trop générale du public, et en particulier de la presse parisienne, pour les travaux véritablement savants, il est encore, au fond de la province, des hommes qui les suivent avec un vif intérêt et une attentive sympathie ».

M. le PRÉSIDENT expose que M. le maire de Nîmes a promis à la Commission chargée de s'occuper du buste de M. Auguste Pelet, de demander au conseil municipal une somme de 1,500 fr. pour l'exécution de cette œuvre, qui serait confiée à notre compatriote et confrère, M. Bosc.

M. l'abbé AZAÏS rend compte de l'*Histoire de Fléchier, évêque de Nîmes*, que vient de publier M. l'abbé Delacroix, vicaire de la Cathédrale. Il s'attache à faire ressortir la parenté glorieuse qui unit notre compagnie à Fléchier et qui fait du savant prélat un de nos plus illustres ancêtres. Après avoir montré que si, dans Fléchier, l'écrivain qui a assoupli la langue française à l'harmonie du nombre et de la période est grand, l'évêque aux vertus exemplaires, à la vie laborieuse et active, à la charité douce et conciliante, l'est



encore plus , M. l'abbé Azais termine ainsi son rapport :

« Il y a deux figures touchantes que j'aime à évoquer et à placer à côté de la grande figure de Fléchier. D'un côté, c'est celle d'Agnès, sa bonne sœur, religieuse au monastère de Sainte-Claire, à Béziers, et de l'autre, celle de l'abbé Ménard, l'aimable prieur d'Aubord, près de Nîmes. La sœur Agnès Fléchier était la pieuse confidente, le conseil et comme l'ange gardien de son frère, ainsi qu'il l'appelait lui-même. C'était une femme supérieure par l'esprit autant que par le caractère, qui, du fond du cloître, exerçait sur son frère l'ascendant de ses hautes vertus. Fléchier entretenait avec elle un commerce suivi de lettres où l'affection fraternelle se mêlait au langage de la piété ; et en voyant ces doux et pieux épanchements entre le frère et la sœur, on se rappelle cette autre sœur par l'âme autant que par le sang d'un illustre solitaire, sainte Scholastique, la sœur bien-aimée de saint Benoît, le célèbre fondateur de la grande famille bénédictine. Fléchier se plaisait à consulter sa sœur, à lui confier les préoccupations de son ministère, et à réclamer, dans les circonstances difficiles de sa vie, l'appui de ses conseils et le secours de ses prières. Il puisait des lumières et des encouragements dans cet échange de relations affectueuses avec elle, et la vertu si pure de la sœur Agnès répand sur l'épiscopat de Fléchier un rayon de lumière plus intime et plus douce.

» La figure du bon prieur d'Aubord, Ménard, parent du célèbre historien de Nîmes, n'est pas moins touchante. C'était un prêtre

recommandable à la fois par sa science et par sa piété, auteur de quelques ouvrages estimés et qui avait obtenu des succès dans la chaire. A peine Fléchier l'eut-il connu, qu'il conçut pour lui une haute estime. « Il le reconnut, dit l'historien Ménard, pour un homme vrai, plein de candeur et qui agissait sans déguisement ». L'évêque et le prieur se lièrent d'une étroite amitié, que les années ne firent que rendre plus intime. L'abbé Ménard prenait plusieurs fois par semaine le chemin de l'évêché pour s'entretenir avec le savant prélat qui l'honorait de son affection. La littérature et les sciences sacrées faisaient le principal objet de ces causeries auxquelles le cœur ne restait pas étranger. L'absence ne refroidit pas ces douces relations. Lorsque le prieur fut obligé de prolonger son séjour à Paris, il y eut entre eux un affectueux échange de lettres, et c'est de ce cabinet de travail, qu'égaie un peu la vue du jardin, et qu'ont toujours occupé les évêques de Nîmes, que Fléchier écrivait à son ami absent : « Enfin je vois mon parterre fleuri ; il ne me manque qu'à m'y promener avec vous ».

« Mes yeux s'arrêtent, en terminant cette étude, sur cette charmante résidence de Bousquéri, sur les bords du Vidourle, où Fléchier allait chercher le repos et la fraîcheur contre les brûlantes chaleurs de l'été. Là, sous ces beaux ombrages, tantôt il se livrait, au milieu d'un cercle d'amis choisis, à ces causeries littéraires auxquelles la beauté du paysage qui se déroulait sous les yeux ajoutait un charme de plus ; tantôt il prenait la plume pour continuer cette correspondance si étendue dont M. l'abbé Delacroix a découvert tant de pages inédites, ou pour achever quelque lettre pastorale adressée à son peuple.

« Quelquefois, franchissant le Vidourle, il allait visiter la maison d'Ursulines qui existe encore à Sommières. Il y trouvait des religieuses appartenant à la haute aristocratie de la province, qui joignaient à une solide piété la grâce de l'esprit et la distinction des manières. Fléchier leur apportait des conseils, des encouragements et tout le charme d'une parole non moins agréable qu'édifiante. C'est là qu'il connut Mlle de La Fare-Montclar, du diocèse d'Alais, que ses aspirations portaient vers la vie religieuse, et dont la vocation a été racontée par la plume élégante d'un de nos confrères, M. l'abbé de Cabrières. Fléchier l'éclaira de ses conseils et la dirigea longtemps avec une sollicitude toute paternelle. Après de longues hésitations, Mlle de La Fare alla frapper à la porte du monastère des Carmélites de Paris et se plaça sous la direction de l'illustre pénitente qui portait à Versailles le nom de Mme de la Vallière, et qui prit en religion celui de Louise de la Miséricorde.

« On raconte que Fléchier, pendant son séjour à Bousquéri, laissait souvent brûler toute la nuit la lampe qui avait éclairé ses veilles studieuses. Les gens qui allaient dès l'aurore se livrer aux travaux des champs, voyant cette lampe encore allumée, laissaient échapper ce cri d'admiration naïve : « Il n'est pas étonnant que notre évêque soit si savant ; il passe la nuit entière à l'étude » ! Messieurs, cette lampe qui avait éclairé les veilles savantes du grand évêque, et qui était comme le symbole des douces clartés que répandait son génie, était depuis longtemps éteinte, et l'ombre semblait descendre sur la gloire de Fléchier. On oubliait le talent de l'écrivain, et



on ignorait les douces et simples vertus de l'évêque. M. l'abbé Delacroix, en publiant l'*Histoire de Fléchier*, vient de rallumer pieusement cette lampe qui jette une nouvelle lumière sur une mémoire qui doit nous être si chère. Grâce à l'ingénieuse critique littéraire qu'il déploie dans les belles pages de son livre, l'écrivain, l'orateur sont plus justement admirés ; l'évêque surtout sera beaucoup plus aimé ; et, si Fléchier attend vainement de la reconnaissance de la cité de Nîmes un monument digne de sa gloire, ce livre, qui retrace sa vie avec un vrai talent, est déjà un premier monument qui n'honore pas moins Fléchier que son historien ».

M. le RAPPORTEUR demande que l'Académie vote des remerciements à l'auteur, en attendant qu'elle puisse lui décerner une autre récompense plus digne de son beau travail.

L'Académie procède ensuite à l'élection, comme associé-correspondant, de M. *Marius Topin*, lauréat de l'Institut et auteur d'un travail sur la ville d'Aiguesmortes, où il est aujourd'hui receveur de l'enregistrement. M. Topin est élu à l'unanimité.

La séance est levée.

---

*Séance du 17 juin 1865.*

Présents : — M. l'abbé Azais, *président* ;  
— MM. Teulon, Fontaines, Abric, Delo-

che , Girard , Pagézy , Aurès , Bousquet ; Jules Salles, Germer-Durand , de Clausonne , Viguié , Liotard, Révoil, Courcière , Bigot , Gaspard.

M. Brun, *associé-correspondant*, assiste à la séance.

M. Révoil, désigné par M. le président pour remplir les fonctions de secrétaire dans la dernière séance , lit le procès-verbal de cette séance, qui est lu et adopté.

M. le président fait le rapport de la commission chargée, dans la dernière séance, de l'examen de la question du secrétariat. La commission, dit-il, a été d'avis qu'il était opportun de ne pas toucher de nouveau au règlement; et que ce résultat paraissait pouvoir être atteint, si on autorisait le secrétaire-perpétuel et le secrétaire-adjoint à se partager le travail. Celui-ci pourrait être chargé, par exemple, des convocations , de la rédaction des procès-verbaux , de l'insertion des bulletins dans les journaux et autres détails courants , et le secrétaire-perpétuel ferait le reste. Pour faciliter cette combinaison, l'impression du volume annuel pourrait être confiée à M. le bibliothécaire-archiviste ; ce qui a été accepté par M. Germer-Durand, titulaire actuel.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité. Il est procédé ensuite au scrutin secret pour la nomination du secrétaire-perpétuel et du secrétaire-adjoint.

Sur 18 votants , M. L. Maurin obtient 18 suffrages pour la première de ces fonctions ,

Et pour la seconde, 17 suffrages sont donnés à M. de Clausonne et 1 à M. Révoil.

En conséquence, ces messieurs sont nommés, M. Maurin, secrétaire-perpétuel, et M. de Clausonne, secrétaire-adjoint. Celui-ci prend place immédiatement au bureau.

La nomination du président et du vice-président pour le 2<sup>e</sup> semestre de 1865, conformément à la délibération du 1<sup>er</sup> avril dernier, est fixée à la prochaine séance (1<sup>er</sup> juillet).

Il est donné lecture d'une lettre du secrétaire de la commission de la topographie des Gaules (ministère de l'instruction publique), accompagnée d'un envoi de tableaux à compléter et rectifier, pour servir à la confection de la carte spéciale dont la commission s'occupe en ce moment. L'Académie confie ce travail à une commission composée de MM. Germer-Durand, Aurès, Révoil et Alègre.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui ont été adressés à l'Académie, depuis la dernière séance : 1<sup>o</sup> *Lettre* de la commission de la topographie des Gaules, à l'Académie ; — 2<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XLV<sup>e</sup> année, 1863-64, 2<sup>e</sup> série : lettres, sciences, arts et agriculture, Rousseau-Pallez, libraire de l'Académie impériale ; — 3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'émulation de Paris*, nouvelle série, t. I. f. 3, Paris, 1865 ; — 4<sup>o</sup> *Bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var*, séant à Toulon, XXXII<sup>e</sup> et XXXIII<sup>e</sup> années, 1864-65 ; — 5<sup>o</sup> *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, établie à Toulouse en 1831, t. VIII, 6<sup>e</sup> liv., 5<sup>e</sup> série, 1865,



Paris, Victor Didron : Toulouse, Léopold Cluzon ; — 6° *Tribune littéraire et artistique du Midi*, revue mensuelle, n° 12, juin 1865, Marseille; — 7° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. XI, n° avril 1865; 8° *Catalogue des brevets d'invention*, année 1864, n° 12.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Auguste Pelet, décédé. Il est procédé, à cet effet, au scrutin secret. M. *Emile Causse*, vice-président du tribunal de première instance, ayant obtenu plus des deux tiers des voix des membres votants, est proclamé membre-résidant.

M. *Amédée Aillaud*, docteur en médecine à Beaucaire, lauréat de l'Académie en 1863, est ensuite élu membre non-résidant à l'unanimité.

M. AURÈS donne lecture d'une étude sur l'usage, qui existait dans les théâtres et cirques antiques de répandre des parfums sur les spectateurs. Il croit avoir découvert, dans notre Amphithéâtre nimois, les canaux ou ouvertures par où ces aspersion étaient opérées.

M. GERMER-DURAND croit que les canaux indiqués par M. Aurès sont trop grands pour avoir servi à cet usage.

M. RÉVOIL émet l'opinion que l'aspersion était faite au moyen de machines *ad hoc*.

M. AURÈS offre à ses contradicteurs, et aux

autres membres que la question pourrait intéresser, de venir avec lui l'examiner sur les lieux.

M. TEULON lit une traduction en vers d'un fragment de la tragédie des *Perses*, d'Eschyle. Il a choisi la scène où l'ombre de Darius apparaît à sa veuve Atossa et vient s'informer du sort de l'armée et de la flotte de son fils Xerxès. Il fait remarquer combien une telle représentation devait exciter d'enthousiasme chez les Grecs vainqueurs.

La séance est levée.

---

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1865.

Présents : M. l'abbé Azais , *président* ; MM. Plagniol, Abric , Fontaines , de Castelnau , Pagézy , Aurès , Bousquet , Viguié , Liotard , Révoil , Courcière , Bigot , Tribes , Causse ; Maurin , *secrétaire-perpétuel* ; de Clausonne , *secrétaire-adjoint*.

MM. Brun, Quesnault-Desrivières, Maillet, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est lu et adopté.

M. CAUSSE, membre résidant, nommé dans cette séance, est introduit dans la salle et demande la parole pour remercier l'Académie de sa nomination. Il s'exprime de la manière suivante :

« Messieurs ,

» Les premières paroles que je suis appelé à prononcer dans cette enceinte , doivent être des paroles de remerciement ; oui , je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me recevant au milieu de vous , en m'accordant une de ces positions paisibles , éloignées du tumulte du monde , qui ne mènent point à la fortune , et qui pourtant , je suis heureux et fier de le proclamer bien haut , sont si généralement enviées. Pourrait-il en être autrement ? Quoi qu'en disent des détracteurs injustes , dans notre société vieillie , vouée au culte des intérêts matériels , il y a encore , grâce à Dieu , une large place pour l'intelligence , pour les arts , pour tout ce qui élève la dignité de l'homme !

» Je ne me fais point illusion : si vous avez daigné jeter vos regards sur moi , je ne le dois point à mon mérite personnel , à quelques productions légères , peu dignes peut-être de la gravité de vos travaux , que vous avez entourées de votre indulgence habituelle et que vous rehaussez aujourd'hui par vos bontés ; je le dois à l'archéologue éminent , auquel j'ai été uni par des liens si étroits et si doux , qui a été pendant quarante ans votre collègue , votre collaborateur , votre ami , dont la vie entière n'a été qu'un long dévoûment , une lutte opiniâtre et jamais interrompue contre les obscurités du passé. Vous avez voulu honorer la mémoire du père , en récompensant son enfant dévoué. Que tout ce qu'il y a de bien ici remonte à celui qui en est la cause première , s'élève jusqu'à lui dans les sphères inconnues où il habite , et où , sous l'aile d'un Dieu rémunérateur , il est désormais éternel-



lement à l'abri des agitations et des injustices d'ici-bas !

» En prenant place sur ce siège si récemment et si noblement occupé, je ne puis me défendre d'une émotion qui n'est pas sans quelque charme ; pourquoi faut-il qu'elle soit empreinte de tant de douleur et de si légitimes regrets ?

» Des fonctions absorbantes, plus lourdes pour moi que pour tout autre, ne me permettront pas de m'élever jusqu'à vous ; de concourir, dans une large mesure, à l'accomplissement de votre œuvre ; un passé, que je regrette, me fait craindre l'avenir. L'administration de la justice, si bonne en elle-même, si nécessaire à la stabilité, à la prospérité des empires, se concilie difficilement avec les habitudes littéraires et philosophiques ; mais je serai heureux d'applaudir à vos succès, je m'inspirerai de vos exemples, je m'efforcerai, pendant le peu de jours que j'ai encore à vivre, de perfectionner, à votre contact, ces nobles facultés qu'une providence miséricordieuse nous a données, de mériter ainsi, de plus en plus, l'estime de mes semblables, et, ce qui est plus précieux encore, les biens à venir ! »

M. LE PRÉSIDENT répond en ces termes :

« Monsieur et cher confrère,

» Vous dites vrai, avec une modestie qui nous touche : notre compagnie, en vous appelant à siéger dans son sein, a voulu sans doute honorer la mémoire de l'éminent archéologue qui a été, pendant quarante ans, un des membres les plus actifs et les plus la-

borieux de l'Académie du Gard, et qui a emporté dans la tombe, avec nos sympathies les plus vives, tous nos regrets. Comme vous, à ce souvenir qui lui est si cher, l'Académie ne peut se défendre d'un retour de légitime tristesse, et elle s'associe à votre émotion. Mais, permettez-nous de le dire, en honorant la mémoire du père dont vous invoquez avec un si touchant à propos le patronage, notre Compagnie veut aussi honorer le fils de son adoption, le magistrat consciencieux et intègre qui rend la justice avec impartialité, l'homme d'étude qui demande à la culture des lettres de douces distractions.

» Vous nous dites, Monsieur, que les fonctions absorbantes de la magistrature ne vous permettront pas de vous associer, dans une large mesure, aux travaux de notre société. Permettez-moi de vous opposer, comme une réponse éloquente, l'exemple des magistrats que nous possédons parmi nous. Ils continuent dignement, dans cette enceinte, les traditions littéraires de la magistrature française. Ils demandent aux lettres un agréable délassement à leurs travaux austères, et ils savent nous intéresser par d'attachantes lectures. Vous offrirez comme eux votre tribut à notre Compagnie, et vous y rencontrerez, soyez-en sûr, les vives et profondes sympathies qui entouraient M. Pelet, parce que vous nous apporterez la meilleure partie de lui-même, sa bonté, son empressement à obliger, sa franche et cordiale fraternité ».

M. Causse fait hommage à l'Académie en corps, et à chacun de ses membres en particulier, d'un volume dans lequel il a recueilli

les brochures éparses de M. Pelet sur divers sujets archéologiques. Cette offrande est acceptée avec reconnaissance.

Il est donné lecture :

1<sup>o</sup> D'une lettre de M. *Amédée Aillaud*, docteur médecin à Beaucaire, qui remercie l'Académie de sa nomination comme membre non résidant;

2<sup>o</sup> D'une lettre de M. le secrétaire-archiviste de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, annonçant l'envoi d'un volume des mémoires de cette société, et demandant en retour les mémoires de notre Académie, des années 1863 et 1864.

M. le président dépose les ouvrages suivants : — 1<sup>o</sup> *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. VIII, 1845, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> livr. ; — 2<sup>o</sup> *Mémoires de la commission d'archéologie et des sciences historiques du département de la Haute-Saône*, t. IV, Vesoul ; — 3<sup>o</sup> *Lettres d'un Bénédictin*, 5<sup>e</sup> série, lettre VI ; — 4<sup>o</sup> *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb, concernant la Picardie*, par M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie ; — 5<sup>o</sup> *Bulletin de l'Académie delphinale*.

Sur la proposition du bureau, une commission, composée de MM. Maurin, Bousquet, Liotard, Bigot et Gaspard, est chargée de procéder à l'examen et de faire le rapport du concours pour le prix de poésie.

L'ordre du jour appelle la nomination de dix *associés-résidants*, en exécution de la délibération du 1<sup>er</sup> avril dernier, qui a créé cette nouvelle catégorie.



Après communication d'un travail préparatoire présenté à cet effet par le bureau, il est procédé, au scrutin secret, pour cette élection.

MM. Quesnault-Desrivières, Grasset, de Lamothe, Ern. Roussel, Maillet, Eug. Brun, l'abbé Gareiso, Albert Meynier, Emile Im-Thurn, l'abbé de Cabrières, ayant obtenu le nombre de voix nécessaires, sont nommés *associés-résidants*; ce qui leur confère le droit d'être convoqués et d'assister aux séances avec voix consultative, d'y faire des lectures, de demander l'insertion de ces lectures, et de recevoir le volume annuel des mémoires. En retour, ils sont soumis à l'acquittement d'un demi-droit de cotisation annuelle. Il ne leur sera point délivré de jetons de présence.

A l'avenir, le titre d'associé-correspondant ne sera déféré qu'à des personnes domiciliées hors de Nîmes.

M. Léonce Maurin donne lecture d'un mémoire sous ce titre : *Aperçu sur le système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines.*

Cet essai est divisé en trois parties.

Dans la première, l'auteur soutient, à l'aide de divers textes empruntés à l'histoire et aux lois, que les monuments érigés dans les provinces romaines pour l'utilité locale, l'étaient par les soins et aux frais des *municipes*;

Dans la seconde, il montre que, si quelques empereurs dérogeaient à cette règle, en construisant aux frais du Trésor impérial, lorsqu'il ne s'agissait pas de travaux d'utilité générale, ce ne fut qu'une exception;

Enfin, dans la dernière, que ceux des ouvrages publics que l'on doit aux largesses des particuliers furent une exception plus restreinte encore.

En réservant l'œuvre principale aux municipes dans l'édification de monuments tels que nos Arènes et l'aqueduc d'Eure, qui avaient pour but de pourvoir aux besoins ou aux plaisirs de notre antique cité, M. Maurin croit néanmoins que les empereurs par leurs subventions, et les particuliers par leurs dons, purent venir au secours du Trésor municipal.

La séance est terminée par l'élection de M. le baron *de Rivière*, de Saint-Gilles, comme membre non-résidant, et par celle de M. *Houzé* comme associé-correspondant; et enfin par celle, faite à l'unanimité, de M. PAGÉZY, pour président de la Compagnie, et de M. ABRIC, pour vice-président, pendant le 2<sup>e</sup> semestre de 1865.

---

*Séance du 15 juillet 1865.*

Présents : MM. Pagézy, *président*; Abric, *vice-président*; Fontaines, Deloche, Aurès, Dumas, de Castelnau, Bousquet, l'abbé Azais, Ch. Liotard, Courcière, Révoil, Bigot, Tribes, Gaspard, Causse; L. Maurin, *secrétaire-perpétuel*, *membres résidants*.

M. Quesnault-Desrivières, *associé-résidant*.

Avant la lecture du procès-verbal, M. PAGÉZY prend la parole pour remercier l'Acadé-

mie des votes unanimes qui l'ont ramené au fauteuil de la présidence, qu'il occupait il y a neuf ans; et il aime à se rappeler qu'il appartient, depuis plus de quarante ans, à la Compagnie, qui l'admit dans son sein à la suite d'un succès qu'il obtint dans l'un de ses concours.

Immédiatement après qu'il a cessé de parler, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet est lu et adopté.

Cette lecture terminée, le secrétaire donne connaissance de diverses lettres adressées par M. le baron *de Rivière*, membre non-résidant; par M. *Topin*, associé-correspondant; par MM. *de Lamothe*, *Quesnault-Desrivières*, *D. Grasset*, associés-résidants, qui remercient l'Académie de ses suffrages, et par M. l'abbé *Gareiso*, qui, tout en témoignant sa reconnaissance, s'excuse de ne pouvoir accepter le nouveau titre qui lui a été conféré, par les motifs qui l'ont déjà empêché d'accepter la qualité de membre-résidant.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. le baron *d'Hombres*, qui promet à l'Académie l'envoi prochain du bulletin météorologique de l'année, et d'une lettre de M. le pasteur *J.-P. Hugues* accompagnant l'envoi d'un ouvrage qui a pour titre : *Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze*.

M. le président dépose sur le bureau :

1<sup>o</sup> Le livre dont il vient d'être parlé; —  
2<sup>o</sup> le *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, 1864, nos 1-4; — 3<sup>o</sup> celui de la *Société d'Agriculture de la Lozère, etc.*, t. xvi, mai 1865; — 4<sup>o</sup> celui de la *Société académique du Bas-Rhin*; — 5<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de Saint-*



*Quentin*, 3<sup>e</sup> série. t. v; — 6<sup>o</sup> *Etude sur Pline le Jeune*, par M. le conseiller Grasset, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier; — 7<sup>o</sup> un prospectus de l'*Annuaire des Sociétés savantes*.

Sur la proposition de M. le président, M. E. Causse est chargé du rapport de l'ouvrage de M. Hugues; M. Ollive-Meinadier, du rapport sur les *Mémoires de la Société de Boulogne*, qui contiennent un travail sur la maladie des vers à soie, question dont ce membre a déjà eu à s'occuper; enfin, M. Maurin, du rapport concernant l'ouvrage de M. le conseiller Grasset.

L'examen de la question de savoir si l'Académie doit souscrire à l'*Annuaire des Sociétés savantes* est renvoyé à la prochaine séance.

M. le président remet à chacun des membres présents un exemplaire de la brochure sur l'agriculture dont M. le baron de Rivière a fait hommage à ses nouveaux confrères.

Il provoque la réunion et la délibération de la commission du concours de poésie. Il est arrêté que cette commission fera son rapport dans la prochaine séance.

Il propose la formation d'une nouvelle commission qui sera chargée de rechercher la question à mettre au concours pour l'année prochaine. Cette commission se composera des membres dont la désignation qui suit est agréée par l'Académie: MM. Aurès, Dumas, l'abbé Azaïs, Liotard et Causse.

M. le président PAGÉZY lit de nouvelles et intéressantes observations sur nos tables.

Voici le plan définitif de cette œuvre qui lui a été confiée par l'Académie.

Elle aurait pour titre: *Statistique des travaux de l'Académie du Gard, embrassant deux périodes distinctes, l'une, de 1804 à 1822, l'autre, de 1832 à 1850.*

Elle se diviserait en trois sections ainsi dénommées :

1<sup>o</sup> Les travaux d'après l'ordre alphabétique et chronologique;

2<sup>o</sup> Récapitulation numérique de ces travaux par année ;

3<sup>o</sup> Etat synoptique des travailleurs, ordre et nature des travaux manuscrits de cette année.

Quand l'entreprise serait terminée dans les conditions qui viennent d'être énoncées, M. Pagézy la compléterait en comblant la lacune de nos publications de 1822 à 1831, à l'aide des procès-verbaux, manuscrits qui doivent se trouver aux archives de l'Académie.

L'Académie ne peut que se montrer reconnaissante des nouveaux efforts de M. Pagézy, et elle désire que ses remerciements lui servent de stimulant pour l'accomplissement d'une œuvre toute d'utilité pour elle, toute de patience et de dévouement pour lui.

M. RÉVOIL donne lecture de quelques notes sur un poignard trouvé dans le petit Rhône, par M. l'ingénieur en chef Dombre, en creusant les fondations du pont de Saint-Gilles.

« Ce petit glaive, long de 0<sup>m</sup>44, tient encore,  
» par l'oxidation de sa lame, à la partie supérieure et à l'extrémité de son fourreau de  
» bronze recouvert d'arabesques. Sa poignée,  
» également de bronze, terminée par un pom-  
» meau orné d'une feuille d'acanthé, est formée

» de côtes qui paraissent garnies de fili-  
» granes. Sa garde, en forme de S, ayant  
» à chaque extrémité une tête de génie ou  
» d'ange ailée, est remarquable par une sorte  
» d'anneau décoré du même ornement. Sa  
» lance porte au milieu deux cannelures.

» Tels sont les caractères distinctifs de cette  
» arme ».

Après avoir démontré qu'elle n'a aucune ressemblance avec les petits glaives ou poignards de l'époque romaine ni avec ceux du moyen-âge, notre confrère ajoute :

» Les traces d'arabesques du fourreau du  
» poignard trouvé à Saint-Gilles sont assez  
» bien conservées pour laisser reconnaître les  
» marques certaines d'une ornementation re-  
» naissance. Et c'est, en effet, à cette époque  
» qu'il faut attribuer l'origine de ce poignard.

» Dans l'ouvrage du *Moyen-Age et de la*  
» *Renaissance*, de Ferdinand Séré et Paul La-  
» croix, on voit deux armes qui ressemblent  
» beaucoup à celle-ci. L'une est une rouelle  
» allemande, et l'autre, plus petite, une main-  
» gauche de même origine. C'est dans cette  
» dernière classe qu'il faut ranger le grand  
» poignard de Saint-Gilles, dont le fourreau  
» et la poignée, dans leurs détails, rappellent  
» ce modèle.

» La partie de la garde que nous appelons  
» aujourd'hui la *coquille* servait à appuyer la  
» main gauche ; on devait sans doute aussi y  
» passer une courroie pour retenir la lame,  
» lorsqu'on montait à cheval, ou en toute au-  
» tre circonstance, pour éviter que le contre-  
» poids de la poignée ne laissât le glaive  
» s'échapper du fourreau ».

A la suite de sa lecture, M. Révoil produit,



à l'appui de ses observations, divers dessins historiques, et notamment une charmante sépia de son père, dont les études spéciales sur le Moyen-Age et la Renaissance font autorité.

M. MAURIN continue la lecture de son mémoire sur le système administratif et financier des travaux publics, dans les provinces de l'empire romain. Dans la première partie, il s'efforçait de démontrer cette proposition : qu'alors qu'il s'agissait de travaux d'utilité locale, c'étaient les municipes, à l'aide des ressources locales, qui les exécutaient. Dans la seconde et la troisième partie, il examine la question de savoir quel a pu être le concours du pouvoir impérial et des particuliers pour leur accomplissement.

Et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

---

*Séance du 29 juillet 1865.*

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Fontaines, Deloche, de Daunant, de Castelnau, Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azais, Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse ; Maurin, *secrétaire-perpétuel* ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, *membres résidants*.

MM. Maillet, Quesnault-Desrivières, Dan. Grasset, E. Brun, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Tribune artistique et littéraire du Midi*, (Marseille), 9<sup>e</sup> année, n° 1, juillet 1865 ; —  
2° *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, t. XIX, n° 5, mai 1865 ;  
— 3° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. XI, n° 5, mai 1865 ; —  
4° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1<sup>er</sup> trim. 1865 ; —  
5° *Mémoires de la Société d'émulation de Montbelliard*, 2<sup>e</sup> série, p. 127-278, 1<sup>er</sup> vol. ;  
— 6° *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 13<sup>e</sup> vol. ; — 7° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, in-4°, 25<sup>e</sup> v. de la collection (juin 1865) ; — 8° trois fables : *les Deux Réverbères*, *le Lézard et la Chauve-Souris*, *l'Equerre et le Marteau*, par Isaac Maurin, ouvrier cordonnier, à Nîmes ; — 9° *le Penta-teuque mosaïque*, par M. Eug. Arnaud, pasteur aux Vans ; — 10° *Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce, de l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1863-1864 ; — 11° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XXVII, 2<sup>e</sup> de la 6<sup>e</sup> série ; — 12° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, avril et mai 1865, nos 96 et 97 ; — 13° *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, séance générale du 14 juin 1865, broch. in 4°, Paris ; — 14° *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 27<sup>e</sup> année, 1865, 1<sup>er</sup> trimestre ; — 15° *Lettres d'un Bénédictin*, v<sup>e</sup> série, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> lettres ; — 16° *le Port d'Aiguesmortes et les houilles du*

*Gard*, par M. Charles Lenthéric, ingénieur des ponts et chaussées, broch. gr. in-8° de 58 pages, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1865.

Après quelques observations de M. le président sur le choix des lectures à faire en séance publique, M. GASPARD présente le rapport de la commission chargée de rendre compte du concours pour le prix. Le sujet donné était, cette année, une pièce de vers sur le canal Saint-Louis, et le Port du Bas-Rhône. Un travail, qui n'est pas sans mérite, a dû être écarté, parce qu'il était écrit en prose. Il n'est resté que deux morceaux de poésie à examiner, dans chacun desquels la commission a trouvé des traces de talent, mais dont aucun ne lui a paru cependant suffisamment digne d'obtenir le prix.

M. l'abbé AZAIS a ensuite la parole, au nom de la commission chargée de préparer le choix du sujet à mettre au concours pour le prix à décerner en 1866. Entre diverses propositions qui ont été faites, l'Académie a donné la préférence à celle d'une *Monographie ou Histoire d'un chef-lieu de canton ou de toute autre localité importante du département du Gard, qui n'aurait pas encore été l'objet d'un travail de ce genre*. Le programme plus développé sera porté à la connaissance du public, dans la forme ordinaire.

M. le secrétaire perpétuel soumet à l'Académie le compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1864-65, qui devra être lu à la prochaine séance publique. L'Académie remercie M. MAURIN de la manière dont il a accompli cette tâche.



M. D. GRASSET lit une pièce de vers où, après avoir commencé, à l'occasion d'un séjour récent aux environs de Vienne-sur-le-Rhône, à faire le rapprochement de la beauté permanente des sites de cette contrée et de la riche variété de leurs souvenirs historiques; il termine en retraçant l'emploi du temps d'une société d'amis réunis dans ce lieu à la campagne, et y trouve l'occasion de réflexions ingénieuses et d'une spirituelle et agréable satire, qui ont excité l'intérêt de l'Académie. Cette pièce sera réservée pour la prochaine séance publique.

M. l'abbé AZAIS termine la séance par la lecture suivante, sur l'établissement des bains de mer fondé au Grau-du-Roi, en faveur des pauvres, par feu Mgr Cart :

« Le *Moniteur universel* a publié, le 30 décembre 1863, par la plume d'un économiste distingué, M. Augustin Cochin, un article plein d'intérêt sur l'établissement des bains de mer, en faveur des enfants pauvres, que la ville de Paris a fondé sur la plage de Berck, à quelques kilomètres de Montreuil-sur-Mer.

» Cet hospice, construit entièrement en bois et couvert en ardoises, se compose d'un bâtiment central et de deux ailes plus hautes, perpendiculaires à la mer, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. Il contient cent lits, et a coûté, y compris la route qui y conduit, 124,183 fr., soit environ 1,200 fr. par lit.

» L'établissement reste ouvert toute l'année, l'hiver comme l'été; et M. Cochin constate l'influence salutaire que le séjour de la mer exerce sur les enfants.

« Ce serait une grande joie , dit l'auteur de  
» cet article, si, dans la ville de Paris, rien de  
» ce qui sert à la santé des riches n'était refusé  
» à la santé des pauvres , rien au moins d'es-  
» sentiel et de vraiment salutaire. Grâce à  
» Dieu , il en est de plus en plus ainsi. Ce-  
» pendant , à Berck , il n'y a encore qu'une  
» maison en bois contenant cent lits. Quand  
» la maison sera-t-elle en pierre , et surtout  
» quand renfermera-t-elle cinq cents lits ?  
» Paris renferme des administrateurs intelli-  
» gents et des bienfaiteurs généreux qui se  
» chargeront de répondre ».

» Or, ce cri de la charité chrétienne avait  
reçu, dans la ville de Nîmes, plusieurs années  
avant Paris , une magnifique réponse que je  
tiens à faire connaître. Notre cité est bien loin  
de posséder les puissantes ressources de l'as-  
sistance publique de la capitale, et cependant,  
avec les secours de quelques bienfaiteurs gé-  
néreux, avec le dévouement des Sœurs de  
Saint-Vincent-de-Paul , elle a fondé , au  
Grau-du-Roi, une œuvre qui laisse bien loin  
derrière elle l'œuvre de la capitale. Ce n'est  
pas une maison en bois ne renfermant que  
cent lits, c'est un bel hôpital en pierre, à plu-  
sieurs étages , contenant plus de deux cents  
lits, qu'elle a bâti sur le bord de la mer. C'est  
là une des plus belles pages de la charité mo-  
derne à Nîmes, et je tiens à vous la présenter,  
soit comme un titre d'honneur , soit aussi  
comme un encouragement pour notre cité. Si  
je parle de l'établissement des bains de mer  
que dirigent les Sœurs de Saint-Vincent-de-  
Paul, ce n'est pas que je méconnaisse la pen-  
sée généreuse qui a porté les protestants de  
Nîmes à fonder au Grau-du-Roi une œuvre

semblable. Je me plais à rendre hommage aux inspirations de la charité partout où je les rencontre. Mais, comme l'établissement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul a plus d'importance, qu'il a pour lui ce que j'appelle le droit d'aînesse, c'est celui que je veux faire connaître dans cette lecture. Vous reconnaîtrez ainsi qu'en fait de charité, la province fait quelquefois aussi bien et même un peu mieux que Paris.

» La fondation de l'hospice du Grau remonte aux dernières années de l'épiscopat de Mgr Cart, de chère et sainte mémoire. Le bon et charitable évêque, douloureusement préoccupé de l'état de langueur et de souffrance de tant de pauvres enfants de sa ville épiscopale, conçut le projet de les faire participer au bienfait des bains de mer, en fondant, pour eux et pour les nombreux infirmes appartenant à la classe pauvre, un établissement sur la plage d'Aiguemortes. Il fit appel à la charité de quelques généreux habitants de la ville de Nîmes. Des souscriptions furent organisées. Chacun voulut apporter sa pierre au monument. J'ai vu, entre les mains des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, le registre qui contient les noms de ces bienfaiteurs dévoués, qui ont fidèlement payé, pendant plusieurs années, l'impôt volontaire de la charité. Je ne redirai pas leurs noms ; ils sont écrits au livre de vie, et cela leur suffit (1). Un des membres de notre Compagnie fut un des promoteurs les plus actifs de cette œuvre, et consentit à être le rapporteur de la commission. Ai-je besoin d'ajouter que ses rapports lumineux, pleins

(1) *Vie de Mgr Cart.*



d'intérêt, contribuèrent puissamment au succès de cette noble entreprise ?

» Le successeur de Mgr Cart recueillit ce legs pieux de son prédécesseur, et eut la joie d'apporter à l'hôpital du Grau son dernier couronnement.

» L'établissement s'élève sur la rive droite du canal, en face de la mer, au milieu des dunes ; on dirait un grand nid d'alcyons sur la plage : c'est le nid de la charité chrétienne. L'horizon est large, la mer solennelle, le repos complet, et la voix imposante des flots berce mieux le sommeil des enfants que les bruits discordants de notre populeuse cité. L'air, la lumière, la brise rafraîchissante arrivent de toutes parts et apportent la vigueur et la santé.

» Qui ne comprend tout ce qu'il y a d'ingénieuse charité à faire participer les pauvres, et surtout les enfants des pauvres, à ce bienfait jusqu'ici réservé aux riches ? Qui de nous, en respirant sur la plage la brise de la Méditerranée, n'a pas tristement pensé à ces enfants frêles et chétifs des cités ouvrières qui ne respirent jamais l'air bienfaisant des rivages de la mer ? Les villes manufacturières, leurs ateliers, leurs logements insalubres, contribuent, on le sait, à la propagation de ces maladies organiques et scrofuleuses qui appauvrissent le sang et affaiblissent les races. De là ces enfants étiolés, ces créatures frêles et malades, ces complexions malingres et rachitiques, ces infirmités précoces, cette dégénérescence sensible de l'espèce humaine dans nos usines, nos manufactures, nos grands centres de population. La science, l'expérience recommandent souvent la mer comme le médecin de

l'enfance souffrante. Mais comment faire pour étendre jusqu'aux enfants pauvres la puissance de ce bienfait de la nature ? Cette plage si belle qui s'étend sur nos côtes, à quelques lieues de Nîmes, semblait convier tous ces pauvres infirmes à venir se plonger dans les flots qui la baignent, afin de puiser dans ses eaux une vigueur nouvelle. Mais où les recueillir, quel abri hospitalier leur donner sur ce rivage ? Comme ces paralytiques, ces infirmes dont parle l'Évangile, qui étaient couchés sur le bord de la piscine Probatique, attendant vainement une main bienfaisante qui les fit descendre dans ces eaux vivifiantes pour y recouvrer la santé, les enfants malades, les ouvriers épuisés, les pauvres visités par les infirmités, pouvaient dire avec tristesse : *Hominem non habeo*. Je n'ai aucune main amie qui me conduise sur cette plage où je puis trouver ma guérison, aucune institution charitable qui m'y offre un asyle et qui prenne soin de moi. La charité chrétienne a admirablement répondu à ce cri de détresse. A la voix de Mgr Cart, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont tendu une main vraiment maternelle à tous ces pauvres déshérités des biens de la fortune ; et, tous les ans, elles les conduisent, comme une famille adoptive, dans ce bel établissement où les attend l'hospitalité la plus affectueuse et la plus touchante.

« Cinq cents personnes fréquentent tous les ans cet hospice. L'époque des bains est partagée en deux saisons égales. La première saison est pour les femmes et les jeunes filles. Que de mères épuisées, qui retrouvent dans ces bains la force et la santé pour aller reprendre les travaux du ménage ! Combien de

petites filles, qui ne connaissent encore de la vie que les infirmités et qui sont soulagées par ce traitement fortifiant ! Les tempéraments faibles et maladifs reprennent de la vigueur ; les membres déformés ou paralysés recouvrent leur souplesse, et les fraîches couleurs de la santé reviennent sur ces joues pâles et amaigries. Il suffit de quelques jours de ce régime vivifiant pour opérer une si merveilleuse transformation.

» La seconde saison est réservée aux hommes et aux petits enfants. Ce sont de pauvres ouvriers, des pères de famille, à qui l'épuisement ne permet pas le travail nécessaire pour gagner le pain de la maison, des convalescents dont les forces reviennent trop lentement, des hommes atteints de plaies invétérées, et enfin des enfants faibles et rachitiques atteints d'infirmités précoces. La mer devient le grand médecin de tous ces malades ; au contact de ses eaux salutaires, les poitrines débiles se fortifient, les plaies se cicatrisent, les tumeurs scrofuleuses se dissipent, et les petits enfants étiolés et languissants trouvent dans la vague bienfaisante comme un second berceau où ils puisent une nouvelle vie.

» Les vieillards qui sont atteints de douleurs rhumatismales et qui redoutent la fraîcheur des eaux prennent des bains de sable. Ils étendent leur corps sur la plage brûlante, on les recouvre de sable. Après quelques moments de repos sous cette couche, ils se relèvent couverts de sueur, et cette transpiration abondante chasse peu à peu la douleur. Ainsi, pour ces nombreux malades, la santé leur revient de tout côté, des flots, du sable, de la plage, de l'air, du mouvement, du



repos, de tous les moyens que suggère une charité ingénieuse et vigilante.

» Sur les cinq cents baigneurs que reçoit tous les ans l'hôpital du Grau, on compte deux cent cinquante enfants des deux sexes. La plupart appartiennent à la ville de Nîmes. On donne, dans le courant des deux saisons, plus de onze mille bains. Ainsi cinq cents infirmes, à charge à leurs familles, qui vont tous les ans reprendre aux bains de mer la force et la santé, quelle dîme prélevée au profit de la santé publique sur les souffrances des classes pauvres !

» Ce bienfait serait bien plus grand encore si on pouvait inaugurer, à l'hôpital du Graudu-Roi, comme dans l'établissement de Berck, le service des bains de mer pendant l'hiver. Dans la maison que la ville de Paris a bâtie sur les bords de la Manche, les bains ne sont pas interrompus pendant l'hiver. C'est encore le seul établissement qui soit ouvert pendant cette saison rigoureuse qui semble si peu faite pour les bains, et les résultats qu'on obtient sont si étonnants que M. Cochin, d'accord avec plusieurs médecins, n'hésite pas à recommander le séjour à la mer pendant l'hiver comme le plus utile complément de la saison d'été.

» Me permettez-vous maintenant de vous faire connaître les ressources avec lesquelles les Sœurs de Saint-Vincent-de Paul pourvoient à l'entretien de l'hospice du Grau ? Elles ont quelque chose de mystérieux comme tout ce qui tient à la charité. L'entretien de l'établissement, dans la saison des bains, coûte plus de sept mille francs. Or, pour atteindre ce chiffre, quels sont les moyens que possè-

dent les Sœurs ? Le bureau de bienfaisance leur alloue tous les ans une somme de mille francs. Une quête, faite par elles dans la ville de Nîmes, produit sept ou huit cents francs. Où trouver le reste ? C'est le secret de la charité. Ce sont les bonnes Sœurs qui comblent ce déficit avec ces trésors de dévouement qu'elles ont dans leur cœur. Ce sont elles-mêmes qui donnent cette somme complémentaire de cinq mille francs pour suffire à l'entretien de cette œuvre.

» Je ne saurais passer sous silence le généreux concours que le conseil général du département et le conseil municipal ont apporté à cette belle institution. Le conseil général a alloué, pendant plusieurs années, une subvention destinée à contribuer à la construction de cet hospice. Le conseil municipal a voté, jusqu'à l'année dernière, une somme qui a eu la même destination. C'est avec ces diverses allocations et les souscriptions des deux évêques de Nîmes, de plusieurs fonctionnaires de la cité, de l'administration des mines de la Grand'Combe, de Bessèges et des hauts-fourneaux d'Alais, de quelques membres du clergé et de plusieurs laïques de Nîmes dont le concours ne fait jamais défaut à toute œuvre de charité ; c'est avec la coopération généreuse de tous ces dévouements qu'on est parvenu à fonder cet établissement, dont les frais de construction ont dépassé la somme de quatre-vingt mille francs. Voilà la part glorieuse qui revient aux bienfaiteurs de l'hôpital du Grau-du-Roi.

» La part des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul n'est pas moins belle. Les frais d'entretien de l'établissement, l'installation confor-

table, la nourriture des baigneurs, les soins donnés aux infirmes et surtout à ces jeunes enfants qui retrouvent de nouvelles mères, voilà l'œuvre des sœurs; œuvre grande et laborieuse, et, pour y suffire, elles n'ont que la charité de leur cœur; mais c'est là un trésor qui ne s'épuise jamais».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 12 août 1865.*

Présents : MM. Pagézy, *président*; Plagniol, de Castelnau, de Daunant, Dumas, Ollive-Meinadier, Aurès, Bousquet, Liotard, Liquier, Bigot, Causse; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, — *membres-résidants*.

Brun, Grasset, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

- 1° *Revue des Sociétés Savantes des départements*, 4° série, t. 1<sup>er</sup>, janvier-février 1865;—
- 2° *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 35, 10 juin 1865;—
- 3° *Conservatoire impérial des arts et métiers*, procès-verbal des expériences faites sur une machine à vapeur,



en octobre 1864, Paris, 1865; — 4° *Catalogue de livres anciens*, librairie de Mme veuve Frénoux, Paris; — 5° *l'Invention, journal mensuel de la propriété industrielle*, journal fondé par Cardinal, n° VII, juillet 1865; — 6° *Tables biographiques et bibliographiques des sciences, des lettres et des arts*, par M. A. Dantès; spécimen de l'ouvrage; — 7° *Des Paysans et de l'Agriculture en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. Romieu; — 8° *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, n° VI, juin 1865; — 9° *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, année 1865, n° 1; — 10° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), 9<sup>e</sup> année, n° 2, août 1865.

M. le président communique à l'Académie la lettre qu'il a reçue pour elle de M. le Préfet, portant invitation d'assister aux cérémonies religieuses qui seront célébrées, le 15 août, à la cathédrale et au grand temple, à l'occasion de la fête de Sa Majesté. L'assemblée délibère que chaque membre sera convoqué à domicile, et qu'on se réunira au lieu ordinaire des séances pour se rendre de là à la préfecture d'où le cortège doit partir.

M. le président communique une lettre de M. le maire, portant invitation d'assister à la distribution des prix des écoles communales de dessin, de fabrication et de musique, qui aura lieu demain 13 août, dans la cour du lycée.

La non-acceptation de M. l'abbé Gareiso laissant une place d'associé-résidant vacante, ainsi qu'il est constaté au procès-verbal de la séance du 15 juillet, il est décidé qu'il sera

pourvu au remplacement dans la première séance du mois de novembre.

Après l'adoption de quelques mesures d'ordre pour la prochaine séance publique et la fixation du programme des lectures qui y seront faites, M. PLAGNIOL rend compte à l'assemblée d'une étude sur le magnétisme terrestre en continuation de celles qu'il avait déjà entreprises à Nîmes.

Il avait déterminé expérimentalement, en mars 1854, la déclinaison magnétique pour notre localité. Depuis cette époque, l'aiguille aimantée n'a pas cessé de se rapprocher de la ligne méridienne. Il importait, non seulement en vue de la physique générale du globe, mais aussi de certaines applications, de reconnaître quelle est la variation que cette déclinaison a éprouvée.

Cette fois, sans recourir à l'observation directe, M. Plagniol s'est appuyé sur une loi dont la découverte est due aux travaux de Humboldt et de Gauss, et qu'il a cherché à confirmer par de nombreux exemples. A l'aide de cette loi, qu'il était désirable de voir rappeler à l'attention du monde savant, et en partant des observations faites à Paris et de leur comparaison avec celles de Nîmes en 1854, il en a déduit que l'aiguille aimantée avait rétrogradé ici, en dix ans, de 1 degré 13 minutes, et que la déclinaison, en septembre 1864, devait être de 16 degrés 44 minutes. La diminution s'est opérée graduellement et suivant un chiffre qui a été en s'accroissant. A Paris, cette diminution avait été de 6 minutes et demie de 1860 à 1861; elle s'est élevée à 8 minutes et quart de 1863 à 1864. D'après la loi qui a été rapportée, pareille marche

doit avoir existé à Nîmes, pour cet ordre de phénomènes.

M. PLAGNIOL donne lecture d'un second mémoire sur une question d'agriculture pratique.

« La lutte, dit-il, de l'habitant des campagnes contre les obstacles et les difficultés qui l'entourent, a toujours existé ; mais elle est devenue plus pénible et plus fâcheuse, depuis un certain nombre d'années. Ainsi, en laissant à part ce qui se rapporte au fléau si redoutable qui est venu frapper une industrie agricole si prospère auparavant, celle de l'éducation des vers à soie, on a vu apparaître successivement la maladie de la pomme de terre, qui a fait de nombreux et durables ravages, et qui, sans disparaître entièrement, s'est du moins fort amoindrie ; ensuite l'oidium de la vigne, qui se reproduit encore avec une certaine intensité, mais que l'emploi du soufre parvient à neutraliser temporairement.

» La vigne trouve encore d'autres ennemis. Divers insectes lui font la guerre (1). Un nou-

(1) Voici le classement des principaux insectes nuisibles à la vigne :

1° L'altise, coléoptère appartenant au genre de ce nom dans la tribu des chrysomélines, famille des cycliques ;

2° Le gribouri de la vigne ou écrivain, coléoptère qui fait partie du genre eumolpe, et non du genre gribouri proprement dit. Il est redoutable à l'état de larve ou ver et à celui d'insecte parfait ;

3° Le rynchite-bacchus, confondu sous le nom tantôt d'altelabe-bacchus, tantôt de charençon-



vel insecte, de l'ordre des coléoptères, vient de faire invasion dans les plantiers de vigne des environs de Quissac, où j'ai ma propriété. Il a déjà montré que son action est redoutable. Au mois de mai dernier, on vit cet insecte se multiplier tout à coup extraordinairement, et à tel point que, sur un seul plant de vigne, on pouvait compter jusqu'à 32 de ces insectes. Les bourgeons de vigne, alors encore très tendres, étaient dévorés et disparaissaient promptement.

L'insecte est de petite taille; il atteint à peine quatre à cinq millimètres. C'est un coléoptère tétramère. Les quatre articles du torse existent. Le pénultième, plus fort que les deux autres, est profondément bi-lobé. C'est entre les deux lobes que s'insère le quatrième article, qui est beaucoup plus mince que les autres et terminé par un ongle. Les jambes sont robustes et les cuisses en forme de massue. Le corselet est plus long que large. La tête est les deux tiers en longueur de celle du corselet. Elle va un peu en diminuant vers son extrémité; mais celle-ci se dilate brusquement. Les yeux sont très rapprochés du corselet.

» Les antennes ont moitié environ de la

bacchus, et désigné communément sous la dénomination de bêche ou lisette; il appartient au genre rynchite de la famille des rhynchophores;

4° Le charançon rouge du genre charançon, de la famille des rhynchophores;

5° La pyrale de la vigne, appartenant au genre pyrale, de l'ordre des lépidoptères. C'est la larve de ce lépidoptère qui produit de grands ravages.

longueur totale du corps. Elles s'insèrent dans une fossette noire placée vers l'extrémité de la tête. Elles sont coudées. Le premier article forme presque la moitié de la longueur totale de l'antenne. A cet article viennent se joindre sept autres articles, plus un dernier en forme de massue, présentant trois divisions ; ce qui constitue en tout onze articles. Le coude est après le premier article. Une fossette noire existe entre celles où les antennes prennent naissance.

» Les élytres recouvrent entièrement l'abdomen et sont d'un gris-brun très clair. Des bandes longitudinales, formées de points noirs, se montrent en outre sur les élytres. Sur la tête, on distingue aussi des bandes latérales formées de points noirâtres.

» D'après l'ensemble de ces caractères, l'insecte doit appartenir à la division des curculionites (charançonites) *gonatocères brevirostres*, et constituer une espèce faisant partie du genre otiorhynque.

» Quel moyen employer pour combattre ce nouvel ennemi ? Il n'y avait pas lieu de chercher à lui donner la chasse directement. Un pareil travail eût été trop dispendieux et certainement insuffisant. Je songeai alors à recourir au soufre.

» Je ne m'attendais nullement à ce que cette substance pût faire périr les insectes. Le soufre n'agit que par son odeur, qui est faible, et, dans certains cas, par une action particulière, mais peu énergique, de contact. Je présumais toutefois que cette odeur et cette action suffiraient pour repousser l'insecte, qui, comme tous les êtres de la classe à laquelle il appartient, est très sensible à de pareils effets, et

qu'il serait amené à abandonner le plant de vigne, lorsque ce plant aurait été soumis au soufrage. C'est ce qui s'est réalisé complètement.

» Je fis souffrir abondamment la jeune vigne. Dès le lendemain, tous les petits insectes étaient descendus du cep, pour ne plus y remonter. Le mal était donc arrêté. La végétation s'est ensuite rétablie dans les meilleures conditions. Il faut admettre que le soufre a non seulement chassé les insectes, mais que, suivant l'action stimulante qu'il exerce en général sur les plantes, il a aidé à réparer le dommage causé aux ceps en premier lieu. Quoi qu'il en soit, le procédé de préservation dont il s'agit est simple, facile et dans des conditions tout à fait pratiques. Aussi nous le recommandons avec confiance».

M. E. BRUN fait une lecture qui a pour sujet Sorrente, par lui visitée dans un voyage récent. Il commence par exposer quelques souvenirs historiques qui se rattachent à cette ville, et continue ainsi :

« En arrivant à Sorrente, on trouve une plaine fertile, qui se termine brusquement à la mer par une ligne de côtes rocheuses et qu'entoure une chaîne de verdoyantes montagnes. Quand on débouche dans cette plaine, plantée d'orangers et de citronniers, on est embaumé des parfums qui s'en échappent. Les fruits de ces arbustes se suspendent, des deux côtés de la route, sur votre tête. C'est un véritable jardin des Hespérides. Les hivers y sont inconnus. Les montagnes qui l'entourent et la réverbération de la mer en font une terre tropicale.



» Sorrente a été, de tout temps, renommée pour la beauté de ses femmes. Leurs attraits, et sans doute aussi leur complaisance, firent donner à cette ville par les Grecs le nom de *Sirentum*, la ville des Sirènes, d'où lui est venu son nom moderne de Sorrente. C'est non loin de sa côte que sont situés ces groupes d'îlots de rochers appelés par Virgile *Sirenum scopuli*. Les perfides enchanteresses, dont ils portent le nom, attiraient de loin les navigateurs par leurs chants et les dévoraient, lorsqu'ils avaient l'imprudence d'en approcher :

..... Multorumque ossibus albos.

Fable ingénieuse, qui nous peint les habiles artifices employés par les belles femmes de ce pays pour dépouiller les étrangers captivés par leurs charmes. Ulysse fut assez heureux, grâce aux sages conseils de Minerve, pour échapper à leurs séduisantes embûches. Virgile connaissait sans doute ce site ravissant de Sorrente, lorsqu'il y a placé le séjour des Sirènes, contrairement à la tradition homérique, qui l'établissait sur les côtes de la Sicile; et le Tasse semble s'en être inspiré, dans sa description des jardins merveilleux d'Armide.

» La campagne de Sorrente est parsemée d'élégantes villas à-demi cachées sous les ombrages des bosquets qui les entourent. Elles se louent à de riches étrangers, qui viennent passer la saison d'hiver dans ce pays, à cause de la douceur de sa température. Les grands de Rome, par un reste des mœurs champêtres de leurs aïeux, aimaient trop les plaisirs de la villégiature pour ne pas avoir recher-

ché un site aussi agréable. Le poète Stace, dans ses Sylves, a chanté la belle villa que Pollius Félix, l'un des opulents personnages de son temps, y possédait, et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la villa Paolo.

» Heureux habitants de Sorrente ! Quel beau ciel, quelle belle mer, quelle belle terre ! Qui ne voudrait vivre et mourir dans un coin de ce beau pays ? Comme il doit faire bon y vieillir ! La vieillesse ne doit y être qu'une seconde jeunesse. Il semble qu'après avoir vécu dans un lieu si favorable au bonheur de l'homme, on a épuisé toute la mesure de bonheur dont notre nature est susceptible, et qu'on n'a plus à désirer une vie meilleure. Conçoit-on qu'on puisse s'expatrier d'une terre si bénie du ciel ? Comme le Tasse expia durement le vain désir de gloire qui la lui fit désertier ! »

Ici, l'auteur place un épisode relatif à la visite qu'il fit, à Rome, de la cellule du couvent de Saint-Onuphre, dans laquelle ce poète mourut, et où on a conservé quelques-uns des meubles qui servaient à son usage. Il reprend ensuite en ces termes :

« Sorrente est environnée d'un ravin profond où croissent les orangers et les citronniers qui l'enveloppent de leurs parfums. Elle est dominée d'une haute montagne, dont la base est occupée par des plantes tropicales et sur les flancs de laquelle s'échelonnent jusqu'au sommet tous les genres de productions naturelles qu'on rencontre sous les climats tempérés. Nous doutons qu'il soit ailleurs un point culminant du globe, d'où l'on découvre une plus belle et plus vaste perspective. En face, la mer et

ses profondeurs immenses ; derrière , l'amphithéâtre élevé des montagnes de la Calabre, que surmontent de gigantesques festons de neige ; à gauche et à droite, aussi loin que la vue puisse s'étendre, le magnifique rivage de la mer Tyrrhénienne, avec sa riche bordure de montagnes, de plaines, de golfes, et ses gracieux dessins d'arabesques. Le regard porte si loin qu'on aperçoit distinctement les deux cîmes de l'Etna et les extrémités de la Sicile.

» Nous nous assîmes , saisi d'admiration par ce merveilleux spectacle , pour en mieux jouir à notre aise. Que les œuvres de Dieu sont grandes ! Comme tout révèle la main du créateur dans cette machine savante de l'univers ! Que d'art dans ce désordre apparent des diverses parties qui la composent ! Quel aspect tristement monotone n'offrirait pas la surface plane de la terre , sans le relief pittoresque de ses montagnes et les points de vue variés qu'on découvre de leur cîme ! Comme elles élèvent l'âme ! Comme elles élargissent l'esprit ! Comme elles épurent le cœur des sordides passions qui le corrompent, en nous rapprochant du ciel , notre patrie supérieure ! L'homme, errant dans les plaines, n'aurait devant lui qu'un horizon borné et sa vue ne s'étendrait guère au delà du coin de terre qui peut le nourrir. Les ailes que la nature lui a refusées, les montagnes les lui fournissent. Chacune d'elles est un autel, où il sent plus particulièrement le besoin d'adorer Dieu. C'est pour cela que les anciens, comme les modernes , plaçaient de préférence leurs sanctuaires sur les hauteurs. C'est aussi le motif qui portait les fondateurs de monas-



tères à les bâtir sur quelque élévation. Toutes les manifestations de Dieu dans les scènes bibliques se sont accomplies sur une montagne. Oh ! nous comprenons, sans l'approuver, le sentiment de dévotion qui poussait de pieux solitaires, plus préoccupés de leur bonheur que de celui de leurs semblables, à se réfugier sur les montagnes, pour se mettre de plus près en communication avec le ciel. Mais les montagnes ne sont pas seulement destinées à orner le globe, elles ont aussi des influences salutaires sur les conditions vitales des êtres. Entre autres bienfaits, elles font naître les vents, qui assainissent l'atmosphère, et forment les rivières, qui rendent à la mer le superflu des eaux que la terre en a reçues, après qu'elles l'ont fertilisée. Et cette mer, qui nous effraie par ses terribles menaces, quelle source de méditations profondes ! Quelle idée de l'infini elle suscite dans notre esprit par son immensité ! Comme elle nous manifeste la puissance du créateur ! Quel rapide chemin elle est devenue, depuis la découverte de la navigation, elle qui semblait être une barrière ! C'est de son sein que s'exhalent ces vapeurs qui se résolvent en pluies fécondes pour nos campagnes. On peut être sûr que, si quelque chose nous paraît imparfait dans les œuvres du Créateur, c'est que nous en ignorons la fin. Lorsque, par le progrès des temps et l'extension de nos connaissances, les hommes en seront arrivés à mieux comprendre le plan de la création, on sera étonné de voir que les vices qu'il semblait présenter n'étaient que l'effet d'une sage conception. Que de grâces, de contrastes saisissants, de sites grandioses ou charmants et de beautés de toute espèce

dans la nature ! Comme tout se rapporte au bonheur de l'homme, dans l'organisation de notre planète ! Malheureux que nous sommes ! Nous passons à nous combattre les quelques jours que nous avons à vivre sur ce globe qu'avait arrangé avec tant de soin pour notre bonheur la sagesse divine ! Et cette machine, qui dénote un si habile ouvrier, ne serait qu'une œuvre fortuite ! Les insensés, avec leurs molécules crochues qui auraient formé le monde en se combinant au hasard d'après leur convenance réciproque ! »

M. E. BRUN lit ensuite quelques réflexions qui lui sont suggérées par la vue de Caprée, qu'il a sous les yeux. Il se demande, ému par les vices de Tibère et de ses successeurs, s'il est bien vrai que la république romaine n'eût pu subsister sans l'acte de violence qui la renversa. « Qu'aurait-il pu d'ailleurs arriver de pis, dit-il, que cette longue succession de despotes sanguinaires, débauchés et incapables, qui opprimèrent le monde, ruinèrent la fortune de l'empire et le livrèrent sans défense aux barbares ? L'éventualité la plus probable, c'est que les peuples, fatigués de leur oppression, se seraient révoltés et auraient reconquis leur indépendance. Les barbares auraient rencontré devant eux une masse compacte de fortes nationalités, qui auraient vigoureusement résisté à leur invasion, et la grande catastrophe sociale, qui termina l'agonie de Rome, n'aurait pas eu lieu. La transformation sociale, opérée par le christianisme, se serait paisiblement accomplie, et le monde n'aurait pas eu à passer par cette longue éclipse du moyen-âge, d'où il a eu tant de peine à sortir. »

M. Brun finit en jetant un rapide coup d'œil sur les divers sites du vaste littoral qu'il embrasse du regard, et en rattachant à chacun d'eux les principaux souvenirs historiques ou poétiques qu'ils rappellent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

